Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14586 – 6 F

MERCREDI 1er JANVIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



Tout en acceptant le commandement stratégique unique souhaité par la Russie

Trois des onze Républiques de la CEI veulent créer leur propre armée

Un départ difficile

LE bilan de la rencontre de Minsk, premier véritable sommet de la nouvelle Communauté des Etats indépendants après celle qui, dix jours plus tôt à Alma-Ata, avait proclamé la fin de l'Union soviétique, peut paraître bien décevant. Les onze participants n'ont pu se mettre d'accord concrètement que sur un point, celui sur lequel la pression de l'étranger était la plus vive : le contrôle des armements nucléaires stratégiques.

Le problème encore plus épineux des armes tactiques reste, lui, dans le brouillard, tout comme ceux des structures de la Communauté et de la coordination des économies à la veille de la libération des prix en Russie : une mesure dont les conséquences risquent pourtant de faire oublier très rapidement les laborieux exercices diplomatiques de Minsk.

FAUT-il pour autant s'étonner de ces difficultés, tomber dans le catastrophisme volontiers cultivé aujourd'hui par Edouard Chevardnadze et d'autres « ci-devant » de l'ancien système ? Certes, tout est à créer entre les membres de la CEI, cette une association très lâche qui se présente littéralement comme une « amicale ». Non seulement, comme on l'a vu dès lundi, elle ne le sera pas toujours, mais elle ne peut s'organiser ni en un jour, ni même en un an. Dans ces conditions, le verre de Minsk peut tout aussi bien être considéré comme à moitié plein.

Rien de plus normal en effet que les « petites » Républiques de l'ancienne Union veuillent résister au poids écrasant de l'immense Russie, et aussi que leur résistance soit conduite par l'Ukraine, la plus soucieuse de marquer ses distances. Le souhait des dirigeants de Kiev d'avoir leurs propres forces armées et de battre leur propre monnaie n'a rien d'inattendu non plus. Il ne devrait pas empêcher une coopération concrète sur toutes sortes de sujets, et l'accord donné par M. Eltsine à la constitution d'armées nationales contraste heureusement avec les imprécations dans lesquelles se lançait naguère M. Gorbatchev.

A cet égard, les accords partiels signés à Minsk font apparaître un résultat provisoire certes, mais non négligeable. Il s'est trouvé tout de même huit Républiques sur onze pour accepter un « commandement unifié » des forces conventionnelles, autrement dit une seule armée. Autrement dit encore, la formidable armée soviétique d'autrefois n'est certes plus rouge, mais elle n'est pas encore morte. D'autant que l'accord conclu, cette fois entre les onze, sur les forces stratégiques a entraîné la signature d'une déclaration d'intention sur la poursuite en commun des programmes spatiaux, principal sous-produit de l'industrie militaire soviétique et attribut symbolique de l'ancien statut de grande puissance.

Tout n'est donc pas perdu pour les tenants de l' « Union » nouvelle manière. A condition d'admettre que les difficultés sont énormes, et que le processus de destruction de l'ancien système va prendre le pas encore longtemps sur la construction du nouveau.

Les présidents de la Communauté des Etats indépendants, réunis lundi 30 décembre à Minsk, ont entériné la disparition de l'armée soviétique. Comme le souhaitait la Russie, un commandement unique reste prévu pour les forces stratégiques, et pour les forces conventionnelles que les Républiques ne voudront ou ne pourront pas prendre en charge. Trois d'entre elles, l'Ukraine, la Moldavie et l'Azerbaïdjan, ont confirmé leur intention de créer leurs propres armées nationales.

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Ce que l'agence Tass, toujours respectueuse, a choisi d'appeler la *« première réunion de travail »* de la nouvelle Communauté des Etats indépendants (CEI), lundi 30 décembre à Minsk, aurait dû être qualifié plus justement de « commission de liquidation ».

Plus de huit heures d'entretiens à huis clos, dont personne n'a cherché à nier qu'ils ont été houleux, ont certes abouti à la signature *in extremis* d'une série d'accords disparates. Mais leur énumération montre qu'il s'agissait surtout de faire disparaître l'armée soviétique unifiée, et que, pour le reste, il fallait parer au plus pressé, en prenant soin de ne rien signer qui puisse impliquer la création d'un semblant de pouvoirs communautaires.

Ce qui ne devrait pas étonner : aucune recette n'existe pour unir sans conflits des entités telles que la Fédération de Russie – qui dispose des trois quarts du territoire et de plus de 60 % du PNB de l'ensemble – avec dix Etats qui se partagent le reste. C'est encore moins possible quand l'Etat dominant est en fait la puissance ex-coloniale, toujours ressentie comme telle, et qu'elle détient encore les pouvoirs réels : d'une part l'armée (*« la Russie n'a pas besoin de sa propre armée, elle a l'armée soviétique »*, plaisante-t-on dans les couloirs de l'état-major à Moscou).

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite et les articles de JACQUES ISNARD et de MARIE JEGO page 3

Alors que les combats continuent

Les initiatives de paix se multiplient en Yougoslavie

Alors que les combats continuent en Croatie, M. Cyrus Vance, envoyé spécial de l'ONU, a commencé une nouvelle mission. Un « concert pour la paix » devait être donné mercredi 1er janvier à 0 heure à Dubrovnik, en présence des personnalités européennes qui ont répondu à l'invitation de M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire. Lundi, les représentants des communautés religieuses françaises et yougoslaves ont lancé, de Sarajevo, un appel à la paix.



Lire page 18 nos informations et l'article d'YVES HELLER

La Cinq va déposer son bilan

M. Yves Sabouret, PDG de La Cinq, devait annoncer, mardi 31 décembre, à l'issue d'un conseil d'administration extraordinaire, le dépôt de bilan de la chaîne de télévision dans les premiers jours de janvier.

Le dépôt de bilan de La Cinq était inéluctable depuis quelques jours, Hachette et ses associés ayant refusé d'assumer les pertes de la chaîne (600 millions prévus en 1992, après 1,12 milliard cette année). L'administrateur judiciaire nommé par le tribunal de commerce devra choisir entre la continuation ou la liquidation. Déjà s'échafaudent des projets pour l'après-Hachette sur le réseau de La Cinq. Dans l'immédiat, c'est un pénible début d'année qui s'annonce pour les 820 salariés de la chaîne, sinistrée après cinq ans d'existence et trois opérateurs successifs. Seule la Bourse salue positivement l'échec d'Hachette, en enregistrant une remontée du cours des actions du groupe.

Lire page 13 l'article de MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Allemagne, refuge forcé

250 000 demandeurs d'asile sont arrivés en un an. Dans un climat xénophobe, les camps d'hébergement craquent de partout

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

Sitôt franchi le grillage qui ceinture le camp de réfugiés de Schwalbach, on entre dans un autre monde. Un gardien grelottant derrière un tourniquet contrôle les passeports. Il symbolise la frontière entre l'Allemagne opulente des supermarchés encore pleins de la fête de Noël et la société dépenaillée de ceux qui, venus du Sud et surtout de l'Est, ont osé frapper à ses portes. Schwalbach est le lieu de premier hébergement pour tous ceux qui ont demandé l'asile dans le Land de Hesse, notamment à l'aéroport tout proche de Francfort.

Une allée centrale dessert la dizaine de baraques en préfabriqué jaune clinique alignées sur la terre givrée. Des enfants de toute couleur, vêtus d'anoraks trop grands, tapent du pied dans une caisse en carton. Plus loin, on bat la semelle en attendant son tour pour une distribution de vêtements chauds. Dès leur arrivée, les demandeurs d'asile ont subi une visite médicale comprenant un dépistage du sida.

Dans le bâtiment de l'administration, un haut-parleur épelle des noms. Une foule bigarrée attend dans une atmosphère enfumée. Un Croate, avec femme et enfants, répète à un agent de l'Office fédéral des étrangers l'histoire de sa fuite vers l'Allemagne. Un groupe où se mêlent Kurdes, Pakistanais et Somaliens se presse autour du guichet où sont remis les 80 marks (280 F) du pécule mensuel. D'autres, Africains ou Yougoslaves, attendent avec anxiété la distribution du papier gris qui va les assigner à résidence.

PHILIPPE BERNARD

Lire la suite page 8

Les trois coups de M. Mitterrand

1991 fut l'année du désenchantement malgré la guerre du Golfe, « l'effet Cresson », Maastricht

par Thomas Ferenczi

Sur le théâtre de la politique, avant que ne s'ouvre, à partir de 1992, une longue période électorale, François Mitterrand a frappé les trois coups. Trois coups qui ont scandé l'année 1991, infléchi l'action et l'image du pouvoir socialiste, modifié les relations entre la gauche et l'opposition.

Le premier coup fut celui de la guerre du Golfe. Le 16 janvier, le Parlement, réuni en session extraordinaire, entend un message du président de la République, qui proclame *« désormais légitime »* le recours à la force armée pour contraindre l'Irak à évacuer le Koweït, et approuve une déclaration du gouvernement, qui recommande la contribution militaire de la France à l'application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Seuls les parlementaires communistes, une poignée de socialistes et quelques élus de droite affichent leur hostilité. Le soir même, à la télévision, le chef de l'Etat appelle les Français à *« faire bloc »* autour de leurs soldats.

Pour la première fois depuis trente ans, la France entrait en guerre. On aurait pu s'attendre à de rudes controverses, on aurait pu penser au moins qu'un débat s'engagerait dans le pays entre partisans et adversaires de l'intervention. Si ce débat eut lieu, il ne prit guère d'ampleur. Au nom du *« rang »* de la France et du juste combat pour la liberté, le président de la République reçut un vaste soutien, et ceux qui s'opposèrent à son choix trouvèrent peu d'échos.

A l'extrême droite, M. Jean-Marie Le Pen, en manifestant son désaccord avec l'opération, troubla les militants de son parti.

Lire la suite page 7

La revanche de Lully

« Alceste », une tragédie lyrique aussi distrayante qu'une comédie musicale

par Alain Lompech

Il n'y a pas si longtemps, les histoires de la musique « à l'usage des scolaires » ravalaient Lully au rang de dictateur italien. Il aurait régné sur la musique de son temps à coups d'intrigues et grâce à son talent particulier pour mettre en scène la cour de Louis XIV, voire le roi lui-même.

Les mêmes manuels enseignaient que son œuvre était morte avec lui. Lully avait tous les défauts, plus celui d'avoir trop aimé l'argent et d'avoir empêché ses contemporains français d'avoir pu se produire à l'Opéra en abusant des privilèges que lui donnait sa charge de surintendant de la musique du roi.

Le triomphe d'*Atys*, à la scène comme au disque, sa reprise attendue fin janvier à l'Opéra-Comique, puis la tournée qui conduira la production de Villégier-Lancelot-Christie à Madrid, Montpellier, Caen et New-York entre le 15 février et le 22 mars 1992 sont un cinglant démenti à un bon siècle d'une histoire de France xénophobe. Le triomphe d'*Atys* nous a pris, pour ainsi dire, par surprise, malgré le parrainage des Arts florissants. Triomphe ancré dans notre époque par des pin's et des tee-shirts.

A contrario, *Alcyone*, l'opéra de Marin Marais (1706) exhumé par Marc Minkowski, malgré d'indéniables beautés musicales, a confirmé que le génie du compositeur français était à rechercher dans sa musique instrumentale, comme la mise en scène lyonnaise de *David et Jonathan*, l'opéra de Marc Antoine Charpentier, créé en 1688, un an après la mort de Lully, avait prouvé que son auteur restait un grand maître de l'oratorio et de la musique religieuse.

Lire la suite page 11

Le Monde présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 1992.

L'armée algérienne et la victoire du FIS
En réserve de la démocratie. page 6

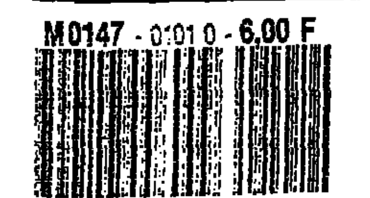
Hausse des prix : +3% en un an
Un taux d'inflation plus faible en France qu'en Allemagne page 13

SCIENCES ◇ MÉDECINE

■ Le « Vasa » sauvé des eaux ■ Les cent ans du Skansen ■ Ozone airlines ■ Un point de vue d'Elisabeth Bacon sur les effets des benzodiazépines sur la mémoire.
pages 9 et 10

Le sommaire complet se trouve page 18

M 0147 - 0101 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

DÉBATS

Un entretien avec M. Guy Braibant

« La France va inscrire dans la loi le statut du corps humain » nous déclare le président de section au Conseil d'Etat

Après plusieurs années de débats, de controverses et de quiproquos, le gouvernement français vient de prendre l'engagement de proposer au Parlement, dès la prochaine session de printemps, un ensemble de textes visant à légiférer dans le champ de la bioéthique (le Monde *des 19 et 24 décembre). Partisan dès 1989 de l'intervention du législateur dans ce domaine, M. Guy Braibant, président de la section du rapport et des études au Conseil d'Etat, nous commente les grandes lignes du projet de loi gouvernemental et situe l'enjeu international de l'initiative française.*

« Quelles réflexions inspirent au principal artisan d'un avant-projet de loi en 1989 les orientations de la politique gouvernementale en matière de législation sur l'éthique biomédicale et les déclarations faites sur ce thème au* Monde *par M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice, dans nos éditions du 19 décembre ?

– Les futurs textes du gouvernement seront, je pense, soumis au Conseil d'Etat en février prochain. Le Conseil pourra à cette occasion les comparer à son propre avant-projet. Mais, d'après ce que je sais, les textes du gouvernement seront très proches du nôtre. On peut dire, très schématiquement, qu'à 75 % ou 80 % on retrouvera les propositions que le Conseil d'Etat avait faites avec, il est vrai, quelques aspects nouveaux positifs et quelques autres négatifs. Les améliorations apportées concernent, à mon sens, l'encadrement de la pratique dite des empreintes génétiques dont nous avions, pour notre part, traité dans un autre rapport, celui concernant les droits de l'enfant. L'aspect négatif tient au fond à ce que l'on n'a pas repris tout ce qui concernait notamment la recherche sur les embryons humains et les problèmes des embryons humains surnuméraires.

– Que proposiez-vous sur cette question ?

– A propos de la recherche sur les embryons humains, la solution que nous proposions était largement inspirée d'une législation australienne qui avait elle-même inspiré la législation britannique en la matière. Elle proposait un double secteur : l'interdiction, de principe, de telles recherches à l'exception de travaux menés dans un intérêt thérapeutique ou scientifique après avis conforme du Comité national d'éthique. La nécessité de cet avis conforme imposait de donner un caractère législatif au Comité national d'éthique. Or l'idée aujourd'hui est de ne plus consacrer ce comité dans la loi, mais simplement d'augmenter ses moyens. Nous pensions, pour notre part, que la meilleure manière d'augmenter ses moyens était de lui donner le caractère législatif.

La pilule abortive

– Le refus du gouvernement exprimé par M. Sapin de doter l'embryon humain d'un statut législatif constitue-t-il, selon vous, un problème ?

– Nous n'avions pas, pour notre part, tenté de donner un statut à l'embryon humain. Nous avions parfaitement saisi qu'il s'agissait là d'un problème beaucoup plus délicat, et nous croyions nécessaire de traiter l'embryon de façon pragmatique, c'est-à-dire au travers des différents problèmes qu'il peut poser. Cela avait d'ailleurs été fait par la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Je signale à ce propos que le Conseil d'Etat, au contentieux cette fois-ci, a suivi la même démarche dans l'arrêt rendu le 21 décembre 1990 sur la requête de l'Association nationale des familles catholiques. Le problème alors était de savoir si l'usage de la pilule abortive était ou non conforme à la convention européenne des droits de l'homme et au pacte des Nations unies qui reconnaissent le droit à la vie.

La réponse, en substance, a été qu'il n'y avait pas en la matière de violation, non pas parce que l'embryon humain n'est pas une personne – nous n'avons pas fait de théologie, – mais parce que la loi de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse avait suffisamment encadré les choses, suffisamment posé les conditions.

Cette loi du 17 janvier 1975 précise en effet dans son article premier qu'il ne saurait être porté atteinte au principe du droit à la vie qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par cette même loi. Elle ajoute que, eu égard aux conditions ainsi posées, ces dispositions ne sont pas incompatibles avec la convention européenne des droits de l'homme.

Nous avions, pour notre part, essayé de la même manière de résoudre quelques problèmes sans aborder directement le statut de l'embryon, sans consacrer un chapitre à celui-ci.

– Vous rejoignez donc ici M. Sapin sur l'opportunité de traiter de cette question dans la loi ?

– Oui. En sachant que d'autres pays ont abordé cette question. Peut-être une telle situation est-elle propre à la France.

– Vous êtes donc satisfait de l'initiative gouvernementale ?

– En réalité, je pense que l'on a cessé ces derniers temps de se rapprocher de notre projet de 1989.

« Mûrissement » du débat

– Plusieurs des opposants à la législation sur la bioéthique critiquaient ces derniers temps le « juridisme excessif » du texte auquel vous étiez parvenus. Que répondez-vous à de telles critiques ?

– Juridisme excessif ? Ce n'était pas le cas. Je pense d'ailleurs que les textes qui seront rédigés par le gouvernement ne seront pas très loin des nôtres. Contrairement à une idée trop répandue, nous n'avions nullement essayé de tout réglementer et il n'y avait pas chez nous un *a priori* de législation. Bien au contraire, notre idée était de légiférer au minimum.

– Pensez-vous, comme on le dit aujourd'hui en haut lieu, que l'évolution, le « mûrissement » du débat depuis 1989 a été une bonne chose ?

– Je n'en suis pas sûr du tout mais je me félicite que l'on puisse arriver finalement aux mêmes solutions. Il est certain que celles-ci seront plus solides du fait qu'elles s'appuieront sur un débat plus large et sur le rapport de Mme Noëlle Lenoir. Pour tout dire, il me semble qu'il y a eu quelques malentendus dus à une insuffisance de culture juridique. Certains ont cru que dans notre projet tout était à prendre ou à laisser alors même que ce projet était d'abord divisible – à condition de ne pas mettre en cause nos principes fondamentaux – et ensuite qu'il n'était pas éternel. Aucune loi n'est éternelle. Mais peut-être valait-il mieux perdre trois ans dans la mesure où l'on pouvait aboutir finalement à un bon résultat.

– Durant cette période plusieurs événements sont survenus. A commencer par l'adoption d'une directive européenne qui permet de considérer le plasma humain comme une matière première, comme une source de profit. Ce texte aurait-il été adopté si la France s'était dotée beaucoup plus tôt d'un cadre juridique sur la bioéthique ?

– Sans doute pas ! Beaucoup expliquaient ces dernières années qu'il valait mieux attendre une réglementation européenne avant de faire une réglementation française. Je pense, au contraire, avec d'autres, qu'il fallait aller très vite pour éviter de se trouver face à une réglementation européenne qui nous mettrait devant le fait accompli. Le problème du sang et du plasma humain considéré comme une matière première est à cet égard exemplaire.

La distinction entre personne et chose

Si l'on dit que les produits du corps humain font partie de la sphère marchande, cela signifie qu'on est dans la compétence de la Communauté économique européenne. Si, en revanche, on dit, comme le souhaite la France, que nous ne sommes pas dans la sphère marchande, cela n'est plus de la compétence de la Communauté. Il ne s'agit donc pas seulement d'un problème de fond, mais aussi d'un problème de compétence. Il sera fort intéressant de voir ce que dira le traité de Maastricht sur ces questions. Et je suis satisfait que l'on arrive à peu près à temps pour précisément affirmer dans ce domaine une doctrine française.

– Dans le rapport* De l'éthique au droit*, qui précédait en 1989 la rédaction de votre avant-projet, vous souligniez l'importance jouée par le droit romain dans la définition des grands principes sur l'indisponibilité et sur la non-commercialité du corps humain. De quoi, en pratique, s'agit-il exactement ?

– Ce que nous avions repris dans le droit romain concernait la distinction fondamentale entre les personnes et les choses. En dépit de l'esclavage, les Romains estimaient que tout ce qui relève des personnes ne doit pas être dans le marché, à la différence de ce qui relève des choses. Là encore, je suis très satisfait des choix du gouvernement, qui souhaite voir les grands principes de l'indisponibilité et de la non-commercialité du corps humain insérés dans le code civil et insérés solennellement au début de ce code. Au fond, la France va inscrire dans la loi le statut de la personne physique, le statut du corps humain. Sans doute les Romains n'avaient-ils pas du tout cette idée-là, mais grâce à eux, grâce à la distinction qu'ils ont faite des personnes et des choses, *ils nous ont prodigieusement aidés*. J'ai toujours pensé que la seule consécration par la loi de ce statut du corps humain était une chose essentielle, quelque chose de véritablement extraordinaire. »

Propos recueillis par **JEAN-YVES NAU**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.


Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet-Devallet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33


Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

PP Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

111 MON 03

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie

Tchécoslovaquie

Au pays dont Vaclav Havel est président !

par Daniel Bensaïd

LE MONDE a annoncé en brève : l'Assemblée fédérale tchécoslovaque a adopté le 11 décembre un amendement au code pénal criminalisant *« la propagation du communisme »*. Le texte exact mérite citation :

« Amendement adopté le 11 décembre 1991 par l'Assemblée fédérale, paragraphe 260 : 1) Toute personne soutenant ou impulsant un mouvement visant ouvertement à supprimer les droits et libertés des citoyens, ou prônant la haine nationale, raciale, de classe, ou religieuse, par exemple le fascisme ou le communisme, sera punie d'un à cinq ans de prison ferme. 2) Sera punie de trois à huit ans de prison ferme, toute personne coupable de : a) avoir commis les délits mentionnés au paragraphe 1 par voie de presse, film, radio, télévision ou tout moyen analogue ; b) d'avoir commis un tel délit en tant que membre d'un groupe organisé ; c) d'avoir commis un tel délit en période d'état d'urgence. »

Au pays dont Vaclav Havel est président !

L'œuvre et les combats de cet homme réclament le plus grand respect. Certes, il a qualifié l'amendement de *« malheureux et discutable »*. Certes, il l'a caractérisé comme *« une tentative désespérée et tardive de régler nos comptes avec le passé, ce qui aurait dû être fait plus tôt et autrement »* (1). C'est mieux que rien, mais c'est encore peu.

On peut comprendre que les briseurs de rêves du Kremlin aient corrompu les mots au point de les rendre presque imprononçables. On peut comprendre que celui de communisme soit chargé, particulièrement à Prague, d'un lourd passif. On peut même comprendre que le président Havel minimise la gravité de l'affaire, convaincu que cette loi restera inappliquée car inapplicable. Mais les interdictions professionnelles vont déjà bon train en Tchécoslovaquie, et le vote scélérat du 11 décembre n'en constitue pas moins un précédent sinistre et un scandale absolu.

Le Parlement tchécoslovaque prétend interdire la « haine de classe » au même titre que la haine raciale ou religieuse. Mais est-il en son pouvoir d'interdire les licenciements et le chômage, les maladies professionnelles et les accidents du travail, la pauvreté et l'exclusion, l'humiliation et l'oppression ? D'arrêter la résistance à l'exploitation, qui commence au quotidien par le refus des cadences imposées, par la moindre grève et la plus infime protestation ? Nulle loi n'empêchera la haine des thermidoriens et des versaillais, d'hier et d'aujourd'hui, nulle loi n'arrêtera les Pinochet et les Suharto...

Notre Constitution de 1793 constatait déjà que le droit imprescriptible à l'existence, à la dignité, à l'égalité se heurte au pouvoir de la propriété. Sa défense intransigeante oblige, comme le disait Paul Nizan, à *« trahir la bourgeoisie pour l'homme »*. On n'échappe pas à ce choix.

Vote scélérat

A moins de nier, jusqu'à la faire taire, la lutte des classes. De censurer jusqu'aux mots pour la dire. L'imposition de la paix sociale par l'union nationale sacrée n'est pas un phénomène nouveau. Souvenons-nous de la profonde remarque de Walter Benjamin : l'Allemagne hitlérienne était devenue *« le pays dans lequel il était interdit de nommer le prolétariat »* (2). Cette négation est le fondement même du totalitarisme. La lutte des classes, au contraire, fend le un en deux. Elle brise l'unité opaque des races, des nations, des religions. Il y a toujours, de part et d'autre, des riches et des pauvres, des opprimés et des oppresseurs.

Cette idée devrait suffire à borner l'escalade des guerres totales, à bloquer les logiques d'extermination et d'anéantissement. D'un point de vue de classe, l'arme nucléaire et toute arme de destruction qui prend un peuple en otage est un non-sens absolu ; car il y a toujours, dans la religion ou la nation de l'autre, un autre soi-même.

Le vote scélérat du 11 décembre scelle *l'amalgame pénal entre le nazisme et le communisme*. Il jette *Mein Kampf* et *le Capital* dans le même sac-poubelle de l'Histoire.

Je suis opposé à toute censure, de Heidegger ou de Céline, de Drieu ou de Brasillach... Si les législateurs du Parlement tchécoslovaque prenaient leur propre loi au sérieux, ils devraient mettre à l'index non seulement les œuvres de Marx, de Rosa Luxemburg, de Lénine, de Trotski, de Guevara, mais aussi celles de Babeuf, de Blanqui, de Heine, et encore celles de Korsch, Lukacs, *Bloch, Gramsci, Benjamin*... Ils devraient censurer les poèmes de Brecht, de Breton, de Maïakovski, de Fried, confisquer les romans d'Istrati, de Plisnier, de Serge, de Nizan, de Revueltas, d'Amado, de Grossmann, de Peter Weiss... Bref, mettre en quarantaine une part majeure de l'intelligence et de la culture de ce siècle.

Entre communisme et nazisme, la différence ne tient pas à la longueur relative des pétitions imaginaires et au prestige des noms que l'on pourrait y rencontrer. Elle tient à une opposition absolue, irréconciliable, des buts et des valeurs. Jusque dans la « solution finale », les nazis ont accompli leur programme. En revanche, pour en venir à leurs fins, procureurs et bourreaux staliniens ont dû écraser avec acharnement jusqu'au souvenir de l'idéal communiste. Dans les années 30, l'« hitléro-trotskisme » fut un cliché à l'usage de cette imposture. Aujourd'hui, le spectre de l'« hitléro-communisme » est manié au grand jour par une majorité parlementaire... au pays dont Vaclav Havel est président.

Il ne suffit pas d'inverser les signes et de permuter les valeurs.

Une légende retournée reste une légende.

Une censure retournée reste une censure.

Et la démonologie ne sort pas de la vision policière de l'Histoire.

Nous n'étions qu'un petit carré à battre la semelle, en février 1968, sur l'esplanade des Invalides, pour défendre les Polonais Kuron et Modzelewski, alors dissidents communistes. Nous n'étions qu'une poignée en 1969 à occuper le consulat et la délégation commerciale tchécoslovaques, à protester contre l'arrestation de Petr Uhl et de ses camarades tchécoslovaques. Communistes anti-staliniens de la première heure, nous avons été de tous les combats – soutien à Wolf Biermann, à Piotr Grigorenko, à la Charte 77, – de toutes les manifestations contre l'intervention soviétique à Budapest ou à Prague. A une époque où nombre d'intellectuels « amis de l'URSS », non encore touchés par la révélation Soljenitsyne, se taisaient sous prétexte de *« ne pas hurler avec les loups »*.

Triste ironie de l'Histoire : ceux-là mêmes qui étaient hier embastillés pour « propagande anticommuniste » par les dictatures bureaucratiques pourraient l'être aujourd'hui, en toute légalité, pour « propagande communiste » par un gouvernement démocratique.

Selon la lettre de la loi, le Brésilien Lula ou l'Anglais Scargill, les grévistes de Cléon ou de Peugeot seraient passibles de un à cinq ans de prison pour incitation à la haine de classe ; Abraham Serfaty ou Nelson Mandela passibles de cinq à huit ans de prison pour « propagation du communisme ». Et je craindrais d'encourir la même peine, car je ferais sans aucun doute mon possible pour défendre mes convictions en tant que *« membre d'un groupe organisé »*, *« par voie de presse et de radio »*.

La victoire posthume de Staline ?

Accepter l'identification entre communisme et stalinisme, ce serait reconnaître à Staline et aux siens une victoire posthume, qui nous confisquerait jusqu'aux mots et perpétuerait le supplice de ses victimes. Accepter que les idées soient des crimes, ce serait se résigner à un nouvel engrenage totalitaire.

Cette loi doit donc être abolie de toute urgence.

Il en va de la mémoire de ceux dont la lutte a tracé *« pour l'humanité un chemin à travers les ténèbres ordinaires de la planète »* (3). Peut-être ceux-là ont-ils été trahis. Sans doute se sont-ils parfois trompés. Mais, à en juger par l'injustice et la misère qui règnent au royaume de ce monde, ils n'ont pas dû avoir tout à fait tort.

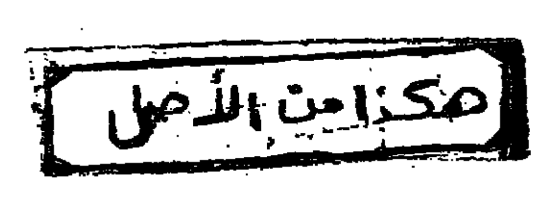
Il en va aussi de l'honneur, politique et moral, de M. Havel.

(1) *Le Monde*, 17 décembre 1991.

(2) Walter Benjamin, *Essais sur Bertolt Brecht*, Maspero, 1966, p. 55.

(3) John Berger, *le Monde diplomatique*, mai 1990.

► Daniel Bensaïd, universitaire, écrivain, est dirigeant de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste).



Les résultats du sommet de la CEI à Minsk

« Quels accords ! nous n'avons même pas pu former un secrétariat ! »

MINSK

correspondance

A l'issue de près de dix heures de discussions, seuls sept chefs d'Etat se sont présentés à la presse, lundi 30 décembre à Minsk. Les fauteuils de l'Arménie, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan sont restés désespérément vides. M. Karimov était *« fatigué »* après sa toute récente élection à la présidence de l'Ouzbékistan ; les autres avaient hâte de regagner leurs Républiques, et malgré l'air de satisfaction affiché par M. Eltsine, l'atmosphère donnait à penser que tout n'était pas rose au pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Le syndrome du « grand frère »

A peine M. Eltsine commençait-il à mentionner les points sur lesquels les onze s'étaient accordés que le président du Kazakhstan murmurait, dépité : *« Quels accords, nous n'avons même pas pu former un secrétariat ! »*

Dès le début de cette journée tumultueuse, le chef du centre de presse de M. Nazarbaev, le dirigeant kazakh, n'avait pas caché son allergie au syndrome encore vivace du *« grand frère russe »*. Les cinq Républiques d'Asie centrale se seraient-elles senties lésées au terme de cette première réunion de travail de la CEI ? M. Akaev, président du Kirghizstan, à qui la question a été posée, a affirmé qu'il n'en était rien.

Comment expliquer, alors, le départ bruyant et précipité des médias du Turkménistan avant même que commence la conférence de presse ? Ne faut-il voir là qu'un problème d'horaires de vol, comme le laissait entendre M. Chouchkevitch, le président biélorusse ? Sans doute, l'absence du président arménien, M. Ter-Petrosian, qu'on avait pourtant pris soin de placer au côté de son homologue azéri, M. Moutalibov, s'explique-t-elle par le manque d'engagement qu'a manifesté la Communauté face à l'épineux problème du Haut-Karabakh.

Les « Slaves », pour leur part, semblaient ravis, et c'est d'un pas alerte et le sourire aux lèvres que M. Kravtchouk a prestement enjambé les fauteuils vides des « Républiques musulmanes » pour venir s'installer, son petit frapeau ukrainien à la main, auprès du président russe. Seul « Slave » mécontent : le maréchal Chapochnikov. Ostensiblement assis avec le public lors de la conférence de presse, il a quitté la salle juste après que M. Boris Eltsine eut reconnu ses *« désaccords »* avec trois Républiques.

MARIE JÉGO

□ **OUZBÉKISTAN : l'ancien chef du PC a remporté l'élection présidentielle.** – M. Islam Karimov, l'ex-premier secrétaire du PC ouzbek, a obtenu 86 % des suffrages, dimanche 29 décembre, lors de la première élection présidentielle au suffrage universel en Ouzbékistan. Selon un bilan provisoire communiqué lundi par la commission électorale, le seul rival en lice, M. Mouhammad Salikh, poète et dirigeant du Parti démocratique, a recueilli 12,3 % des voix. L'autre mouvement d'opposition, Berlik, n'a pas été autorisé à prendre part au scrutin. Par ailleurs, 98,2 % des électeurs se sont prononcés en faveur de l'indépendance de cette République à majorité musulmane, proclamée le 31 août. – *(AFP.)*

Les décisions concernant les armes nucléaires et chimiques manquent de crédibilité

Sur le seul plan des armes de destruction dite massive (armes nucléaires et chimiques, notamment), l'accord de Minsk, qui institue un contrôle permanent (en temps de paix) et un commandement de l'ouverture du feu (dans le cas d'un conflit) à quatre (Russie, Ukraine, Biélorussie et Kazakhstan), n'est pas aussi crédible ni rassurant qu'il y paraît tout d'abord.

En effet, ces quatre Républiques totalisent à elles seules quelque 90 % des 28 000 charges nucléaires, stratégiques et tactiques, détenues par l'ex-URSS. Ce qui n'est pas rien, si, de surcroît, la centralisation du commandement est effective sur cet arsenal. Mais, au vu de ce que savent les états-*majors occidentaux de l'ancienne* panoplie soviétique, il semble qu'il ne reste pas moins de 2 000 autres têtes tactiques, donc très difficilement contrôlables, ailleurs, dans les onze autres Etats – si ces derniers n'étaient pas décidés à les restituer aux quatre fédérations en cause – et pas moins de 50 000 tonnes de substances chimiques, qui sont réparties dans les unités.

La Russie aligne environ 19 000 charges (dont quelque 9 000 sont stratégiques). L'Ukraine en dispose de 4 000 environ (dont 1 850 stratégiques). Le Kazakhstan, qui est désormais le premier Etat musulman au monde à en posséder, compte quelque 1 800 charges (dont 1 400 stratégiques), et la Biélorussie en recense 1 250 (dont 72 stratégiques). Dans les formations tant aériennes navales que terrestres de l'ex-armée soviétique dans les onze autres Etats de l'ancienne Union, il se peut, à en croire les services spécialisés à l'Ouest, que soient encore entreposées entre 2 000 et 2 100 charges nucléaires tactiques. Leur sort demeure préoccupant, sauf si ces systèmes d'armes venaient à être restitués à l'une des quatre Républiques ou s'ils devaient être détruits entre 1992 et 1994 dans le cadre des accords START de désarmement qui, néanmoins, sont loin de concerner toutes ces familles d'armes nucléaires tactiques.

Des matériels faciles à dissimuler

De même, l'avenir des stocks de munitions chimiques – on évalue à quelque 50 000 tonnes le poids total des substances toxiques qui pouvaient armer des bombes, des missiles, des roquettes ou des obus de l'arsenal anciennement soviétique – est inquiétant à terme. Il s'agit, en effet, de matériels qui sont faciles à dissimuler tant ils peuvent être disséminés.

A la réunion de Minsk, la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan ont, de toute évidence, placé leurs espoirs dans la création d'un contrôle et d'un commandement unifiés sur toutes ces catégories d'armement de destruction massive. Sur un plan technique (*le Monde* du 10 et daté 15-16 décembre), rien ne s'oppose à une telle centralisation. Comme le démontre le fonctionnement quotidien des panoplies nucléaires à l'Ouest, plusieurs doigts sur le « bouton » cohabitent en permanence, depuis le chef de l'Etat jusqu'aux servants des systèmes, en passant par les différents ministres et chefs militaires habilités. Il suffit que soit reconnu au responsable politique suprême le pouvoir du déclenchement final (c'est-à-dire l'« affichage » du code ultime) dans les séquences qui contribuent à la décision.

La procédure instaurée à Minsk, en dépit des consultations préalables qu'elle prévoit entre les membres de la Communauté, n'est pas moins opérationnelle que le système en vigueur en Occident. Un conflit nucléaire, s'il était jamais envisagé, n'éclaterait pas dans *« un ciel serein », comme on le dit* d'un affrontement inopiné. Il serait vraisemblablement précédé d'une période de crise grave, qui permettrait de s'y préparer.

Cependant, une telle procédure suppose deux préalables, à savoir que l'on sache – à tout instant et avec précision – où sont stationnées les armes nucléaires et que les partenaires impliqués respectent les mêmes règles du jeu. Le moins qu'on puisse dire est que la réunion de Minsk, avec le dépeçage de l'ancienne armée soviétique et la possibilité pour certains des Etats de garder le commandement de leurs propres forces dites classiques, ne plaide pas en faveur de cette entente sur les principes fondateurs d'une vraie communauté nucléaire.

JACQUES ISNARD

Trois des onze Républiques veulent créer leur propre armée

Suite de la première page

Alors que tous ces Etats, totalement imbriqués économiquement, vont subir de plein fouet le choc de la libéralisation des prix qui doit être lancée en Russie le 2 janvier, les questions économiques et monétaires n'ont fait l'objet, encore une fois, d'aucun accord. Le président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, a répété, en partant de Minsk, ce qu'il avait dit à son arrivée : *« L'espace monétaire unique* [que les trois principaux fondateurs slaves de la Communauté étaient convenus de maintenir pour un an au moins] *est une fiction ».*

La Russie, qui s'engage dans un très difficile plan de stabilisation, semble donc toujours décidée à restreindre fortement les flux de roubles vers les « Etats indépendants ». M. Kravtchouk semblait surtout content de trouver là l'excuse parfaite pour lancer en Ukraine, à partir de lundi, ces « coupons réutilisables », une quasi-monnaie qui doit être distribuée à hauteur d'un quart des salaires. Les discussions sur les problèmes douaniers, bancaires, fiscaux ont été ardues, mais sans déboucher sur un semblant de concertation. M. Kravtchouk l'a confirmé en expliquant devant la presse que *« les Etats étant indépendants, il n'y aura pas de décisions politiques communes »*. Les onze chefs d'Etat ont, certes, pu signer sans grands problèmes un nouvel accord sur les armes nucléaires, dans la mesure où il s'agissait de reprendre, à quelques nuances près, celui déjà signé à Alma-Ata il y a dix jours. Confirmant le *« commandement unifié »* des forces stratégiques et le maintien d'un *« contrôle unique de l'arme nucléaire et des autres armes de destruction massive »*, ils ont ajouté que la décision d'appuyer sur le bouton (prise par le président de la Russie *« en accord »* avec ceux des trois autres Républiques dotées d'armes stratégiques) devra aussi être précédée de *« consultations »* avec les chefs des autres Etats membres de la Communauté.

A la veille de cette réunion, M. Dick Cheney avait accusé la Russie de poursuivre la production de missiles stratégiques (*le Monde* du 31 décembre). M. Eltsine n'a pas démenti, affirmant simplement qu'il s'agissait de la part du secrétaire à la défense américain de *« suppositions »* et que la Russie respectait tous les accords signés par l'URSS avec Washington. Dans ce cadre, l'accord confirme que l'Ukraine et la Biélorussie se déferont de toutes leurs armes nucléaires avant la fin 1994. Le Kazakhstan, qui ne veut pas être privé de ses propres armes nucléaires tant que son voisin russe disposera des siennes, a maintenu cette position, car il veut lui aussi *« participer à tous les processus de réduction des armes stratégiques »*, comme l'a précisé son président, M. Nazarbaev. Il a ajouté que le Kazakhstan *« veut être une zone dénucléarisée »*.

Mais les problèmes les plus ardus sont apparus sur le partage des armées conventionnelles. Chaque nouvel Etat souhaite, bien sûr, « nationaliser » celles qui sont déployées sur son territoire. L'Ukrainien, Kravtchouk ayant donné l'exemple le 12 décembre, suivi, peu après, par l'Azerbaïdjan. Le pas pouvait donc être franchi, et chaque Etat a envoyé des délégations à Moscou pour préparer un projet d'accord.

Celui discuté à Minsk prévoyait, outre le dispositif adopté pour les forces stratégiques, le maintien de *« forces armées unifiées »* conventionnelles pour une période transitoire allant jusqu'en 1994, au côté d'armées nationales qui seraient formées *« par étapes »*, sous-entendu pas trop vite. Les Etats concernés devaient s'engager à observer les accords internationaux de désarmement, à préserver le système de défense stratégique intégré et ne pas utiliser leurs armées nationales dans des conflits intérieurs ou entre Etats de la Communauté.

Mais lundi ce projet n'a pas pu être adopté. La Russie et les chefs militaires ont dû céder aux pressions des Républiques. Un autre accord a finalement été signé par les onze présidents *« conformément au droit des Etats membres à créer leurs propres forces armées »*. Ces Etats doivent décider d'ici deux mois, en *« coordination avec le commandement unifié »*, s'ils veulent assurer eux-mêmes le commandement des forces armées conventionnelles ou s'ils veulent déléguer celui-ci au commandement des forces unifiées. Les Etats doivent aussi définir les *« étapes qu'ils prévoient pour exercer leur droit »* à créer une armée. *« Pour l'Ukraine*, précise le document, *cela commence le 3 janvier 1992 ».*

Le maréchal Chapochnikov reconduit dans ses fonctions

Et pour les autres ? *« Jusqu'à maintenant, seuls l'Ukraine, la Moldavie et l'Azerbaïdjan ont annoncé leur intention d'exercer eux-mêmes ce commandement*, a précisé M. Eltsine à l'issue de la réunion. *Tous les autres Etats sont d'accord pour que leurs forces conventionnelles soient sous commandement unifié. »* Une telle modération de la part des autres s'explique, bien évidemment, par le fait que, qui dit commandement d'armées nationales, dit entretien de ces armées. Mais il n'est pas dit que dans deux mois la liste ne se sera pas allongée.

La Biélorussie s'y prépare, même si elle ne veut pas, pour l'instant, brûler les étapes. L'Arménie avait déclaré se contenter provisoirement d'une garde nationale, tablant sur une alliance avec la Russie pour faire face à l'Azerbaïdjan à propos du Haut-Karabakh. Mais M. Eltsine n'a pas pu imposer ce sujet à l'ordre du jour de Minsk, le président azerbaïdjanais ayant fermement déclaré qu'il s'agissait d'une *« question intérieure »*.

Parti de Minsk sans résultats, le président arménien, soumis à une forte pression de son opposition, pourrait être obligé de renoncer à sa modération. Quant aux Républiques d'Asie centrale, subventionnées par Moscou, elles parlent aussi d'armées nationales dans leurs Parlements. Mais, à Moscou, il est question de les payer pour qu'elles gardent les forces stationnées chez elles sous commandement russe.

Les *« forces armées unifiées »* de la Communauté pourraient donc rapidement se réduire encore et devenir les forces armées de la Russie. Pour l'instant, le maréchal Chapochnikov, celui qui avait reçu la valise des codes nucléaires remise par M. Gorbatchev à M. Eltsine, a été reconduit dans ses fonctions. L'ex-ministre de la défense soviétique était devenu à Alma-Ata commandant en chef provisoire – jusqu'à cette réunion du 30 décembre – des *« forces armées unifiées »* de la Communauté, c'est-à-dire de l'ensemble des forces stratégiques et conventionnelles.

Si le commandement des forces stratégiques ne lui est pas contesté, il ne semble pas en être de même pour les autres : il dut, en effet, menacer de démissionner pour que ses fonctions ne soient pas une nouvelle fois limitées jusqu'à la réunion prévue dans deux mois. Un tel scénario lui aurait retiré toute autorité auprès des divers commandants locaux qui, déjà, font preuve d'insoumission ici ou là.

Bref, la crise s'étend à la faveur du dépeçage en cours de l'armée soviétique, et ce ne sont pas les autres accords signés à Minsk qui permettront de la contrôler. Les « onze » n'ont ainsi pas réussi à se mettre d'accord sur les statuts de leur « communauté ». Ils n'ont pas, non plus, créé de secrétariat permanent, malgré l'insistance du président biélorusse.

Les esturgeons de la mer Caspienne...

Quant aux deux conseils créés à Alma-Ata, celui des chefs d'Etat et celui des chefs de gouvernement, leur statut est régi par un accord *« provisoire »*. L'accord indique que leurs compétences n'ont trait qu'aux questions entrant dans le cadre des accords *« des plus flous »* déjà signés à Minsk et à Alma-Ata, à la précision près qu'elles s'étendent *« aux questions d'héritage des anciennes structures soviétiques »*. De plus, chaque Etat a une voix, et les décisions sont prises, bien sûr, *« par consensus »*... C'est ainsi que pourra être décidée, précise le texte, la création d'*« organes de travail provisoires ou permanents. »*

Les ministres des affaires étrangères des onze Etats ont été chargés de se réunir avant le 10 janvier pour, d'une part, *« préparer des propositions sur le nom, la structure et le financement d'un groupe de travail chargé de préparer les réunions des deux conseils »*. Ces réunions doivent être, au moins, semestrielles pour les chefs d'Etat et trimestrielles pour les chefs de gouvernement ; d'autre part, les ministres doivent discuter du partage des ambassades ex-soviétiques à l'étranger, que la Russie a pris sous son contrôle, suscitant, à juste titre, les plus fortes indignations des autres Républiques.

Les chefs d'Etat se sont *« engagés »* à coopérer pour régler les conséquences des grandes catastrophes (Tchernobyl, mer d'Aral et séisme d'Arménie) ainsi que pour sauver les esturgeons de la mer Caspienne... Les chefs de gouvernement ont signé, de leur côté, des accords sur les transports, l'aviation civile, la recherche et le partage des ondes de la première chaîne de l'ex-télévision soviétique.

Peut-être est-ce l'indispensable continuité de ces tâches qui a quand même fait dire, dimanche soir, à M. Chouchkevitch, président de Biélorussie, pourtant peu porté sur la langue de bois, qu'il est *« convaincu que la Communauté a été créée pour durer »* ?

SOPHIE SHIHAB

L'aide d'urgence s'organise en Europe

L'aide d'urgence en faveur des populations de l'ex-Union soviétique décidée par les chefs d'Etat et de gouvernement des douze pays membres de la Communauté européenne le 10 décembre à Maastricht est en cours d'acheminement. Les Douze avaient décidé, outre un prêt garanti de 1 250 millions d'écus (8,75 milliards de francs), une aide alimentaire et médicale pour un montant de 200 millions d'écus (1,4 milliard de francs). Cet effort s'ajoutait à l'aide alimentaire de 250 millions d'écus et aux garanties de crédit de 500 millions d'écus décidées par les Douze un an plus tôt.

Plusieurs envois ont déjà été effectués. Le 21 décembre, 500 tonnes d'aliments pour enfants et 10 tonnes de produits médicaux sont parties par avion de Bruxelles pour Moscou (partenaire de la CEE : Médecins sans frontières, Belgique). Le 23 décembre, 600 tonnes d'aliments pour les personnes âgées de Moscou et de Saint-Pétersbourg sont parties par avion de Cologne (partenaire de la CEE : Care Deutschland).

Le même jour, la Lutheran World Feder a organisé le départ par camions de 615 tonnes d'aliments destinées aux familles les plus démunies de Moscou. Du 23 au 29 décembre, l'organisation Red Barnet a préparé le départ par camions de 260 tonnes de viande en conserve pour Saint-Pétersbourg.

Enfin les 29 et 30 décembre, deux avions loués par le gouvernement français ont emporté chacun 38 tonnes de médicaments et de lait maternisé destinées aux hôpitaux de Moscou et de Saint-Pétersbourg ; l'opération est réalisée par l'organisation Pharmaciens sans frontières.

D'autre part, en plus de cette aide communautaire, certains pays se mobilisent : c'est le cas de l'Allemagne où une campagne a été lancée notamment par le quotidien *Bild* et la chaîne de télévision ARD (l'année dernière, les organisations non gouvernementales allemandes avaient rassemblé pour l'URSS une aide d'environ 450 millions de deutschemarks).

C'est le cas aussi du Danemark où, nous indique notre correspondante Camille Olsen, deux trains affrétés par l'organisation Caritas ont transporté 1 500 tonnes de lait en poudre à destination de deux villes de Sibérie, Omsk et Svertlovsk.

En France, le secrétariat d'Etat à l'action humanitaire a été chargé de coordonner l'aide. Les municipalités, collectivités locales et conseils régionaux désirant participer doivent s'adresser à la cellule d'urgence qu'il a mise en place.

□ **Selon M. Edouard Chevardnadze, les Occidentaux devraient être « terrorisés » par ce qui peut se passer dans l'ex-URSS.** – Dans une interview publiée lundi 30 décembre par le *Corriere della Sera*, l'ex-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a déclaré qu'à la place des Occidentaux, il serait « terrorisé » à l'idée de ce qui peut se passer dans l'ex-URSS. Interrogé sur le futur contrôle des armes nucléaires, M. Chevardnadze a estimé que *« dans une situation d'instabilité générale, tout peut arriver »*. L'ancien ministre soviétique *« n'exclut pas que des ogives nucléaires, et même des armes tactiques complètes, puissent tomber entre les mains de quelques formations paramilitaires »*. – *(AFP.)*

Intensification des combats au Haut-Karabakh

Les Arméniens lancent un appel au secours à l'ONU

Les responsables arméniens du Haut-Karabakh, une enclave à majorité arménienne en territoire azerbaïdjanais, ont lancé, lundi 30 décembre, un appel à l'aide aux Nations unies, à la CEE et aux pays membres de la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

Cet appel survient après la reprise de violents combats, lundi, autour de Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh. Quelque cinq cents hommes des troupes du ministère de l'intérieur de l'Azerbaïdjan ont pris le contrôle des sommets de la ville et une colonne de blindés a commencé un bombardement intensif de Stepanakert, selon l'agence Interfax. L'hôpital a été touché et il y aurait de nombreuses victimes.

Un porte-parole du ministère arménien de l'intérieur a pour sa part indiqué qu'une attaque des forces azéries a été repoussée dans le village de Karatchinar, à 15 kilo*mètres de Stepanakert. Il a précisé* que les Azéris avaient réussi à s'emparer de Kirkidzhan, dans la banlieue de la capitale. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RECTIFICATIF : conférences à Sciences-Po sur « L'état de l'Union soviétique en 1992 ».** – Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone pour les renseignements et les inscriptions au cycle de huit conférences sur le devenir de l'ex-URSS, organisé par Sciences-Po Formation, à Paris, du 13 janvier au 6 février 1992 (*le Monde* daté 29-30 décembre). Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses et donnons le bon numéro de téléphone : 45-49-50-99.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

EUROPE

PORTUGAL : malgré les bouleversements à l'Est

Le Parti communiste reste figé dans son orthodoxie

La démission de M. Mikhaïl Gorbatchev signifie *« la défaite de la perestroïka »* et la victoire des *« forces réactionnaires »*, a récemment affirmé le Parti communiste portugais (PCP), dans un communiqué lu par son secrétaire général, M. Alvaro Cunhal. Les communistes portugais considèrent que l'ex-président de l'Union soviétique a *« une très grande responsabilité »* dans la situation actuelle. Selon eux, *« les forces réactionnaires ont désintégré l'Etat soviétique et désorganisé l'économie et la vie sociale, et elles cherchent à détruire le socialisme pour restaurer en toute hâte le capitalisme »*. Le remplacement du drapeau de l'URSS par *« le drapeau tricolore de la Russie des tsars est un pas en arrière dans l'Histoire (...) C'est triste et c'est grave »*, a dit M. Cunhal. Les communistes portugais *« ne changent pas de drapeau »*, a conclu le secrétaire général. Même si la contestation s'amplifie dans ses rangs et s'est traduite récemment par l'exclusion de plusieurs personnalités importantes (*le Monde* du 6 décembre), M. Cunhal reste ainsi à la tête de l'un des partis communistes européens les plus conservateurs.

Alvaro Cunhal, l'intraitable ayatollah d'une cause toujours « juste »

LISBONNE

de notre envoyé spécial

Les œuvres de Lénine et de Marx figurent toujours en bonne place dans la librairie du Parti communiste, rue Soeiro-Pereira-Gomès, à la périphérie de la capitale. Pourquoi les retirer ? M. Alvaro Cunhal, l'inamovible secrétaire général du PCP, n'a pas l'intention de remettre en question ce qui fut et reste son credo.

Certes, comme il l'admet, sur le plan portugais, des questions se posent, surtout après la déroute infligée au parti lors des élections législatives du 6 octobre. Pour la première fois de son histoire, son score a été inférieur à 10 % (8,8 %). Aujourd'hui, le Parti communiste n'a plus que 17 députés, pour 47 il y a douze ans. Depuis 1979, il ne cesse de perdre du terrain. Plus grave encore, son fief de l'Alentejo n'est plus sa chasse gardée.

Douze ans de prison, quatorze ans d'exil

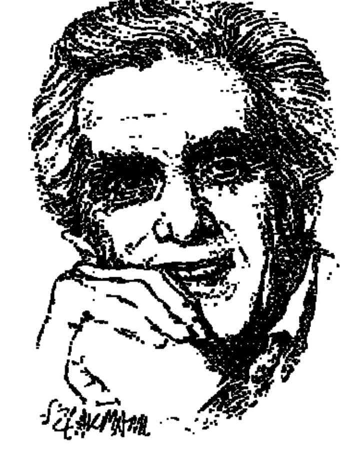
En effet, M. Cunhal ne peut que se poser des questions, d'autant que cette défaite était survenue juste après les remous suscités au sein du parti par la prise de position, en août, de la commission politique du comité central en faveur des auteurs du putsch manqué de Moscou. Cet appui à la *« tentative de stopper le développement d'un processus contre-révolutionnaire et pour trouver des solutions conformes à la voie du socialisme »* fut jugé *« indigne »* et choquant par de nombreux militants et dirigeants. Le comité central a alors rectifié le tir, en admettant que le communiqué critiqué avait *« manqué de rigueur et de clarté dans sa rédaction »*. Le 22 août, il fit marche arrière en saluant l'échec du putsch et *« le retour à la norme constitutionnelle »*.

Le débat, mis entre parenthèses pendant la période électorale, est cependant loin d'être clos. Le secrétaire général se refuse à parler d'*« erreur historique »*, ainsi que l'accusent ses détracteurs. Pour M. Cunhal, les raisons qui l'ont fait se retrouver aux côtés de MM. Saddam Hussein et Kadhafi sont totalement différentes. Il n'en reste pas moins que ce pas de clerc a redonné de la voix aux « rénovateurs » opposés à l'orthodoxie figée du PCP.

Cela suffira-t-il pour faire bouger les choses ? Rien n'est moins sûr. Après soixante ans passés au parti, dont trente à sa tête, Alvaro Cunhal ne fera plus, à soixante-dix-huit ans, que les pas qu'il juge nécessaire de faire. Chemise blanche ouverte, toison immaculée et sourcils abondants sur un regard voilé de mémoires, cet ayatollah qui a façonné le PCP à son image reconnaît malgré tout qu'il est légitime d'avoir des doutes et des interrogations compte tenu de ce qui s'est passé chez les partis frères.

Artisan de la lutte contre la dictature salazariste, qu'il a payée de douze ans d'emprisonnement, dont huit en isolement total, et de quatorze années d'exil, cette figure historique et respectée enfourche son argument favori selon lequel le PCP a toujours été avant tout *« un parti national »*. Non, il n'a jamais eu de modèle, et si un jour il a affirmé que *« l'URSS était le soleil de la terre »*, c'était au moment de la seconde guerre mondiale, quand l'Europe était dans *« la nuit du fascisme »*.

Lui, qui a toujours fait taire les voix discordantes, car il est hors de question d'admettre *« les fractions organisées »*, affirme avec un bel aplomb que tous les points de vue sont écoutés et que le sien, tout secrétaire général qu'il est, n'a pas plus de poids que les autres. Pour M. Cunhal, il est totalement faux de dire que son parti est sectaire, qu'il n'a pas évolué, qu'il n'a pas tenu compte des modifications de l'ordre social et planétaire. Il soutient cependant avec conviction que, s'il avait adopté les positions de certains partis en Europe, le PCP aurait *« coulé comme eux »*. Il a donc eu raison de suivre sa ligne



sous peine de voir disparaître son œuvre, le produit de toute une vie.

Cet acteur apparemment inébranlable de la politique portugaise sait parfaitement qu'en raison de leurs traditions de lutte les communistes continuent de jouir d'un prestige certain dans la population. Les motifs historiques n'expliquent pas tout. Le PCP se bat aujourd'hui encore sur un terrain où le Parti socialiste est totalement défaillant. Et une bonne partie de son électorat ne se soucie guère de savoir si ses dirigeants sont catalogués comme conservateurs ou rétifs aux évolutions de l'ordre social.

La fidélité des « damnés de la terre »

Pour beaucoup, ce qui compte, c'est sa capacité de mobilisation au service des ouvriers et des paysans de l'Alentejo, *« ces damnés de la terre »*, exploités par les grands propriétaires terriens. Quoi qu'il advienne, quoi que disent les critiques sur sa rigidité, le parti reste leur parti pour ces militants qui l'identifient toujours à la résistance à la dictature et à la lutte contre l'inégalité sociale. Ils restent fidèles de père en fils, de génération en génération, même si leurs rangs s'éclaircissent.

Ce professeur d'université est de ceux-là. Vieux militant, non marxiste, loin d'être toujours d'accord avec Alvaro Cunhal, il reste par *« amitié, par adhésion à des hommes qu'il respecte et qui ont donné de nombreuses preuves pour la liberté »*. Il critique le centralisme démocratique, reproche à Marx d'avoir écrit pour un temps désormais révolu, mais se refuse à être *« un communiste honteux »*.

Aujourd'hui, la révolution des œillets et ses trois conquêtes – la réforme agraire, le contrôle ouvrier et les nationalisations – sont des souvenirs lointains. Par voie de conséquence, le PCP a donc perdu de l'influence, mais personne n'oublie. Paradoxalement, le Parti communiste ne s'affiche plus depuis bien longtemps sous ses couleurs, mais en brandissant le bleu et le blanc de la CDU, une coalition qu'il domine.

A l'exception des années 1975 et 1976, le PCP ne s'est d'ailleurs jamais présenté sous son étiquette. La faucille et le marteau sont bleus sur fond blanc et côtoient une fleur, le sigle d'un parti écologique inféodé. Les meetings se terminent non pas au son de l'*Internationale* mais de la musique pop. De quoi surprendre de la part d'une organisation qui proclame un attachement farouche à la lutte des classes et aux idéaux révolutionnaires.

Alvarez Augusto Veiga de Oliveira lui aussi y a cru fermement. Il a été torturé et emprisonné pendant cinq ans pour ses convictions au pénitencier de Péniche, en compagnie d'Alvaro Cunhal. Ancien membre du comité central, cet ingénieur constatant qu'*« on disait une chose mais qu'on en pensait une autre »* a essayé de démocratiser le parti et cela quelques mois avant le début de la perestroïka.

Avec cinq de ses camarades, il a fondé le Groupe des six, première tentative pour rénover l'organisation, *« pour mettre sur la table les mensonges et sauver ce qui était sauvable »*. Ce fut un échec. Pour lui, il ne fait pas de doute que le secrétaire général se comporte comme un véritable *« dictateur »* pour lequel *« la moindre concession en amène une autre sans que l'on sache où tout cela va finalement mener »*.

Les « feuilles sèches » se détachent

M. Veiga de Oliveira démissionna de ses fonctions, puis, quelques années plus tard, se résolut à quitter le parti, qui, selon lui, vit toujours dans le mythe dépassé de la clandestinité. En sa compagnie d'autres fractionnistes, d'autres brebis galeuses comme Vital Moreira furent écartées des instances dirigeantes. M. Moreira n'avait pas hésité à déclarer que le maintien de M. Cunhal à la tête du PC était *« le principal obstacle »* à sa rénovation. Lors du treizième congrès, en mai 1990, de nouvelles voix se sont élevées pour réclamer des réformes, mais rien n'a fondamentalement bougé. M. Cunhal fut réélu à l'unanimité secrétaire général en réaffirmant son attachement au marxisme-léninisme. Il préconisa néanmoins *« une rénovation politique et structurelle »*. Quand et comment ?

En attendant, ceux qu'il appelle *« les feuilles mortes »* – ou plutôt *« sèches »* parce que les *« mortes »* ont encore des couleurs – continuent de se détacher. Des réfractaires à l'immobilisme, dont M. Cunhal pense simplement qu'ils ont perdu la foi, la volonté de lutter. Lui, il les a gardées intactes. Il reste et restera communiste. Son idéal n'a pas veilli, et c'est dommage, pense-t-il, que l'on s'en soit écarté. C'est d'ailleurs pour cela que des erreurs ont été commises et que le mouvement a échoué.

Pour ce combattant intraitable dont la vie et le parti ne font qu'un, il y aura toujours des exploitants et des exploités. Si le parti meurt, les travailleurs en créeront un autre, car la société a besoin du Parti communiste. Bien sûr, il est désormais nécessaire d'apporter quelques modifications au rêve de « l'homme nouveau », mais il faut poursuivre la tâche. Ce qu'il faut surtout pour M. Cunhal, c'est avoir de la rigueur, pour éviter les déviations, pour maintenir le cap.

Jusqu'à son dernier souffle, ce fils d'avocat veut croire à ce pour quoi il s'est battu depuis l'âge de dix-sept ans. Comment d'ailleurs pourrait-il le renier parce que d'autres n'ont pas su le préserver ? S'il ne sait pas aujourd'hui combien le PCP compte de militants, il sait qu'il apprend encore tous les jours auprès de ses camarades. Même si, depuis le treizième congrès, il a un adjoint à ses côtés, un jeune économiste de quarante-neuf ans, M. Carlos Carvalhas, à qui il passe un peu la main. Quand souhaite-t-il décrocher ? La question lui paraît incongrue. C'est un peu comme si on lui demandait la date de son suicide.

MICHEL BOLE-RICHARD

S'échapper de Tirana...

Les Albanais rêvent de fuir un pays miné par cinquante ans d'une dictature cauchemardesque

TIRANA

de notre envoyé spécial

Un homme d'une quarantaine d'années arrive enfin devant le guichet de la compagnie aérienne. Après encore dix bonnes minutes de négociation avec l'employé, qui a minutieusement vérifié si son visa était en règle, il a obtenu son billet pour Paris. Il a de nouveau traversé la foule qui, comme chaque jour, se presse devant le comptoir. Lui qui s'était montré si calme depuis le début de son expédition laisse soudain éclater sa joie en exhibant son ticket : *« Ma vie commence ! »* Et ce sera tout.

Ce sera tout, mais ces quelques mots et cette exaltation naïve symbolisent le malheur d'un peuple sans espoir, tout juste un an après le début de la révolution qui avait ébréché un des régimes les plus absurdes de la planète socialiste.

On n'arrive pas à Tirana, on s'en échappe ! *« Ce sentiment d'être enfermé, de vivre dans une prison est encore plus fort aujourd'hui que sous l'ancien régime*, explique un étudiant. *Hier, nous ne nous posions même pas la question de partir puisque c'était impossible. Aujourd'hui, c'est théoriquement possible. Mais soit nous n'en avons pas les moyens, soit nous ne pouvons pas obtenir de visas pour les autres pays. Alors, nous tournons en rond. »*

« Nous sommes tous mutilés »

Tourner en rond : qui n'a pas vécu à Tirana ne sait pas ce que cette expression veut dire. Comme si les habitants de la capitale albanaise, animés par on ne sait quelle mécanique mystérieuse, passaient leur temps à aller d'un point fictif à un autre, sans aucune cohérence apparente. Où aller ? Que faire ? Pratiquement plus personne ne travaille – même si chacun touche encore 80 % de son salaire, – il n'y a ni cinémas, ni cafés, ni librairies.

Pour les plus vieux, l'essentiel de la journée est consacré à ... la marche : 4 kilomètres pour dénicher le salami introuvable, 5 pour un arrivage de pâtes au marché noir. Mais l'essentiel, c'est d'abord la recherche du pain, la nourriture de base : les Albanais en consomment près de 1 kilo par jour et par personne ! Il suffit d'une rumeur pour que les « boulangeries », en fait des dépôts dont toutes les vitres ont été cassées lors des pillages du début du mois, soient prises d'assaut. Pour le reste, c'est l'incertitude : les autres marchandises sont introuvables, ou alors, leurs prix sont inabordables.

« Avant », aucune voiture, si ce n'est les énormes limousines noires des officiels, ne venait troubler cette harmonie pédestre. C'était d'ailleurs une des curiosités de Tirana que de voir les quelques agents de police régler, à grands coups de sifflet stridents et de moulinets de bâton blanc, une circulation inexistante.

Aujourd'hui, l'importation de voitures particulières étant de nouveau autorisée, quelques jeunes sillonnent la ville à tombeau ouvert à bord de véhicules délabrés, sans plaques d'immatriculation. Une manière d'exhiber sa réussite – si on a une voiture, c'est qu'on a pu aller à l'étranger – et de détrôner les possesseurs de vélos, hier considérés comme les rois de la ville.

Que faire lorsque l'on a vingt ans à Tirana ? Les salles de classe et les amphis sont désertés tant il y fait froid. La cité universitaire, de plus en plus délabrée, ferait prendre les Minguettes pour une succession d'hôtels de luxe. Que faire, sinon arpenter inlassablement le boulevard qui mène de l'université à la place Skanderbeg ? Une promenade qui, au temps de la dictature, permettait de pimenter la vie monocorde du socialisme réel par des petites révoltes : *« Mettre des jeans un peu à la mode, un pantalon trop serré ou un blouson voyant*, raconte une étudiante, *c'était déjà manifester son indépendance et son refus du système. »*

Au risque, dès le lendemain, de se voir dénoncer par les organisations de jeunesse pour avoir subi des influences *« étrangères au socialisme »*. *« Il fallait surtout reconnaître sa faute et ne pas discuter, sinon l'affaire pouvait avoir des conséquences plus graves. Sauf pour les enfants des dirigeants, qui étaient protégés et pouvaient récidiver. »*

Rien à quoi se raccrocher

Aujourd'hui ont-ils envie de parler entre eux de cette période noire, de se venger, de dénoncer à leur tour ceux qui les avaient ainsi accusés ? *« Très peu*, répond Drittan, étudiant en mathématiques. *D'abord parce que nous sommes tous mutilés et un peu responsables de la dictature, même si nous n'avons que vingt ans. La responsabilité d'hier était collective. Le silence d'aujourd'hui l'est aussi. »* Autre aveu, tout aussi lucide, d'un professeur : *« Pourquoi moi, qui suis responsable à disons 10 %, je jugerais celui que j'estime responsable à, disons, 20 % ? »* Conclusion d'un groupe d'étudiants : *« En fait, la dictature nous a tous transformés en dictateurs. »* Il ne faut donc pas s'étonner de voir arriver à l'heure du café, dans cette famille qui ne trouve pas de mots assez cinglants pour fustiger la dictature communiste et dont plusieurs membres ont payé leur opposition de plusieurs années d'emprisonnement, un gentil monsieur, bien propret, qui ne cache pas sa sympathie pour l'ancien régime – *« le vrai, celui d'Enver Hodja »* – et dont on apprendra par la suite qu'il appartenait à la Sigurimi, la redoutable police secrète.

« Mais, lui, il a fait le mal en croyant servir son idéal et non pas pour s'enrichir comme beaucoup d'autres », avoue, en forme d'absolution, le fils de la famille. Après cinquante années d'un régime dont on ne parvient toujours pas à déceler l'insondable médiocrité, comment s'étonner de la confusion des esprits qui règne à Tirana ? Que veut-il dire, cet ingénieur, quand il demande, sincèrement, *« s'il existe dans le monde un pays démocratique sans partis politiques, car les partis, je ne les aime pas beaucoup »*.

« Nous n'avons rien à quoi nous raccrocher, explique un professeur, *aucune tradition démocratique, aucune religion. »* Toutefois, selon les statistiques, 70 % des Albanais sont musulmans. Mais c'est davantage une affaire d'état civil – on porte un nom musulman car du temps de l'occupation turque c'était la seule manière d'obtenir un emploi – que d'engagement religieux. Les quelques mosquées, de nouveau ouvertes depuis un an, sont loin d'être remplies et les « puristes » continuent de s'étrangler d'indignation en voyant des femmes entrer dans les lieux saints, de surcroît chaussures aux pieds.

Les catholiques albanais, durement persécutés, sont surtout présents dans le nord du pays mais les messes n'attirent pas grand-monde, mis à part des badauds désœuvrés qui assistent à l'office, cigarettes aux lèvres, tandis que les enfants se poursuivent dans les travées de l'église.

Absence totale d'autorité, débâcle économique, montée de l'insécurité, inexistence de tout civisme : l'Albanie donne aujourd'hui le spectacle de la décomposition dramatique d'une société minée par cinquante ans de dictature et d'isolement. Les Albanais, qui, tout au long de leur histoire, ont réussi à sauvegarder leur identité en dépit de siècles d'occupation, qui se sont libérés du joug fasciste sans aucune aide extérieure, parviendront-ils à panser les plaies de la dictature communiste ? Il faut imaginer Tirana heureuse...

JOSÉ-ALAIN FRALON

EN BREF

□ **CAMBODGE : M. Khieu Samphan a quitté Phnom-Penh après la réunion du CNS.** – Le dirigeant khmer rouge Khieu Samphan a quitté Phnom-Penh mardi matin 31 décembre, vingt-quatre heures après y être arrivé pour participer à la première réunion du Conseil national suprême (CNS) en territoire cambodgien (*le Monde* du 31 décembre). Au cours de cette réunion, qui s'est déroulée dans une atmosphère *« très cordiale, très bonne »*, selon un participant, le CNS a décidé de demander aux Nations unies l'envoi immédiat de forces de maintien de la paix supplémentaires. La prochaine réunion du CNS est prévue pour le 10 janvier. – *(AFP.)*

□ **CORÉE : un accord de dénucléarisation aurait été conclu entre Pyongyang et Séoul.** – La Corée du Nord et la Corée du Sud sont parvenues, mardi 31 décembre, à un accord sur la dénucléarisation de la péninsule, a annoncé l'agence officielle sud-coréenne Yonhap. Aux termes de cet accord, conclu à Panmunjom, Séoul devrait annoncer son intention d'annuler les prochaines manœuvres conjointes américano-coréennes et Pyongyang publiera un calendrier devant déboucher sur la ratification d'un accord de contrôle de ses installations nucléaires avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique. – *(AFP, AP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : Mme Angela Davis, victime d'une purge au sein du PC américain.** – Pour avoir réclamé un *« renouveau démocratique »* en utilisant les mêmes termes que M. Gorbatchev à l'ultime congrès du PC soviétique, Mme Angela Davis a été récemment écartée de la direction du PC américain, dont elle était la figure la plus populaire, indique le *Guardian* de Londres. L'ancienne héroïne du mouvement noir des Black Panthers n'a pu convaincre l'inamovible secrétaire général Gus Hall (quatre-vingt-trois ans) de modifier son programme néostalinien. Ce dernier a répété que l'URSS n'avait commencé à connaître des problèmes qu'après l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir. Le PC américain compte à peine 12 000 membres, dont plus de la moitié sont Noirs.

□ **HAÏTI : la politique de Washington critiquée par trois organisations américaines des droits de l'homme.** – Au moment où une cour d'appel d'Atlanta reportait au 22 janvier ses auditions sur le sort des réfugiés haïtiens que Washington voudrait rapatrier de force, Americas Watch et deux autres organisations de défense des droits de l'homme ont accusé, lundi 30 décembre, le gouvernement américain d'être devenu *« le défenseur honteux »* du pouvoir en place en Haïti, estimant que la répression y était *« pire que sous la dictature des Duvalier »*. Près de quatre cents Haïtiens ont été recueillis en mer par les garde-côtes américains ces derniers jours, ce qui porte à 8 213 le nombre de réfugiés sauvés depuis fin septembre. Dans 20 % des cas seulement, ils ont été autorisés à demander asile. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **PARAGUAY : le président Rodriguez ne cherchera pas à prolonger son mandat.** – Le général Andres Rodriguez, qui avait renversé le dictateur Alfredo Stroessner en 1989 avant de se faire élire président, s'est engagé, lundi 30 décembre, à quitter le pouvoir au terme de son mandat, le 15 août 1993. Il a fait cette déclaration à l'ouverture des travaux de l'Assemblée constituante, que les deux principales forces d'opposition voulaient boycotter si le chef de l'Etat cherchait à obtenir une prolongation de son mandat. Ce sera la première fois dans l'histoire du pays qu'un président cède le pouvoir à un successeur élu. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PHILIPPINES : Mme Imelda Marcos choisie comme candidate de l'opposition à l'élection présidentielle.** – La veuve de l'ancien dictateur philippin Marcos, Mme Imelda Marcos, a été choisie, lundi 30 décembre, par l'ancien parti de son mari, le KBL, comme candidate à l'élection présidentielle de mai prochain. Mme Marcos, qui a indiqué qu'elle ne prendrait sa décision qu'après consultation des autres candidats potentiels de l'opposition, était rentrée d'exil en octobre dernier. – *(Reuter, UPI.)*

□ **SALVADOR : derniers efforts en vue d'un cessez-le-feu.** – Les Etats-Unis ont proposé une aide à la reconstruction du Salvador, dans l'espoir de faciliter la conclusion d'un cessez-le-feu entre le gouvernement et les rebelles avant la fin, mardi 31 décembre, du mandat du secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar. Ce dernier n'a ménagé aucun effort pour faire aboutir la dernière série des pourparlers de paix entamée le 16 décembre à New-York, et a souhaité que des progrès *« irréversibles »* soient réalisés. – *(AFP, Reuter.)*

e Tirana...

AFRIQUE

ALGÉRIE : les résultats officiels du premier tour des élections législatives

Le FIS a remporté 188 sièges et près de 48 % des voix

ALGER

de notre envoyé spécial

Le Conseil constitutionnel a proclamé, dans la soirée de lundi 30 décembre, les résultats du premier tour des élections législatives : le Front islamique du salut (FIS) a remporté 188 sièges, le Front des forces socialistes (FFS) 25 sièges, le Front de libération nationale (FLN) 15 sièges et les candidats indépendants 3. Le taux d'abstention a été de 41 %. Restent 199 sièges à pourvoir au second tour, prévu le 16 janvier.

Le Conseil constitutionnel, auprès duquel une cinquantaine de contestations ont déjà été introduites, a précisé que les recours seront valablement reçus dans les quarante-huit heures suivant la proclamation des résultats. Le FIS, qui n'est plus qu'à 28 sièges de la majorité absolue, a recueilli 3 260 222 voix, soit 47,54 %. En nombre de suffrages (1 612 649), le FLN devance très largement le FFS (510 661), qui a pourtant dix sièges de plus ; cela est dû aux caractéristiques du scrutin majoritaire et surtout au fait que le FLN a présenté des candidats dans 429 des 430 circonscriptions, ce qui était loin d'être le cas du FFS.

Pour juger du poids des principaux partis, les élections locales du 12 juin 1990, organisées aussi sur le mode pluraliste, sont la seule référence possible. Or, comparés à ceux de ce scrutin, les résultats des élections législatives font apparaître une perte de 1 071 250 suffrages pour le FIS et de 633 149 pour le FLN. Ce tassement s'explique largement par le fait que la compétition était beaucoup plus ouverte dans ce vote que dans le précédent et qu'ainsi un nombre important de voix se sont éparpillées sur les noms des candidats indépendants ou de ceux des petits partis.

La logique du système majoritaire, retenu pour les élections législatives (alors qu'un mode de scrutin proportionnel avait été appliqué pour les élections communales), veut qu'on choisisse au premier tour et qu'on élimine au second. C'est donc le 16 janvier que l'on sera le mieux à même de mesurer l'influence du FIS et celle du FLN, qui vont se retrouver face à face dans la plupart des circonscriptions en ballottage.

Quelle stratégie au second tour ? Par la voix de M. Abdelhamid Mehri, son secrétaire général, le FLN semble laisser le jeu très ouvert. *« Nous sommes prêts*, a-t-il précisé, *à œuvrer avec les fils d'un même peuple qui ont, certes, des pensées politiques différentes, mais qui peuvent néanmoins former une coalition nationale au service du peuple et des intérêts de la patrie. »*

Quant au FFS, par l'intermédiaire de M. Hocine Aït Ahmed, son secrétaire général, il vient de rappeler qu'il ne conclurait d'alliance ni avec le FLN ni avec le FIS, ce qui n'exclut pas des accords locaux négociés au cas par cas.

J. DE B.

L'armée en réserve de la démocratie

ALGER

de notre envoyé spécial

Sur le Front islamique du salut (FIS), l'armée s'est fait une religion : elle ne tolérera pas que les « barbus » s'installent pour longtemps au pouvoir. Passe encore, à ses yeux – verdict des urnes oblige – qu'ils y goûtent un moment ; mais pas question, dans son esprit, qu'il puisse s'agir d'autre chose que d'un malheureux intermède.

L'armée et le président Chadli – qui en est issu – semblent aujourd'hui partager les mêmes analyses : faire corps pour défendre la fragile démocratie algérienne, sans que l'on puisse dire que le second est otage de la première. Il est vrai que le chef de l'Etat s'est habilement employé, au cours des dernières années, à se séparer progressivement de ceux qui, dans la nomenklatura militaire, représentaient l'aile dure du régime, comme les généraux Attaïlia, Belhouchet et Benloucif, pour s'entourer d'hommes neufs et dévoués, comme les généraux Belkheir, Nezzar et Guenaïzia, respectivement ministres de l'intérieur, de la défense et chef d'état-major.

Pousser à la faute

Ainsi, le président Chadli a-t-il pu obtenir de l'armée, en mars 1989, qu'elle donne – même un peu à contrecœur – son feu vert à la légalisation du FIS et qu'elle se retire du comité central du FLN. L'air du temps aidant, après les sanglantes émeutes d'octobre 1988, les militaires se sont convertis à l'idée d'une sorte de « démocratie balisée », qui prendrait en compte les contraintes socio-culturelles du pays.

Forte de 170 000 hommes, dont 120 000 fantassins, cette armée a longtemps vécu, si l'on peut dire, aux crochets de l'ex-URSS, qui lui a fourni l'essentiel de ses équipements, blindés et avions de combat, entre autres. Tous ses chefs ont été formés dans la « patrie du socialisme », sans forcément en garder un très bon souvenir.

Certains, notamment les généraux Nezzar et Guenaïzia, ont, en outre, fréquenté les écoles de guerre en France. Cette société militaire est très bien organisée : elle met à la disposition des siens des logements (les officiers supérieurs occupent des villas, dont ils sont généralement propriétaires), des coopératives d'achat et des centres de vacances. Si les soldes laissent à désirer – un général perçoit un traitement mensuel de l'ordre de 20 000 dinars, soit, au taux officiel, environ 5 000 francs – les multiples avantages en nature dont elle bénéficie placent l'armée dans le camp des privilégiés, qui échappent aux rigueurs de la pénurie ambiante. C'est dire qu'en défendant une certaine démocratie elle défend aussi ses propres privilèges.

L'armée a été désagréablement surprise par le raz-de-marée islamique. Pour autant, elle ne semble pas vouloir sortir de la logique légaliste dans laquelle elle s'est enfermée, sauf à perdre la face et son honneur. Le pouvoir, elle n'en veut pas, avertie que les dictatures militaires sont passées de mode.

L'objectif des dirigeants civils et militaires paraît être d'imaginer des parades légales, afin, dans un premier temps, d'empêcher le FIS de gagner la majorité absolue à l'Assemblée nationale ; dans un deuxième temps, si cette manœuvre échoue, de lui rendre la vie impossible, une fois installé au pouvoir. Resterait toutefois à négocier, au début de cette difficile cohabitation, la libération des chefs intégristes – à laquelle devrait se résigner l'armée, si l'on y met les formes – et un domaine réservé pour le président Chadli, qui comprendrait notamment la défense nationale. Dans cette hypothèse-là,



Dessin paru dans « El-Marchar », bimensuel satirique.

l'armée n'aurait plus alors qu'à attendre, pour rétablir l'ordre démocratique, que le FIS commette une série d'erreurs politiques qui conduiraient à des troubles ; au besoin, elle pourrait même, si les choses tardaient, à son goût, à prendre un mauvais cours, pousser les islamistes à la faute.

Mesures de précaution

Quoi qu'il en soit, l'armée est prête à faire face à une épreuve de force. Le malheureux précédent des émeutes d'octobre 1988, où elle ne s'était pas montrée à la hauteur de la situation, lui a servi de leçon. Elle s'est, depuis lors, préparée à d'autres épreuves de ce genre. Ainsi a-t-elle géré plus habilement les troubles causés par les islamistes en juin dernier. A toutes fins utiles, elle tient en réserve deux divisions, spécialisées dans le maintien de l'ordre – soit environ 15 000 hommes – basées à Béchar, dans le sud du pays, et à Télergma, près de Constantine.

Pas question, en cas de coup dur, de faire monter en première ligne les appelés, qui composent 60 % des effectifs de l'armée de terre (les jeunes sont astreints à un service national de dix-huit mois). Cela dit, le solide encadrement de ces recrues semble à même de prévenir d'éventuels actes d'indiscipline. Mais, autant qu'on le sache, les islamistes ne paraissent pas avoir réussi à infiltrer le milieu militaire, comme cela s'est produit en Tunisie.

Lors de sa dernière conférence de presse, le chef du bureau exécutif provisoire du FIS, M. Abdelkader Hachani, s'est, à ce propos, voulu rassurant : *« Nous n'avons jamais combattu l'armée et on ne le fera jamais*, a-t-il dit. *Cette armée est celle du peuple et nous ne doutons pas un instant qu'elle protégera le choix du peuple. »*

Pour que l'armée renonce à sa tâche, il faudrait qu'éclatent aux quatre coins du pays des manifestations d'une telle ampleur qu'elle ne pourrait plus, ou ne voudrait plus, les maîtriser. A l'impossible – et à l'impopulaire, – nul n'est tenu.

JACQUES DE BARRIN

Paris souhaite maintenir et « approfondir » ses relations avec Alger

« Quel que soit le choix du peuple algérien, les relations qui l'unissent au peuple français sont d'une telle densité qu'elles devraient se maintenir », a indiqué, lundi 30 décembre à Paris, un porte-parole du ministère français des affaires étrangères, M. Maurice Gourdault-Montagne. *« La France continuera à s'attacher à l'approfondissement »* de ces relations, a-t-il précisé.

Cette déclaration du Quai d'Orsay constitue la première réaction officielle du gouvernement français après le premier tour des élections législatives algériennes. La France *« ne peut que se réjouir qu'une consultation démocratique ait pu se dérouler en Algérie, pour la première fois, trente ans après l'indépendance »*, a précisé M. Gourdault-Montagne. *« Tout commentaire sur le résultat des élections serait prématuré et mal venu avant le deuxième tour »*, a-t-il souligné.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat à l'intégration, M. Kofi Yamgnane, a estimé, lundi, dans une interview accordée à Radio-France internationale, que le Front islamique du salut provoquerait une *« révolution »* en Algérie s'il décidait d'appliquer son programme. – *(Reuter.)*

TOGO

Me Joseph Kokou Koffigoh a formé un nouveau gouvernement

Me Joseph Kokou Koffigoh, premier ministre du Togo, a rendu public, lundi 30 décembre, la composition de son nouveau gouvernement *« provisoire »*, qui passe de dix-sept à vingt-trois membres. Parmi les nouveaux arrivants, figurent un responsable du Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique), M. Yao Komlanvi, nommé ministre de l'administration territoriale et de la sécurité, et un ancien procureur, M. Aboudou Assouma, nommé ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des forces armées.

Les deux hommes sont considérés comme des proches du président Eyadéma. Me Koffigoh conserve le portefeuille de la défense. La composition de ce nouveau gouvernement a été approuvée, lundi soir, par le Haut Conseil de la République (HCR, assemblée provisoire), qui en a également adopté le programme destiné, a expliqué le premier ministre, *« à sauver le pays de l'effondrement qui le menace »*, après les trois « coups de force » militaires, survenus ces trois derniers mois. – *(AFP, Reuter.)*

MAROC : portés « disparus » depuis dix-huit ans

Les trois frères Bouréquat ont été libérés

Portés « disparus » depuis leur interpellation, en juillet 1973, les trois frères Bouréquat (Bayazid Jacques, Midhat René et Ali Auguste), ont été libérés, lundi 30 décembre, par grâce royale. *« Tous les trois sont en bonne santé »*, nous a assuré, mardi matin, à Paris, la fille d'Ali Auguste Bouréquat, qui a pu joindre son père, par téléphone, dans la nuit de lundi à mardi.

Les frères Bouréquat, qui ont la double nationalité marocaine et française, avaient été détenus au secret, pendant plusieurs années, au bagne de Tazmamart, récemment supprimé. Ils avaient été transférés, en septembre dernier, à la prison militaire de Kénitra, au nord de Rabat. Jamais inculpés ni jugés, les trois hommes auraient été accusés, selon les rumeurs circulant à l'époque de leur « disparition », d'espionnage au profit de la France et d'Israël. Selon Amnesty International, leur arrestation aurait été liée aux activités de leur père, chargé, par le roi Mohammed V, de mettre en place le contre-espionnage marocain (*le Monde* du 25 décembre).

En attendant d'être autorisés à regagner la France, les frères Bouréquat se sont provisoirement installés, dès leur sortie de prison, chez une de leurs sœurs, à Casablanca. Leur libération, annoncée à la presse par leurs avocats, n'a pas été confirmée officiellement par le gouvernement marocain.

« J'ai appris la nouvelle par hasard, en écoutant la radio. Sur le coup, j'ai cru avoir mal entendu ! », affirme la fille d'Ali Auguste Bouréquat, qui dit ne pas savoir si l'élargissement de son père et de ses oncles a été soumis à conditions. *« Le seul message que mon père m'a demandé de transmettre, c'est sa profonde reconnaissance et son amour pour la France »*, indique-t-elle.

La libération des frères Bouréquat survient après l'annonce de celle de la famille Oufkir, en mars, et la « libération-expulsion » de l'opposant marocain Abraham Serfaty, en septembre.

KENYA

Un troisième ministre a démissionné

Après M. Peter Oloo Aringo, ministre de l'emploi, et M. Mwai Kibaki, ministre de la santé, un troisième « poids lourd » de la vie politique kényane, M. George Muhoho, ministre de la recherche, a annoncé sa démission, dimanche 29 décembre.

Beau-frère de l'ancien président Jomo Kenyatta, M. Muhoho, ancien prêtre catholique, s'est désolidarisé de l'action gouvernementale, dont il a dénoncé les *« délits »*. Il a notamment évoqué la corruption et le pillage des terres par des politiciens, y compris des ministres.

Ces démissions surviennent alors que responsables et militants « désertent », par centaines, la Kenyan african national union (KANU, ex-parti unique) et que l'ouest du pays est ensanglanté par des affrontements tribaux, opposant Kalenjins, l'ethnie du président, et celles des Luos et des Luhyas. Ces violences ont fait, en décembre, une vingtaine de morts et des dizaines de milliers de sans-abri. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN

Beyrouth met en cause Israël dans l'attentat de Basta

BEYROUTH

de notre correspondant

Le bilan de l'attentat à la voiture piégée commis lundi 30 décembre à Basta, quartier populeux musulman de Beyrouth-Ouest, s'est alourdi : de dix-sept à vingt-deux morts, selon différentes sources, et plus de cent blessés.

« Des criminels sont téléguidés de l'extérieur », a affirmé le chef du gouvernement, M. Omar Karamé. Le ministre des affaires étrangères, M. Fahrès Boueiz, a été plus précis : il a dénoncé un *« terrorisme d'Etat de la part d'un Israël embarrassé par l'attitude du Liban dans les pourparlers de Washington »*. Le ministre de l'intérieur, le général Sami Khatib, a affirmé qu'il fallait *« pendre sur les lieux de l'attentat son auteur »*.

Reste à identifier formellement celui-ci et ses commanditaires. Plusieurs dizaines d'attentats de ce genre ont été commis durant la guerre du Liban, jamais – sauf dans un cas, et ce fut par pur hasard, – leurs auteurs n'ont pas été retrouvés. Il faut dire aussi que, du fait de la guerre, ils ne furent pas vraiment recherchés. En sera-t-il autrement cette fois-ci, et *« des potences seront-elles dressées »*, comme le souhaite le ministre de l'intérieur, homme à poigne, proche de Damas ?

Le fait que les autorités syriennes soient considérées comme étant au moins aussi visées que le pouvoir libanais par l'attentat de Basta permet d'espérer une enquête plus sérieuse que celles entamées par le passé. La première impression se confirme, et elle est largement partagée : l'objectif de la sanglante explosion est une déstabilisation de la Syrie et du Liban, la première étant encore plus visée que le Liban lui-même.

LUCIEN GEORGE

Effervescence en Cisjordanie

Le mouvement islamiste Hamas a empêché M. Husseini de prendre la parole à Tulkarem

Dix Palestiniens ont été légèrement blessés lundi 30 décembre à Tulkarem (Cisjordanie occupée) lors d'affrontements provoqués par des militants du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) qui voulaient empêcher une réunion sur le processus de paix au cours de laquelle le principal dirigeant palestinien des territoires occupés, M. Fayçal Husseini, proche de l'OLP, devait prendre la parole.

Une centaine de militants de Hamas ont pénétré de force dans le théâtre de la ville, aux cris de *« A bas les traîtres ! »* en jetant des pierres et des bouteilles vers l'estrade, ce qui a provoqué des échauffourées, notamment avec des militants du Fath, la principale composante de l'OLP. Les intégristes ont ensuite évacué les lieux, tandis que M. Husseini renonçait à participer à la réunion.

Entre-temps, les opérations d'intimidation des colons juifs se multiplient dans les territoires occupés et inquiètent les autorités israéliennes. Lundi, le ministre israélien de la défense, M. Moshe Arens, a affirmé que les colons qui commettent des actes de vandalisme anti-arabes dans les territoires occupés *« seront punis »*. Ces colons avaient organisé dimanche soir une manifestation à Anabta, dans le nord de la Cisjordanie, s'attaquant à des véhicules en stationnement jusqu'à l'arrivée de l'armée qui les avait expulsés de la localité. – *(AFP.)*

IRAK

Violente explosion devant l'Hôtel Sheraton à Bagdad

Une très forte explosion s'est produite, dans la soirée de lundi 30 décembre, à Bagdad, sur le parking de l'Hôtel Sheraton où résident habituellement des représentants des Nations unies et des organisations d'aide internationales. Plusieurs véhicules, dont un de l'ONU, ont été détruits. Selon des témoins, une demi-douzaine de personnes ont été transportées dans des ambulances, mais aucune précision sur leur état n'a été donnée. La cause de la déflagration n'est pas connue, mais, selon un témoin, il s'agirait d'une voiture piégée.

D'autre part, deux hommes d'affaires américains qui travaillaient au Koweït ont été arrêtés début décembre par les autorités irakiennes, et accusés d'être entrés illégalement en Irak, a indiqué lundi le département d'Etat.

« Ils sont actuellement en prison à Bagdad », a précisé le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, ajoutant que les autorités irakiennes avaient l'intention de les juger. *« Ces arrestations illustrent le danger de voyager à la frontière entre l'Irak et le Koweït alors qu'elle n'est pas signalée »*, a déclaré M. Boucher, rappelant que le département d'Etat avait publié des directives invitant les Américains à la prudence dans cette région. – *(AFP.)*

□ **Rectificatif.** – Une erreur de transmission a rendu incompréhensible le dernier paragraphe de l'article de notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac, à propos des otages au Liban (*le Monde* du 28 décembre). C'est l'Union mondiale pour le judaïsme libéral, représentée à Genève par M. David Littman, qui a demandé au Comité international de la Croix-Rouge de s'informer du sort de Selim Mourad Jamous, secrétaire de la communauté juive de Beyrouth, enlevé en 1984 dans une synagogue et dont les ravisseurs n'ont jamais déclaré le décès.

□ **Erratum.** – Une confusion nous a fait présenter, dans nos éditions du mardi 31 décembre, page 3, le Niger comme étant membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA) – ce qui, naturellement, n'est pas le cas. L'UMA compte cinq pays-membres : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie.

Se prononçant sur la forme et non sur le fond

Le Conseil constitutionnel annule les dispositions contre la fraude à la redevance audiovisuelle

La loi de finances pour 1992 a été jugée, pour l'essentiel, conforme à la Constitution, lundi 30 décembre, par le Conseil constitutionnel, à l'exception de deux dispositions, en particulier celle qui prévoyait d'accroître les pouvoirs des agents du service de la redevance de l'audiovisuel pour lutter contre la fraude et qui était contestée par les députés de l'UDF, de l'UDC et du RPR, à l'initiative de M. Pierre Mazeaud, député RPR de Paris. Se prononçant sur la forme et non sur le fond, le Conseil a estimé qu'un tel texte n'a pas sa place dans une loi de finances.

A l'Assemblée nationale comme au Sénat, qui l'avait d'ailleurs supprimé le temps d'une navette, les parlementaires s'étaient longuement attardés sur l'article incriminé par le Conseil constitutionnel, qui prévoyait notamment de donner aux services chargés de la redevance sur les récepteurs de télévision la possibilité de consulter les fichiers des câblo-opérateurs et de Canal Plus afin de traquer plus efficacement les fraudeurs.

C'est avec beaucoup de réticences que les députés de la majorité s'étaient rendus à l'argumentation de M. Michel Charasse, ministre délégué au budget, qui avait estimé entre 800 millions et 1 milliard de francs le manque à gagner pour le service public dû à la fraude à la redevance. La commission des finances avait proposé dans un premier temps la suppression de l'article qui devait susciter par la suite une vive polémique dans le secteur de l'audiovisuel.

Le Conseil a tranché en estimant inconstitutionnel l'article incriminé. Paradoxalement, la discussion reste entière. En effet, les «sages» de la rue de Montpensier ont simplement statué sur la forme.

«Selon une procédure irrégulière»

En s'appuyant notamment sur trois avis rendus en 1960, en 1979 et en 1980, le Conseil a rappelé que la redevance sur l'audiovisuel *«n'est pas une ressource de l'Etat ni une imposition mais présente le caractère d'une taxe parafiscale»* et qu'en conséquence elle n'entre pas dans le champ de l'ordonnance selon laquelle les lois de finances peuvent contenir *«toutes dispositions relatives à l'assiette, au taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature».*

Comme, en outre, les dispositions prévues n'ont pas pour but *«d'organiser l'information et le contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques»*, pas plus qu'elles ne concernent *«directement la détermination des ressources et des charges de l'Etat»*, elles n'ont pas leur place dans une loi de finances selon les gardiens de la Constitution, toujours prompts à purger des textes les «cavaliers», c'est-à-dire les articles qui n'ont rien à y faire.

Cet article ayant été adopté *«selon une procédure irrégulière»*, il est déclaré non conforme à la Constitution *«sans qu'il soit besoin d'examiner les moyens invoqués à son encontre»*. Le Conseil constitutionnel n'a donc pas abordé les arguments de fond avancés par les députés de droite, qui considéraient que les dispositions souhaitées par le ministre délégué – lequel n'avait pas manqué de s'en prendre dans le feu de la discussion à la loi Informatique et Libertés, qui *«ne peut pas passer son temps à tout nous interdire»* – pouvaient constituer une atteinte aux libertés, que ce soit à la liberté de communication ou aux libertés individuelles. Les députés de l'opposition avaient également estimé que l'article était contraire au principe d'égalité en plaçant notamment la chaîne cryptée Canal Plus dans une situation d'inégalité par rapport aux autres chaînes privées.

Pour que les neuf membres du Conseil se prononcent éventuellement sur le fond, il faudrait que le ministère du budget, où on s'avouait désarçonné et *«déçu»*, lundi soir, par le rejet de ce «cavalier» et où on soulignait que cette décision prive les chaînes publiques de près de 100 millions de francs, reprenne dans un nouveau projet de loi les dispositions présentées dans le cadre de la loi de finances, une hypothèse qui n'est d'ailleurs pas exclue. On faisait observer d'autre part que la loi de finances comporte un article décrivant la ventilation du produit de la redevance entre les différents organismes de l'audiovisuel public et que les «sages» n'y ont jamais rien trouvé à redire.

En dehors de la redevance, les députés de l'opposition avaient également demandé au Conseil de se prononcer sur diverses dispositions relatives au mode de financement du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). Le Conseil les a jugées conformes à la loi fondamentale. En revanche, il a estimé inconstitutionnel un article, dont il s'est saisi de lui-même, portant sur l'allègement du régime fiscal des mutations à titre gratuit en cas de donations antérieures. Les «sages» ont considéré que la subordination de l'allègement à la condition que les donations aient été passées *«devant notaire»* méconnaissait le principe d'égalité. Ils ont donc supprimé cette précision.

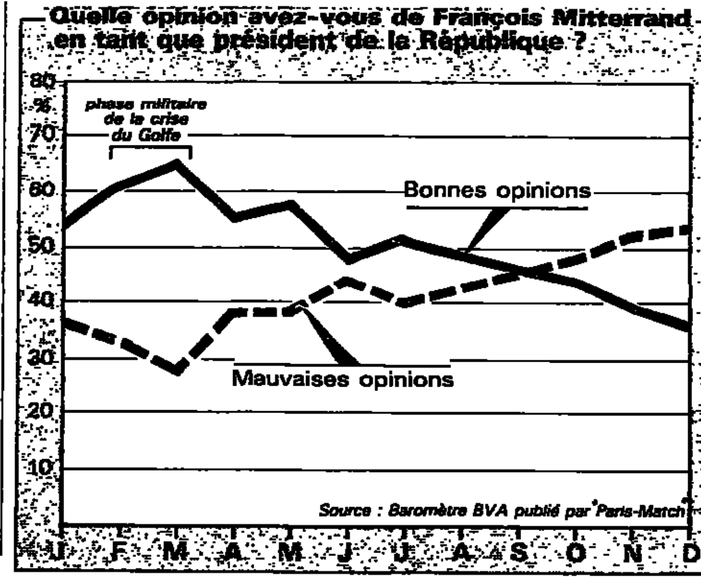
GILLES PARIS

Selon un sondage BVA

Nouvelle baisse de popularité du chef de l'Etat

Selon un sondage de l'institut BVA publié dans le numéro de *Paris-Match* du 31 décembre, la popularité de M. François Mitterrand enregistre en décembre une nouvelle baisse de trois points. 36 % des Français ont une bonne opinion du président de la République, au lieu de 39 % en novembre, et 53 % en ont une mauvaise. Le sommet européen de Maastricht, présenté comme *«une victoire pour la France»*, ne semble donc avoir eu aucun effet sur la chute persistante de la popularité de M. Mitterrand. La cote de popularité du premier ministre, Mme Edith Cresson, est également en baisse de deux points en décembre (27 % de bonnes opinions au lieu de 29 % en novembre). Par ailleurs, seulement 20 % des Français sont satisfaits en décembre de la façon dont la France est gouvernée (au lieu de 25 % en novembre), contre 73 % qui sont d'un avis contraire (au lieu de 67 %) Cette enquête a été réalisée auprès de neuf cent cinquante-quatre personnes du 12 au 18 décembre.

L'évolution de la cote du président de la République de janvier à décembre



□ **Le centenaire de M. Pinay fêté à Saint-Chamond.** – M. Antoine Pinay a participé, lundi 30 décembre, à une fête organisée par la ville de Saint-Chamond (Loire), en l'honneur de son centième anniversaire. Plus de sept cents personnes – des membres de sa famille, des anciens collaborateurs de ses ministères ou de l'hôtel de ville, et des amis – ont participé à cette cérémonie, animée par Bernard Pivot, au cours de laquelle dix enfants de dix ans ont remis à l'ancien maire de Saint-Chamond un album de poèmes et de dessins. M. Pinay a ensuite inauguré, à la mairie de la ville, une exposition de photos retraçant sa carrière.

□ **Rectificatif.** – Les événements sanglants d'Aléria, en Corse, auxquels nous faisions allusion dans le «chapeau» de notre entretien avec M. Edmond Siméoni (*le Monde* du 31 décembre), ont eu lieu le 21 août 1975, et non pas 1974, comme nous l'avons écrit par erreur.

Les trois coups de M. Mitterrand

Suite de la première page

A droite, les vieux gaullistes, qui désapprouvaient la décision de M. Mitterrand, restèrent isolés. A gauche, M. Jean-Pierre Chevènement, qui choisit de se démettre, le 29 janvier, de sa fonction de ministre de la défense, ne parvint même pas à entraîner les membres de son courant au sein du Parti socialiste. Quant aux communistes, affaiblis par la crise des pays de l'Est, ils ne réussirent pas à mobiliser autant qu'ils l'auraient souhaité les forces pacifistes, en dépit du succès de plusieurs manifestations.

Ainsi le président de la République, dont la popularité était en baisse, retrouvait-il la confiance de l'opinion en s'affirmant comme un chef d'Etat déterminé qui, après avoir voulu la paix et tenté jusqu'au bout de la maintenir, était contraint de faire la guerre et assumait sans faiblesse son devoir. L'opposition était embarrassée, les socialistes réconciliés et le peuple français convaincu. Un beau succès pour M. Mitterrand, qui permettait à la France de jouer un rôle, modeste mais indéniable, dans la gestion de la crise, qui contribuait, la victoire venue, à la libération du Koweït et, dans le prolongement de ce conflit, à un éventuel règlement de la question palestinienne, qui redressait enfin, en France même, une image que le ralentissement économique avait nettement altérée.

La recherche d'un «nouvel élan»

Ce redressement ne durera pas. La progression du chômage, les polémiques sur le financement du PS, relancées par la révocation de l'inspecteur Gaudino le 18 mars, puis par la spectaculaire équipée du juge Jean-Pierre, qui perquisitionne le 7 avril au siège parisien d'Urbatechnic avant d'être dessaisi du dossier, les rivalités exacerbées entre dirigeants socialistes, alors même que l'opposition fait taire ses querelles, alourdissent le climat. Aussi le président de la République annonce-t-il, le 15 mai, que pour répondre au *«nouvel élan»* qu'il souhaite donner à la politique française il choisit de remplacer, au poste de premier ministre, M. Michel Rocard par Mme Edith Cresson. C'est le deuxième «coup» de l'année 1991. Le moins qu'on puisse en dire, sept mois et demi plus tard, est que sa réussite est fort incertaine.

Même si le nouveau premier ministre est bien accueilli par l'opinion, et si son style énergique, son esprit pragmatique, son langage direct, tranchent avec ceux de son prédécesseur, elle n'est pas en mesure de dissiper le courant de désaffection qui atteint désormais le pouvoir et qui, à l'automne, sera qualifié de *«sinistrose»*. Son discours devant les députés, une semaine après sa nomination, déçoit. Des grèves dans les transports, des troubles dans les banlieues, des manifestations de harkis dans le Midi, des mouvements de protestation organisés par les professions de santé, puis par les agriculteurs, donnent l'impression, au cours des mois qui suivent, que le gouvernement est décidément incapable de maîtriser la situation. Enfin, à l'automne, l'inculpation de trois anciens responsables de la santé mis en cause dans la contamination d'hémophiles par le virus du sida à l'occasion de transfusions sanguines, les révélations qui en résultent et les propositions d'indemnisation qui sont soumises au Parlement suscitent d'âpres contestations.

Mme Cresson se bat avec un *«courage»* que salue le président de la République et quelques maladresses d'expression que critiquent ses adversaires. Elle présente, le 10 juillet, un dispositif de maîtrise de l'immigration, thème exploité non seulement par le Front national, qui rendra publiques, le 16 novembre, *«cinquante mesures concrètes»* presque unanimement condamnées, mais aussi par M. Chirac, qui évoque malencontreusement, le 19 juin, les *«odeurs»* imputables aux étrangers dans les HLM, et par M. Giscard d'Estaing, qui s'inquiète, le 21 septembre, des risques d'*«invasion»* de la France par les immigrés.

Le conseil européen de Maastricht

Le gouvernement propose successivement des plans de lutte contre le chômage (en juillet et en octobre), d'aide aux petites et moyennes entreprises (en septembre), de développement de l'apprentissage (en septembre), de délocalisation de plusieurs organismes publics, dont l'ENA (en novembre), de soutien aux agriculteurs (en novembre), d'expansion de l'enseignement supérieur (en novembre), de réorganisation de l'industrie électronique (en décembre). Bref, Mme Cresson travaille, agit, décide et refuse de céder à la *«morosité»* ambiante. Celle-ci persiste pourtant, et ce n'est pas le débat, lancé en fin d'année par le chef de l'Etat, sur une prochaine réforme des institutions, qui paraît de nature à y mettre un terme.

La relance de la construction européenne – le troisième «coup» de M. Mitterrand – sera-t-elle le «grand dessein» qui rendra enfin espoir aux Français? Le président de la République le croit et ne ménage pas ses efforts pour faire partager sa conviction. En mai, il avait assigné pour mission à Mme Cresson de préparer la France au grand marché européen de 1993. En octobre, afin de donner *«une nouvelle impulsion»* au débat sur l'union politique, il rend publique, avec le chancelier Kohl, une série de propositions.

En décembre, au conseil européen de Maastricht, il prend une part active à la conclusion d'accords qu'il présente ensuite, à la télévision, comme *«l'un des événements les plus importants du dernier demi-siècle»*. Il plaide, inlassablement, pour l'Europe, dont il répète, en maintes occasions, qu'elle est *«l'avenir»* de la France, la condition de sa prospérité, la garantie de sa sécurité.

Ce discours ne provoque pas dans le pays de réactions de rejet, même si le PC et une fraction du PS, à gauche, le Front national et les gaullistes orthodoxes, à droite, continuent de s'opposer avec vigueur à la perspective d'une Europe supranationale, mais il ne semble pas non plus déclencher beaucoup d'enthousiasme. On voit même réapparaître les vieilles méfiances à l'égard de la bureaucratie bruxelloise et les anciennes suspicions à l'égard de la puissance allemande. C'est que l'image de la construction européenne a été brouillée, au cours des dernières années, par deux facteurs qui rendent moins spontanée l'adhésion des Français.

D'une part, la politique de rigueur menée par la gauche depuis son changement de cap de 1983 l'est au nom de l'Europe, dont les effets négatifs sont quelquefois plus visibles que les conséquences positives. D'autre part, la libération des pays de l'Est a bouleversé la donne sur le continent, obscurcissant aux yeux de beaucoup la vision de la Communauté : à cet égard, l'erreur d'appréciation (ou de communication) de M. Mitterrand, qui a semblé accepter comme un fait accompli, en août, au moment du putsch manqué de Moscou, le renversement de M. Gorbatchev, n'offre pas seulement à l'opposition l'occasion de redoubler ses critiques, elle contribue aussi à accroître les incertitudes de l'opinion.

Ces incertitudes pèseront, en 1992, alors que plusieurs échéances électorales sont en vue : les élections cantonales et régionales, un référendum sur les institutions et, peut-être, une consultation sur l'Europe. M. Mitterrand, qui a fêté en mai, le dixième anniversaire de son arrivée à l'Elysée et battu, en septembre, le record de longévité présidentielle détenu par le général de Gaulle, n'ignore pas qu'il lui reste peu de temps pour reconquérir la confiance des Français avant la fin de son mandat.

THOMAS FERENCZI

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Vœux

PENDANT la dernière guerre, au jardin du Luxembourg, deux chaisières se disputaient la vedette auprès des promeneurs. L'une prévoyait qu'on allait vers le pire ; l'autre, qu'on n'avait jamais été si près de la fin des épreuves. Toutes deux avaient raison ; mais sur le moment elles semblaient se contredire, ce qui donnait du poids à leurs prophéties, entre lesquelles les clients se partageaient selon leur tempérament.

Chaque Jour de l'an voit s'affronter, en fin de réveillon, les optimistes fonciers et les oiseaux de malheur. Les seconds l'emportent, cette année, haut la main. L'horizon serait chargé de nuées noirâtres. L'Occident libéral et riche suivrait, dans la crise, le Sud et l'Est. Le désordre des monnaies et des armements mettrait l'humanité au bord du gouffre. Les mots de morosité et de catastrophe se vendent comme des petits pains ; car tout fait commerce, désormais, y compris le vent.

Sans vouloir combattre les mauvais augures par de meilleurs tout aussi vagues, qu'il soit permis de rappeler que le pire a toujours paru sûr, et qu'au fond rien de si neuf ne survient sous le soleil. A ne prendre que l'année 92 de chaque siècle, comme s'y amuse l'agenda offert aux acheteurs de «La Pléiade», les événements du monde révèlent une tendance réjouissante à se répéter.

En 592 avant Jésus-Christ, il était déjà question de réformer une Constitution : celle d'Athènes, à l'initiative d'un certain Solon. Le souci de la santé, que nous croyons découvrir aujourd'hui, la Rome antique le manifeste dès 292 avant notre ère, en introduisant le culte d'Esculape. La crise du Proche-Orient, quant à elle, loin d'être une invention récente, paraît inscrite de tout temps dans les astres, si on se souvient qu'en 192 avant J.-C., déjà, Antiochus III de Syrie débarque en Grèce...

A ceux qu'indigne l'arrachage des vignes dans notre Languedoc, il faudrait rappeler un édit de 92 restreignant la viticulture dans tout l'Empire romain. Plus près de nous, l'invasion de l'Europe centrale par les Magyars en 892 atteste que cette autre partie du monde est vouée de longue date à l'instabilité. Cinq siècles plus tard, ce sera le sultan ottoman Bayézid Ier qui envahira la même région.

Même l'histoire légère bégaie. Ce n'est pas d'hier que les rois enlèvent des princesses par amour : Philippe Ier, en 1092, ne s'y prend pas autrement avec la comtesse d'Anjou. Les explorations, elles aussi, se ressemblent et paraissent se faire écho. A la découverte des Antilles par Colomb, dont on vient de fêter le cinquième centenaire, répond celle des Malouines par John Davis, en 1592, année où Akbar unifie l'Inde, où Shakespeare écrit *Henri VI*, Monteverdi *les Madrigaux* et où meurt Montaigne.

Il y a de la poésie pure dans le fouillis des événements contemporains, surtout si on a la sagesse de ne leur chercher aucune consonance rationnelle. Abandonnons-nous au songe, en rapprochant, pour l'année 1692, l'ouverture de la Chine au christianisme par l'empereur Kang-Li, et celle de la Bibliothèque nationale au public parisien. A mesure qu'on rejoint notre présent, l'excès de familiarité ôte aux faits leur cocasserie. Mais pourquoi ne pas retenir en vrac et coller ensemble, pour 1792, l'abolition de la royauté, un des innombrables partages de la Pologne par la Russie et la Prusse, la naissance du dollar, *la Critique de toute révélation*, de Fichte, et *le Mariage secret*, de Cimarosa?

Nouveaux, les scandales? 1892 marqua celui de Panama, en même temps que sortait de terre, à Boulogne, le premier immeuble en béton armé, par quoi nos regards seront, hélas ! plus envahis que par d'autres innovations immédiatement contemporaines, comme *la Partie de croquet*, de Bonnard, ou *la Femme au boa noir*, de Toulouse-Lautrec.

Racontée ainsi, la chronique des millésimes frappe moins par ses enchaînements que par ses chassés-croisés. 1902 : Méliès surgit (*Voyage dans la Lune*), et Zola meurt. Gide écrit *l'Immoraliste*, et Gorki *les Bas-Fonds*, mesure parfaite de l'écart entre les préoccupations d'alors au deux bouts de l'Europe. Que le scandale de *Pelléas et Mélisande* porte la même date que *l'Esthétique* de Croce invite à méditer sur les «hasards objectifs» que les surréalistes ne vont pas tarder à scruter.

1912 : ce n'est plus tout à fait l'Histoire avec un grand H, celle qu'on apprend dans les manuels, celle des autres, puisque nos grands-parents en parlaient à voix basse après dîner. Tout commence, dirait-on, avec le *Titanic*, qui n'a pas sombré dans les journaux mais dans nos salles à manger Henri II, avec, à bord, quelque lointain cousin reprenant l'illustre cantique. *L'Annonce*, de Claudel, déjà ; Cendrars à New-York. La bougeotte annonce les guerres. Et le *Nu* s'accroupit devant le pinceau de Bonnard !

Essayons d'enchaîner de mémoire, en famille, par jeu. -1922 ? Mort de Proust ; mais encore ? *La Garçonne*, probablement, le premier tome des *Thibault*. Aragon et Colette débutent-ils ? 1932 ? Le *Voyage*, de Céline, bien sûr, même qu'il rate de peu le Goncourt ; mais aussi *Scarface*, car le cinéma se fait une place dans le souvenir collectif. *Les Deux Sources*, de Bergson et *le Meilleur des mondes*, d'Huxley encadrant le début des *Hommes de bonne volonté*, de Jules Romains : belle entrée littéraire dans l'avant-guerre, dont les bottes grondent déjà.

Trop de sang et de cendres couvrent les chiffres de 1942. Pétain prête la main aux rafles de juifs, Pétain dont je ne me lasse pas de rappeler que Rimbaud, s'il avait vécu aussi vieux, aurait eu à peu près le même âge... Musil meurt, tandis que naissent *l'Etranger*, *la Reine morte* et *les Poissons noirs* de Braque : cela ne fait pas une moyenne ni une consolation, mais on ne sait quelle chaîne mentale assez tendre.

La mort opère des rencontres farceuses. 1952 voit disparaître Eluard, Maurras et Eva Peron, cependant que Mauriac reçoit le Nobel et que Nicolas de Staël peint *les Footballeurs*. Il faudrait ajouter à nos réminiscences divagantes la hauteur des ourlets, la marque des voitures, les titres des rengaines, la salle où passait *Le train sifflera trois fois*...

Décidément, le pire n'est ni devant nous ni derrière. Les bilans mentent, autant que la mémoire. L'inconnu a son prix. Il n'y a de drame que si la curiosité défaille. Il faut voir les ans neufs comme des bouquets. Une jeune fille y plonge son visage, narines ouvertes.

Bonne année !

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Malgré la mort du jeune homme en prison

La procédure de révision du procès de Mohamed Chara va se poursuivre

La famille et les avocats de Mohamed Chara, trente-deux ans, décédé dimanche 29 décembre à la prison de Toul en Meurthe-et-Moselle *(nos dernières éditions du 31 décembre)*, vont continuer la procédure engagée par cet homme, deux jours avant sa mort, pour obtenir la révision de l'arrêt de la cour d'assises de la Somme du 12 février 1982 (*le Monde* daté 29-30 décembre). Celle-ci le condamnait à la réclusion criminelle à perpétuité en le déclarant coupable du meurtre d'Irène Sobon et de sa fille Sandrine le 6 février 1978 à Méricourt-sous-Lens (Pas-de-Calais).

Mohamed Chara n'aurait pas supporté l'émotion provoquée par un espoir immense de réhabilitation. C'est l'explication de sa mort subite avancée par Daniel Karlin, auteur avec Rémi Lainé du «Dossier Mohamed Chara», une plaidoirie filmée et diffusée sur la Cinq, le 9 octobre dernier, à l'occasion du 10e anniversaire de la suppression de la peine de mort en France.

Vendredi 27 décembre, les avocats de Chara, Mes Philippe Lemaire et Jean Gonnin, avaient déposé en son nom une requête en révision de son procès. Mais, dimanche 30 décembre, Mohamed Chara succombait à un arrêt cardiaque à la prison de Toul. Diabétique, il devait se soumettre à des soins réguliers et, selon Me Gonnin, rien ne permet *a priori* d'imputer son décès à une cause suspecte. Cependant, le parquet de Nancy a requis l'ouverture d'une information judiciaire, qui a été confiée à Mme Béatrice Imassi, et une autopsie sera pratiquée afin de rechercher les causes de la mort.

Des aveux sous la contrainte

Mohamed Chara et Jean-Luc Rivière avaient été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité le 12 février 1982 pour avoir, selon l'arrêt de la cour d'assises de la Somme, tué une femme et sa fille en 1978. Mais Chara niait toute participation à ce double meurtre et imputait ses «aveux», faits en garde à vue, à des violences et à des pressions psychologiques effectuées par les policiers qui lui auraient suggéré ses déclarations. Pour ses avocats, cette version est confirmée par un extrait du film de Karlin et Lainé dans lequel un ancien policier, chargé de l'enquête, admet que l'interrogatoire de Chara a été conduit avec brutalité.

D'autre part, Rivière aurait confié à un codétenu que Chara n'avait pas participé au double crime. Il s'agit là de deux *«faits nouveaux»* qui permettaient au condamné de présenter une requête devant la commission de révision. Lundi 30 décembre, Me Gonnin et Daniel Karlin ont indiqué que la procédure de révision serait poursuivie malgré le décès de Mohamed Chara. Le cas est d'ailleurs prévu par l'article 623 du code de procédure pénale qui dispose que la révision peut être demandée, après la mort du condamné, par son conjoint, ses enfants, ses parents, ses légataires universels, *«ou par ceux qui en ont reçu de lui la mission expresse»*.

Cependant, la loi précise que si le principe de la révision est accepté par la commission, la chambre criminelle de la Cour de cassation examine l'affaire à son tour et décide, s'il y a lieu, d'annuler la condamnation et de renvoyer l'accusé devant une autre cour d'assises. Cette situation étant désormais impossible, c'est la chambre criminelle de la Cour de cassation qui serait amenée à siéger comme cour de révision dans un procès où les familles des victimes sont présentes.

MAURICE PEYROT

CATASTROPHES

Après deux violentes tornades

Des centaines de morts et de disparus au Vietnam

Deux violentes tornades se sont abattues, samedi 28 décembre, dans le centre du Vietnam. Elles ont fait, selon un bilan provisoire, 100 morts et 491 disparus. Un ouragan a dévasté les côtes de la province de Quang-Ngai, endommagé près de 300 bateaux et provoqué la mort de 78 personnes, faisant près de 300 disparus. Dans la province de Quang-Nam-Da-Nang, située plus au nord, une seconde tornade a causé le même jour la mort de 22 personnes et la disparition de 193 autres. – *(AFP.)*

MÉDECINE

Sur décision du ministre de la santé

Le somnifère Halcion est partiellement retiré du marché

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, a décidé, lundi 30 décembre, de suspendre partiellement la commercialisation de l'Halcion (ou triazolam), le somnifère le plus vendu dans le monde, *«en raison de ses effets indésirables potentiels»*. Cette interdiction, pour le moment, vise uniquement les comprimés à 0,250 mg (dosage fort). Les comprimés dosés à 0,125 mg restent commercialisés, précise le ministère, *«dans l'attente des résultats des travaux complémentaires»*.

La décision de M. Durieux fait suite à la suppression temporaire, le 4 octobre dernier, de la commercialisation de l'Halcion par la Grande-Bretagne. Le comité des spécialités pharmaceutiques de la CEE avait alors engagé une enquête approfondie sur cet hypnotique de la classe des benzodiazépines, connu pour entraîner des pertes de mémoire et des effets secondaires psychiatriques (lire page 10 dans notre supplément *«Sciences-médecine»*). Après un premier avis des experts de la commission nationale de pharmaco-vigilance, le ministère français avait décidé de limiter à deux semaines la prescription de l'Halcion (contre quatre pour les autres hypnotiques) et de restreindre son indication thérapeutique aux troubles sévères du sommeil (*le Monde* daté 20-21 octobre).

Vendu dans plus de 90 pays et consommé par sept millions d'Américains, l'Halcion rapporte 250 millions de dollars (1,3 milliard de francs) par an à son fabricant, la firme américaine Upjohn. Celle-ci a indiqué, lundi 30 décembre, qu'elle allait faire appel de la décision du gouvernement français.

RELIGIONS

Trois jours de prières et de débats

L'islam entre Le Bourget et Alger

«Franchement, est-ce que vous voyez beaucoup de barbus ici ?» La question, lancée comme ultime argument par un jeune musulman, résume l'agacement des participants à la rencontre annuelle de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), qui a eu lieu du vendredi 27 au lundi 30 décembre. Au Parc des expositions du Bourget, tous les clichés d'une pratique rigoureuse du Coran sont réunis : les tapis de prière, les femmes presque toutes voilées, séparées des hommes pour assister aux conférences entrecoupées de chants, les stands débordant de livres d'éducation religieuse et de cassettes de prêches.

Les musulmans présents au Bourget (près de douze mille en trois jours) sont des pratiquants fervents et ils ne s'en cachent pas. Mais ils disent supporter de plus en plus mal l' *«amalgame»* avec ces extrémistes à la pilosité devenue symbolique. *«Ils en ont assez de souffrir de préjugés parce qu'ils sont croyants,* estime M. Abdallah Ben Mansour, secrétaire général de l'UIOF. *Ils veulent être jugés sur leurs actes.»*

Les actes, ce sont d'abord ceux du FIS victorieux. Venus au Bourget pour débattre des *«réalités et perspectives de l'islam en France»*, les participants n'ont pu éviter le détour par Alger. Et s'ils ne dissimulent pas leur satisfaction de voir l'islam terrasser le FLN honni, ils préfèrent souligner l'avancée démocratique.

«Il ne faut pas redouter une évolution à l'iranienne, dit un étudiant en mathématiques originaire d'Algérie. *Les deux pays et leurs pratiques religieuses sont trop différents. Mais pourquoi le FIS ne parviendrait-il pas à instaurer un autre modèle d'Etat islamique, respectueux de la démocratie ?» «Le FIS est appelé à gouverner,* ajoute M. Ben Mansour. *S'il en est capable, il restera. S'il s'avère incompétent, il sera rejeté par le peuple. De vrais pratiquants de l'islam ne peuvent bafouer la liberté retrouvée.»*

Mais l'avenir des musulmans de France ne passe pas par Alger. *«La communauté musulmane doit cesser de regarder vers l'extérieur et prendre son sort en main»*, dit M. Ahmed Djaballah, président de l'UOIF. *«Le Coran nous ordonne de nous conduire de manière différente dans un pays qui n'appartient pas à notre religion,* renchérit M. Fouad Alaoui, président de l'Union islamique des étudiants de France. *C'est à nous d'aller dialoguer avec les Français de souche, pour leur montrer que l'islam peut favoriser l'intégration.»*

L'UOIF prétend fédérer plus de cent cinquante associations et se veut la colonne vertébrale de la communauté musulmane en France. Elle est à l'origine de l'Institut supérieur islamique qui ouvrira le 6 janvier dans la Nièvre (*le Monde* du 20 décembre) et formera des imams pour toute l'Europe. Les polémiques qui ont précédé ce projet montrent que, pour l'UOIF, la voie entre l'orthodoxie religieuse et le repli sur soi demeure étroite.

J. Fe.

Allemagne refuge forcé

Suite de la première page

Ils seront installés dans l'un de ces mille lieux d'hébergement, disséminés dans le pays, jusqu'au moindre village, y compris, suprême angoisse, dans l'ex-RDA, redoutée pour la xénophobie de ses habitants.

En attendant, ils vivent dans des baraques propres mais sinistres, dormant dans des draps en papier jetables sur des lits superposés, s'entassant debout dans un réfectoire pour avaler leur choucroute servie dans une barquette d'aluminium. Leurs enfants n'ont droit qu'à une garderie animée par des associations caritatives. Il n'y a ni école ni cours d'allemand : les pensionnaires ne sont là, en principe, que pour quelques semaines et ne bénéficient pas encore des mesures d'intégration, même si leur séjour se prolonge plusieurs mois.

Distants de quelques kilomètres par autoroute, les gratte-ciel de Francfort scintillent dans l'horizon bleu strié de pylônes à haute tension. Les trois cents pensionnaires du camp sont interdits de séjour dans la ville. Mais aucun ne peut résister à l'attraction de ses lumières. Ceux qui ont la malchance de rencontrer des policiers dans le tramway ont écopé d'une amende, qu'ils ne peuvent pas payer, et d'une mention défavorable dans leur dossier. Telle est la règle dans toute l'Allemagne : ses demandeurs d'asile ne peuvent circuler librement que dans la commune où ils ont été logés.

En l'occurrence, Schwalbach est une banlieue surtout connue pour ses usines chimiques et sa base militaire américaine en cours d'évacuation, où les autorités du Land de Hesse souhaiteraient étendre le camp. Le centre d'hébergement central de la Hesse craque en effet, comme tous ses équivalents en Allemagne. Le coefficient de répartition fédéral, qui oblige chaque ville à accueillir 7,5 demandeurs d'asile par millier d'habitants, va grimper à 9,5 au début de 1992. Des foyers, des appartements, mais aussi d'anciens hôtels de passe ou camps militaires, des hangars et des gymnases sont réquisitionnés, parfois au grand dam de la population.

«Combien de temps pourrons-nous rester ici?», s'inquiète ainsi Sakip, un Tzigane qui a fui la Macédoine pour ne pas être enrôlé dans l'armée croate. Avec sa femme, un bébé de quatre mois et un autre couple avec enfant, il partage l'un des vingt-cinq boxes aménagés à la hâte dans un hangar à tramways de Stuttgart. Les rails ont été recouverts d'un plancher, et des cloisons à mi-hauteur séparent les «chambres», fermées par un simple rideau et composées de quatre paires de lits superposés et d'un mobilier minimal mais neuf. Sous la voûte de bois et de fer résonnent les cris des enfants.

Ouvert au début du mois de décembre, cet hébergement, prévu pour deux cents demandeurs d'asile, affiche déjà complet à la fin de l'année. Le Land chrétien-démocrate du Bade-Wurtemberg, qui accueille plus de 55 000 demandeurs d'asile, a transformé en hébergements plusieurs anciennes bases militaires françaises et souhaite, comme le gouvernement fédéral, multiplier les camps de grande capacité pour soulager les villes.

Mais, dans l'immédiat, la pression du nombre oblige à multiplier les lieux d'asile plus restreints. L'ex-hangar à tramways, géré par la ville de Stuttgart, semble avoir été dévolu aux Tziganes, qu'ils viennent de Yougoslavie, de Roumanie ou de Bulgarie. Une population difficile et qui, plus encore que d'autres, réveille de vieux souvenirs. *«Aujourd'hui, on ne veut plus les exterminer, mais les expulser,* soupire le pasteur Werner Baumgarten, qui dirige un service d'aide aux étrangers à Stuttgart. *On oublie notre propre histoire.»*

La demande d'asile est, en réalité, la seule voie légale d'accès en Allemagne. Elle permet non seulement de séjourner dans le pays, mais aussi d'obtenir un hébergement et le droit au travail. Celui-ci a été rétabli en juillet dernier pour alléger le système d'allocations et répondre à l'argument xénophobe de l'oisiveté subventionnée des étrangers. Ainsi l'Allemagne aura-t-elle absorbé près de 250 000 réfugiés en 1991, soit cinq fois plus que la France. Sa législation en la matière est l'une des plus libérales d'Europe.



Mais la multiplication des violences xénophobes, la montée de l'intolérance, le tour passionnel pris par le débat politique sur les étrangers réduisent les militants des organisations humanitaires à la défensive, y compris dans un Land comme la Hesse dominé par les sociaux-démocrates. *«Nous sommes opposés depuis des années au regroupement des demandeurs d'asile dans des ghettos qui les isolent de la population et sont une provocation à l'agression,* explique Mme Francette Gutberlet, permanente de l'Eglise évangélique au camp de Schwalbach. *Mais, aujourd'hui, nous en sommes arrivés à penser que les étrangers y sont mieux protégés et surtout à lutter contre les projets de camps énormes qui fleurissent partout»*.

«Auslander raus»

Le sort de ceux que l'on nomme désormais les «doubles réfugiés», parce qu'ils ont fui les cinq nouveaux Lander de l'Est où ils avaient été affectés, alourdit le climat. Là-bas, ils ont affronté une hostilité, voire une violence telle qu'ils ont reflué, sans autorisation, vers le camp de Schwalbach, par exemple, où ils se sentent davantage en sécurité.

«Les fascistes nous ont attaqués alors qu'ils sortaient d'une discothèque, ivres de bière. Je suis allé me plaindre aux policiers. Ils sont restés les bras croisés», raconte un Iranien qui, avec des Africains et des Roumains, s'est enfui de Halberstadt, dans le nouveau Land oriental de Saxe-Anhalt, après cinquante jours d'un séjour mouvementé. Ils sont nombreux à répéter les mêmes récits. Les premiers mots d'allemand qu'apprennent les demandeurs d'asile envoyés à l'Est sont des injures : *«Auslander raus, Auslander Scheiss»* («Dehors les étrangers, étrangers de merde»), constate avec honte M. Gerhard Mey, le pasteur du camp, qui tente de mobiliser les paroisses de l'Est pour qu'elles organisent elles-mêmes l'accueil et la protection des étrangers.

Le récit que Justine, une jeune Camerounaise, fait de son voyage vers un centre d'hébergement de Thuringe ressemble à un film d'horreur : arrivée à la nuit tombée dans une petite gare où on lui a dérobé son pécule et la croix qu'elle portait au cou, elle a été agressée par des jeunes au crâne rasé puis violée. Un taxi refuse de la prendre, parce qu'elle n'a pas d'argent. Elle débarque en pleine forêt dans un foyer dont les pensionnaires étrangers, sans cesse menacés, ne sortent jamais sans couteau ou gourdin.

Ce reflux des «doubles réfugiés» de l'Est a pris une ampleur particulière en Hesse, réputée pour son libéralisme. Mais seule la récente grève de la faim de soixante-dix d'entre eux a convaincu le gouvernement social-démocrate de ce Land d'accepter de reprendre ceux des fuyards qui établissent la preuve de leurs persécutions subies à l'Est. Car l'émotion suscitée, en septembre dernier, par le «pogrom» de Hoyerswerda et par les autres agressions, parfois meurtrières, contre les étrangers peut aussi servir d'alibi à la fuite de ceux qui savent qu'à l'Est ils n'ont aucune chance de trouver du travail, contrairement à l'Ouest où la main-d'œuvre à bas prix est recherchée. En Hesse, cinq cent cinquante cas auraient été examinés favorablement depuis mars dernier, mais les autorités de l'Est se font tirer l'oreille pour restituer les dossiers des demandeurs d'asile qui leur avaient été confiés.

Mais, à l'Ouest même, l'atmosphère n'est guère aux débordements de solidarité. Chaque Land connaît son lot de foyers incendiés, d'agressions, de murs meurtris de croix gammées et de slogans haineux. Pour 71 % des habitants de l'ex-RFA, le cas des demandeurs d'asile vient au premier rang de leurs préoccupations, contre 16 % dans l'ex-RDA, secouée par le chômage, où les étrangers sont infiniment moins nombreux.

«Les étrangers ont remplacé la menace atomique soviétique au premier rang des peurs collectives allemandes», dit M. Freimut Duve, député social-démocrate et éditeur. Quant au pasteur Werner Baumgarten, à Stuttgart, il compare le sentiment national allemand à un ballon trop gonflé qui aurait fini par éclater. *«La force de l'économie a tenu lieu d'identité nationale pendant quarante ans en RFA. La réunification a réveillé le sentiment national, amplifié à l'Est par les frustrations économiques et le complexe d'infériorité,* dit-il en exhibant une liasse de lettres bourrées de haine. *L'afflux des étrangers a fait éclater le ballon.»*

PHILIPPE BERNARD

Cinq fois plus nombreux qu'en France

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

Durant les onze premiers mois de 1991, 232 000 étrangers ont demandé l'asile à l'Allemagne, soit presque les deux tiers des demandes enregistrées dans la CEE. Le cap historique des 250 000 devait être atteint avant la fin de l'année. Pendant la même période, un peu plus de 50 000 étrangers auront effectué la même démarche en France.

La situation particulière de l'Allemagne s'explique en premier lieu par des raisons politiques et historiques. L'ouverture des ex-démocraties populaires a multiplié par quatre les demandes d'asile entre 1987 et 1991, tandis que s'accentuait la pression des Turcs, essentiellement des Kurdes. Actuellement, les Yougoslaves et les Roumains sont les plus nombreux à demander l'asile à l'Allemagne, mais des ressortissants africains frappent également à ses portes.

Mais le premier facteur d'attraction est le libéralisme de la législation allemande. Un alinéa aussi lapidaire qu'extensif de l'article 16 de la Loi fondamentale (Constitution) dispose simplement que *«les persécutés politiques jouissent du droit d'asile»*. Véritable «sésame», le mot *«asyl»* ouvre le droit au séjour sur le sol allemand pendant le temps d'instruction du dossier, qui peut atteindre plusieurs années.

Comme en France, la plupart des demandes d'asile sont déposées par des étrangers ayant déjà pénétré sur le territoire. Ils sont regroupés dans des centres d'hébergement gérés par chaque Land, puis dispersés sur l'ensemble du territoire par l'Office fédéral pour la reconnaissance du statut de réfugié, situé à Zirndorf, près de Nüremberg, dont les agents, présents dans chaque camp, s'entretiennent individuellement avec chaque étranger sur les motifs de sa demande, ce qui n'est le cas en France que pour une minorité.

Logé et bénéficiant d'une allocation, de repas ou de bons d'alimentation, le demandeur d'asile a le droit de travailler si l'emploi qu'il convoite ne peut être occupé par un Allemand, ni par un ressortissant de la CEE, ni par un immigré turc. L'Allemagne a, en effet, rétabli ce droit au travail pour lutter contre la délinquance et alléger le poids des allocations servies aux demandeurs d'asile, au moment même où la France le supprimait. Les demandeurs d'asile attendent entre six et vingt-quatre mois la décision de Zirndorf de leur accorder ou non le statut de réfugié politique, qui est négative dans 95 % des cas. Le recours devant un tribunal administratif repêche environ 5 % de dossiers supplémentaires.

Mais sur les 90 % de déboutés, une majorité parvient à se maintenir sur le territoire, notamment par la reconnaissance du statut de «réfugié *de facto*», qui les protège provisoirement contre l'expulsion, celle-ci n'étant exécutée que pour 3 000 personnes par an. Au total, près de 900 000 réfugiés statutaires vivent en Allemagne (200 000 en France). Un tiers le sont *de facto*. L'ensemble du système aura coûté pas moins de 6,5 milliards de marks en 1991 (près de 23 milliards de francs contre... 900 millions en France). La pression croissante aux frontières et l'engorgement du système ont contribué à faire des demandeurs d'asile l'objet d'un débat politique passionnel. Le projet gouvernemental tendant à réformer l'article 16 de la Loi fondamentale afin de restreindre l'entrée des demandeurs d'asile s'est heurté à une coalition d'oppositions, notamment chez les sociaux-démocrates et les libéraux. Un compromis a été trouvé en octobre, qui consiste à créer 45 000 nouvelles places dans les centres d'hébergement centraux et à accélérer la procédure pour parvenir à une décision d'accueil ou de rejet en six semaines. Un objectif que les politiques comme les fonctionnaires considèrent comme irréaliste.

Ph. Be.

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Le « Vasa » sauvé des eaux

Il y a trente ans, en 1961, le vaisseau-amiral de la flotte suédoise était ramené à la surface après trois cent trente-trois ans passés dans le fond du port de Stockholm

LE *Vasa* devait être la gloire de la marine suédoise... en 1628. Le roi Gustave-Adolphe (Gustav II Adolf pour les Suédois) avait voulu que le *Vasa* soit le plus puissant et le plus beau bateau de guerre de son époque : 64 canons répartis sur deux ponts, d'innombrables sculptures peintes et dorées, principalement à la poupe et à la proue, devaient proclamer sur les mers que la gloire du roi n'était pas limitée à l'Europe de terre ferme.

Pourtant, le 10 août 1628, le *Vasa* quittait le quai au pied du palais royal où il avait été équipé de ses canons, de son lest de pierres et d'une partie de son matériel de guerre et de vie. Il s'était d'abord tiré sur ses ancres puis quatre de ses dix voiles avaient été hissées. Il n'avait pas parcouru 300 mètres que le vent, léger, lui faisait prendre de la gîte. L'eau s'engouffrait par les sabords inférieurs tout proches de la ligne de flottaison mais laissés ouverts. Le *Vasa* chavirait dans le port de Stockholm par 35 mètres de fond, entraînant dans la mort une cinquantaine de ses «passagers». Il avait été vaincu par son gigantisme le jour même de sa première navigation.

Au fil des siècles, le site de la catastrophe avait été oublié. Il fallut attendre plus de trois cents ans pour qu'un ingénieur de trente-huit ans, Anders Franzén, se mette à la recherche de ce bateau fantôme qui, selon lui, existait encore sûrement puisque la salinité de la Baltique – et encore plus celle du port de Stockholm – est trop faible pour qu'y vivent les tarets, grands dévoreurs de bois dans les eaux marines normalement salées.

Après cinq années d'exploration systématique des archives et des fonds, Anders Franzén recueillait, le 25 août 1956, un indice sérieux : le petit «carottier» de sa fabrication remontait un fragment de bois de chêne noirci. Quelques jours plus tard, le scaphandrier Per Edvin Falting descendait au fond. Dans l'obscurité totale, il tâtait de ses mains : *«Je ne vois rien parce que c'est tout noir, mais je sens quelque chose de grand. Le bord d'un bateau. Voilà un sabord, et encore un. Il y en a deux rangées. Ça doit être le* Vasa.*»*

Le premier problème à résoudre, financier et technique, fut celui du renflouement de l'épave. Le roi Gustav VI Adolf manifesta son vif intérêt technique et financier; la marine suédoise apporta son aide en bateaux et en personnel; la société spécialisée Neptun trouva la solution et offrit de réaliser gratuitement l'opération, unique en son genre; une souscription publique fut lancée.

En deux ans, des scaphandriers creusèrent sous le *Vasa*, au jet d'eau sous pression, six tunnels dans lesquels furent passés de gros câbles arrimés à chaque bout sur des pontons remplis d'eau. Une fois les câbles passés et fixés, les pontons furent vidés en partie de leur contenu liquide et – Archimède aidant – montèrent. Ils arrachèrent ainsi de la boue le *Vasa* sans en briser la coque.

L'épave fut amenée dans des eaux moins profondes mais elle resta immergée : les 1 000 tonnes de bois de chêne, dont elle était faite, étaient gorgées d'eau (1,5 kilo d'eau pour 1 kilo de bois) et ne pouvaient être mises au sec sous peine de se rétracter et de quasiment se détruire. Des scaphandriers travaillèrent pendant deux autres années à colmater toutes les brèches de la coque de façon à rendre celle-ci étanche.

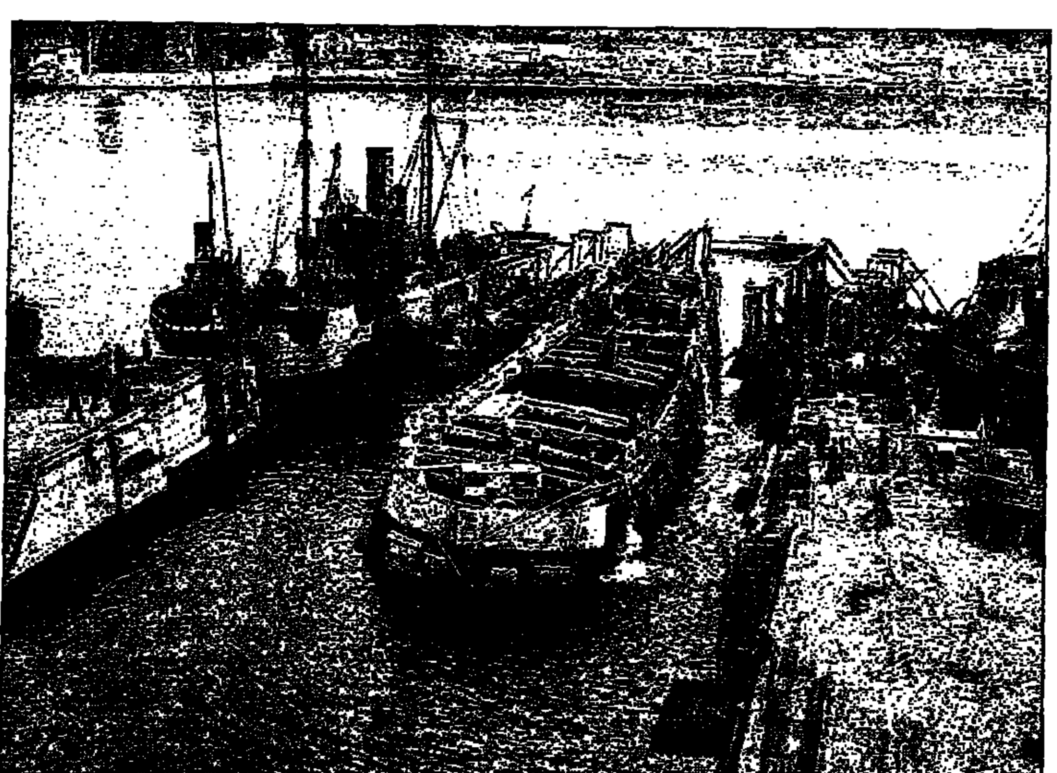
Un laboratoire spécialement construit

Finalement, le 24 avril 1961, le *Vasa* était hissé vers la surface, vidé de l'eau et d'une partie de la vase qui le remplissaient et le 4 mai, le bateau émergeait et flottait après trois cent trente-trois ans passés dans et sur les fonds du port de Stockholm. Il fut alors remorqué dans une forme de radoub. Le travail des archéologues, des conservateurs et des restaurateurs pouvait commencer.

Jusqu'au renflouement du *Vasa*, le problème de la conservation d'un «objet» de 900 mètres cubes de bois gorgés d'eau ne s'était jamais posé. Dès 1961, un laboratoire fut spécialement construit pour la conservation du vieux bateau. La méthode choisie fut la lente imprégnation du bois par du polyéthylène-glycol, selon le procédé imaginé quelques années auparavant par Rolf Moren et Bertil Centervall. Bien évidemment, on ne pouvait immerger le *Vasa* dans une cuve remplie d'une solution eau-polyéthylène-glycol. Aussi procéda-t-on par aspersion : 25 minutes d'arrosage, 20 minutes d'arrêt, 25 minutes d'arrosage, etc., vingt-quatre heures sur vingt-quatre... pendant dix-sept ans.

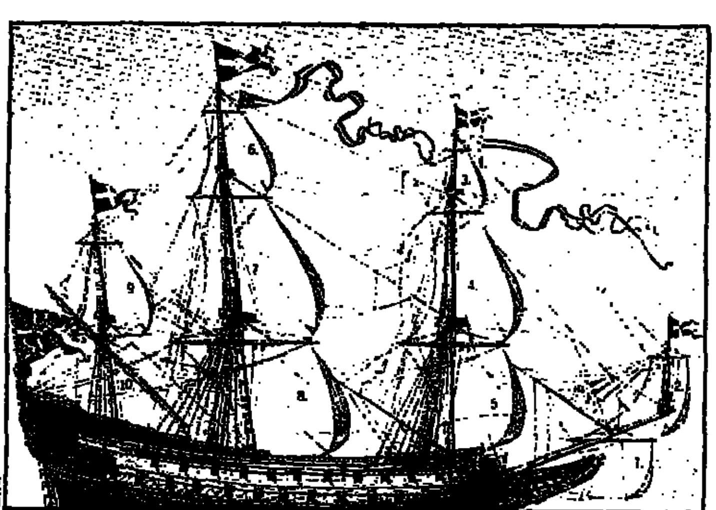
En tout, 250 tonnes de polyéthylène-glycol ont été utilisées pour ces aspersions à répétition, comme nous l'a précisé Sven Bengtsson qui travaille depuis 1961 au laboratoire de conservation du *Vasa*. Le musée provisoire construit autour du *Vasa* était ainsi plein d'une brume humide, la vieille coque ruisselait et les vêtements des très nombreux visiteurs étaient éclaboussés.

Peu à peu, le polyéthylène-glycol a pénétré dans le bois et y est resté lorsque le séchage a commencé à faire sortir l'eau à partir de 1979. Celui-ci, d'ailleurs, n'est toujours pas achevé. Dans son musée définitif inauguré en juin 1990, le *Vasa* baigne dans une atmosphère soigneusement contrôlée (une humidité relative de 60 % et une température de 18 °C à 20 °C, en permanence) et son éclairage est limité à 50 lux. Ainsi s'évaporent sans dommage les dernières des 580 tonnes d'eau qui, au total, devaient être éliminées des bois du navire.



D.R.

Colmatée provisoirement, la coque du Vasa flotte après avoir été lâchée par ses deux pontons-ascenseurs et va être remorquée vers la forme de radoub où sa fouille et sa restauration seront menées à bien.



D.R.

La longueur totale du Vasa, beaupré (le mât qui pointe obliquement en avant de la proue) compris, était de de 69 mètres, la largeur de 11,7 mètres, la hauteur (de la quille au sommet du mât le plus haut) de 52,5 mètres, celle du château arrière 19,3 mètres, et le tirant d'eau de 4,8 mètres.

La surface totale des dix voiles était de 1 275 mètres. Ces voiles étaient : la civadière (1), le perroquet de beaupré (2), le petit perroquet (3), le petit hunier (4), la misaine (5), le grand perroquet (6), le grand hunier (7), la grand-voile (8), le perroquet de fougue (9), l'artimon (10). Au moment du naufrage, seuls étaient hissés la misaine, les petit et grand huniers et l'artimon, les quatre voiles que l'on n'a pas retrouvées.

Outre l'imprégnation dans leur masse des bois de la coque, on a consolidé la surface de ceux-ci avec des pulvérisations ultérieures de polyéthylène-glycol dont l'excès a été enlevé par de puissants courants d'air à 80 °C.

Lorsqu'elle a flotté, la coque du *Vasa* était encore remplie d'un mètre d'une vase épaisse et noire dans laquelle les archéologues – dûment vaccinés contre diverses maladies – ont pataugé pendant cinq mois et ont pêché 14 000 objets de toutes sortes. Des fonds entourant l'épave sur le site du naufrage, les scaphandriers avaient remonté beaucoup d'autres choses : le *Vasa* avait, en effet, été endommagé lors de plusieurs vaines tentatives de renflouement faites au cours du dix-septième siècle. Tout juste avait-on réussi, en 1664 et 1665, à récupérer plus de cinquante canons. Ce qui, avec les techniques plus que rudimentaires de l'époque, représentait déjà un joli tour de force.

La coque du *Vasa*, lors de sa remontée, était encore cohérente. Mais il fallait remettre à leur place 13 500 éléments (dont 500 figures et ornements sculptés divers) provenant principalement du château arrière, de la poulaine (l'extrême avant du navire) et du pont supérieur. Tous ces morceaux, après traitement dans des cuves remplies elles aussi d'une solution eau-polyéthylène-glycol, ont retrouvé leur emplacement d'origine. Si bien que le *Vasa* ne compte actuellement que 5 % de pièces neuves que leur couleur plus claire et leur surface plus lisse (mais un peu sculptée pour l'harmonie générale) empêchent de confondre avec les 95 % authentiques. Ainsi possède-t-on les plans uniques au monde d'un navire du dix-septième siècle.

La vie retrouvée

Les 12 000 autres objets récupérés étaient faits de bois, de métal, de tissu, de cuir, de verre, de céramique. Hormis ces deux dernières, chaque matière a nécessité un traitement spécial. Le cuir, par exemple, a été conservé par lyophilisation (1). La laine, elle, n'a eu qu'à être mise à sécher. En revanche, les six voiles en lin ou en chanvre récupérées étaient devenues aussi fragiles que du papier de journal mouillé : elles ont donc été dépliées sous l'eau, mises à plat très lentement, imprégnées d'un mélange d'alcool et de xylène, séchées et fixées à un tissu de support pour être pendues dans les réserves du musée.

Tous les objets retrouvés ont permis de reconstituer ce qu'était la vie à bord d'un navire de guerre au dix-septième siècle. Les officiers supérieurs, dans leur cabine du château arrière ornée de décors sculptés, étaient installés assez confortablement (selon les normes de l'époque), comme en témoignent leurs lits dépliables, leurs bancs et leurs tables, leurs services d'étain et de faïence, leur jeu de tric-trac. Par contre, les quelque 400 marins et soldats du *Vasa* devaient vivre entassés dans les deux ponts, entre les canons, sans lits ni hamacs, sans bancs ni tables, puisant avec leurs cuillers de bois dans une écuelle de bois commune à une demi-douzaine d'hommes.

Certains de ces pauvres diables avaient tout de même un coffre personnel où ils rangeaient leurs modestes possessions : veste courte et ample pantalon de laine, chemise de lin, souliers et moufles de cuir, nécessaire à couture, peigne, cuiller, couteau.

Dans un tel entassement, sans hygiène, sans beaucoup de nourriture fraîche, les maladies pouvaient se propager très vite dans un bateau. Le barbier-chirurgien du bord avait quelque matériel médical et, selon une étude publiée en 1986, de Katarina Villner (qui dirige maintenant le service d'information du Musée Vasa), il disposait de plus de remèdes efficaces qu'on ne le pense généralement. Et même, l'amiral suédois Henrik Fleming avait remarqué vers 1628, soit plus d'un siècle et demi avant la «découverte» de l'Ecossais James Lind, que les citrons venaient à bout du scorbut décimant les équipages d'autrefois : il avait même fait distribuer – avec grand succès – plus de 200 citrons aux malades de son escadre.

Bien entendu, personne ne peut se promener dans ni même sur le *Vasa*. Il faut se contenter d'admirer de l'extérieur cet extraordinaire revenant des temps anciens. Mais le musée, outre des objets montrés dans des vitrines, présente cinq expositions permanentes sur le renflouement, sur l'histoire (vraiment très courte) du «vaisseau du roi», sur les trois maîtres sculpteurs qui ont décoré le *Vasa*, sur la Suède aux alentours de 1628, sur la vie à bord. Pour cette dernière, a été reconstitué à l'identique un des ponts où vivait l'équipage.

A cela s'ajoute deux audiovisuels montrant, l'un les horreurs de la guerre navale aux dix-septième et vingtième siècles (à rendre pacifistes acharnés tous les hommes politiques actuels), l'autre le procès intenté à divers responsables de la construction et de l'équipage – dont aucun ne fut condamné à quelque peine que ce soit.

Au fait, pourquoi le *Vasa* a-t-il chaviré dès le début de sa première navigation ? Certes, tous les navires de guerre de l'époque, et même les bateaux marchands, étaient instables avec leur haute coque, leurs énormes mâts, leurs grandes voiles et leur très faible tirant d'eau. Mais les procès-verbaux des interrogatoires donnent à peu près la clé de ce naufrage exceptionnel, étant entendu que la quantité de lest prévue remplissait bien les bas-fonds du navire et que les canons sur leurs affûts étaient parfaitement arrimés. Le roi Gustave-Adolphe voulait que son navire-amiral porte un nombre maximum de canons et soit terminé le plus vite possible. L'amiral Fleming avait donc donné l'ordre de départ, tout en déplorant de ne pouvoir en référer au roi qui faisait la guerre en Livonie (Lettonie et Estonie actuelles) et en Prusse, bien que les essais faits à quai aient montré que le *Vasa* était extrêmement instable. Le concepteur hollandais, Henrik Hybertsson (mort en 1627), sans nul doute compétent et expérimenté, avait pourtant accepté les exigences royales qui faisaient obligatoirement du *Vasa* un bateau encore plus haut et plus instable que les vaisseaux contemporains. A ces responsabilités partagées, s'ajoutaient l'insuffisance des connaissances théoriques, l'absence de plans et de calculs communes à cette époque.

YVONNE REBEYROL

(1) La lyophilisation des objets gorgés d'eau se fait en plusieurs étapes : bain d'au moins quelques mois dans du polyéthylène-glycol; congélation à – 25 °C; long séjour dans une enceinte étanche sous très faible pression. Ainsi l'eau, passée directement de l'état solide à l'état gazeux, peut-elle sortir de l'objet sans que celui-ci s'effondre.

▶ Musée Vasa, Djurgarden, Stockholm. Ouvert en juin, juillet et août de 9 h 30 à 19 h, de septembre à mai de 10 h à 17 h (20 h le mercredi), sauf les 24, 25, 26 et 31 décembre, le 1er janvier et le 1er mai. Entrée : adultes 30 couronnes; étudiants 20 couronnes; enfants de 7 à 15 ans 10 couronnes (la couronne suédoise vaut presque le franc français).

Les cent ans du Skansen

Perché sur une colline à Djurgarden (Stockholm), le Musée de plein air du Skansen compte actuellement 150 bâtiments historiques (églises, fermes, maisons de ville, ateliers, boutiques, moulins, greniers, etc.) dont le plus vieux date de 1324 et le plus récent de 1920. Lors de sa création, en 1891 par Artur Hazelius, le Skansen n'était riche que de trois bâtiments et d'un campement lapon. Le musée est donc un centenaire qui se porte bien : ses responsables espèrent encore acheter ou se faire donner d'autres bâtiments grâce aux efforts conjoints de la Fondation du Skansen, de l'Etat et des autorités locales.

Artur Hazelius, spécialiste des langues scandinaves, avait sillonné toute la Suède et avait compris que l'industrialisation risquait de faire disparaître le passé matériel et donc culturel, du pays. Dès 1870, il entreprenait une vaste collecte d'objets et présentait ceux-ci dans des intérieurs reconstitués sous forme de tableaux dans une maison du centre de Stockholm. Mais Artur Hazelius voulait présenter les choses du passé dans un décor naturel, c'est-à-dire dans des maisons authentiques qui s'élèveraient dans un paysage «naturel», où s'activerait un personnel habillé de costumes anciens.

Les bâtiments traditionnels suédois étaient presque tous construits en bois chevillé. Il était donc possible de les démonter et de les remonter tout en leur conservant leur parfaite authenticité. De telles opérations sont d'autant plus faciles à mener à bien qu'elles se pratiquent encore couramment : il existe donc une main-d'œuvre compétente dans ce genre de travail.

Toutefois, dans l'air pollué d'une grande ville, le bois pose quelques problèmes de conservation : il faut repeindre les murs de bois tous les sept à quinze ans. L'extérieur des anciennes maisons suédoises, en effet, était souvent peint, en particulier celui des demeures «riches». Ralf Edenheim, chef du département culturel du Skansen, explique le pourquoi de ces peintures avec beaucoup d'humour. Les murs de bois recouverts de plâtre étaient, en général, peints en rouge sombre pour imiter les briques ou en jaune (pour les maisons importantes) pour imiter la pierre de calcaire français; les volets de bois de sapin étaient peints en jaune pour imiter le bois de chêne. Pour les intérieurs, on ne lésinait pas sur les peintures imitant le marbre.

Des peintures jaunes utilisées actuellement sont toujours à base d'huile de lin, dont les molécules, petites pénètrent bien dans le bois. La recette des peintures rouges remontant au dix-huitième siècle est plus inquiétante et doit très probablement être réalisée en plein air et avec beaucoup de précautions si l'on ne veut pas se brûler ou s'intoxiquer gravement. Prendre 2 kilos de vitriol où ont macéré de vieux clous ou autres objets en fer et les mélanger avec 50 litres d'eau bouillante et de 2 à 2,5 kilos de farine de seigle. Faire bouillir pendant quinze minutes. Ajouter 8 kilos de pigment en poudre (provenant de déchets cuits de minerai de cuivre). Faire bouillir un nouveau quart d'heure. Peindre quand la mixture est encore chaude. Tous les bâtiments du Skansen – sauf un – sont en bois, et ceux qui étaient peints à l'origine sont régulièrement repeints...

Mais des toits traditionnels faits d'écorce de bouleau sont refaits à l'ancienne, sans aucun clou, quelques bardeaux de bois et des mottes d'herbes posés sur cette fragile couverture maintenant celle-ci et donnant aux maisons un couronnement de folles prairies suspendues.

Toutes les maisons ont l'air d'être habitées, avec leurs meubles, leurs ustensiles de ménage, leurs outils, leurs décorations intérieures.

Pour l'une des plus belles maisons, la ferme de Delsbo (et aussi pour quelques autres), on a un peu triché. Les divers bâtiments du dix-neuvième siècle qui la composent (le bâtiment principal, celui des vieux parents, celui – de six chambres – réservé aux hôtes) et les extraordinaires peintures naïves sur toile, œuvres faites entre 1747 et 1773 par des peintres-colporteurs, qui couvrent les murs et les plafonds de la salle d'apparat, ont des provenances différentes. Mais l'ensemble est parfaitement cohérent, très amusant et dégage un délicieux charme rustique.

Le Skansen : un vrai résumé de la Suède d'autrefois.

Y. R.

▶ Musée de plein air du Skansen, Djurgarden, Stockholm. Ouvert de 9 heures à 17 heures en hiver, de 9 heures à 22 h en été. Entrée : 25 couronnes en été, 18 couronnes en hiver.

Point de vue

Les effets des benzodiazépines sur la mémoire : Dr Jekyll ou Mr Hyde ?

par Elisabeth Bacon

L'AFFAIRE se renouvellerait-elle ? Il y a une dizaine d'années, le triazolam (Halcion ND), déjà lui, avait fait l'objet aux Pays-Bas d'une controverse passionnée qui avait abouti à sa suspension, puis à son retrait de la pharmacopée néerlandaise. Le voici à nouveau sur la sellette, puisqu'il vient d'être interdit en Grande-Bretagne et qu'un avis européen sera émis à son égard en décembre. Cet avis sera suivi par les prises de décision de chaque pays de la Communauté concernant son maintien ou son retrait de l'arsenal thérapeutique.

En avril 1979, le docteur Van der Kroef, psychiatre hollandais, signalait au centre néerlandais de pharmacovigilance, le NARD, le cas de quatre patients présentant des troubles de comportement qu'il suspectait être liés à la prise d'un nouvel hypnotique, le traizolam. Au cours de ce printemps-là, des rapports émanant de médecins généralistes s'accumulèrent au NARD. Tous décrivaient un ensemble inhabituel de symptômes apparemment liés à la consommation de ce médicament. Ces observations faisaient état de troubles bizarres de la perception comme la perte du goût, de désorientation et de déréalisation, de comportements agressifs, d'amnésie, d'angoisses et de cauchemars, etc.

Pendant l'été, les médias s'emparèrent du sujet : Van der Kroef et certains de ses patients furent interviewés à la télévision. Le « syndrome Van der Kroef » fut l'objet d'autres émissions télévisées, et un article à sensation parut dans un magazine hebdomadaire. D'autres rapports affluèrent, incluant une multitude embrouillée de symptômes, décrivant pratiquement la psychiatrie tout entière. Le NARD décida de suspendre l'autorisation de vente du produit. L'ampleur attribuée à l'affaire par les médias et le peu d'explications fournies par les autorités concernant la suppression de ce médicament contribuèrent à créer une certaine confusion dans le milieu médical. Il est aujourd'hui encore difficile d'évaluer le rôle de la pression du public dans la décision officielle de 1979. Onze ans plus tard, le triazolam fut réintroduit aux Pays-Bas avec un dosage inférieur et une monographie considérablement remaniée.

En fait, des observations antérieures laissaient déjà supposer l'existence d'un problème lié à l'utilisation du triazolam : c'est ainsi qu'en 1976, au Canada, Kales et ses collaborateurs rapportaient brièvement les cas étonnants de deux patients : le premier, au cours d'une nuit passée dans un laboratoire où l'on étudiait le sommeil, avait reçu une dose de 0,5 milligramme de triazolam. Durant la nuit, il fut sujet à une crise de colique néphrétique, qui provoqua un grand émoi au laboratoire. Au matin, il avait complètement oublié cet événement. Le cas du deuxième sujet, qui testait le médicament en ambulatoire, est similaire quoique moins spectaculaire : cette femme ne se souvenait plus au matin d'avoir la veille préparé son petit déjeuner dans la cuisine après qu'elle eut pris un comprimé de triazolam avant d'aller se coucher. C'est ainsi que la monographie de l'Halcion, telle qu'elle fut adoptée au Canada en 1978, incluait déjà une mention particulière consacrée aux risques d'amnésie et décrivait un certain nombre d'effets secondaires possibles qui ne figuraient pas dans la monographie néerlandaise.

Risques d'amnésie

Cependant cet effet amnésiant n'est pas spécifique au triazolam, mais commun à toutes les molécules de la famille des benzodiazépines comme le diazépam (Valium ND) ou le lorazépam (Témesta ND). Curieusement, ce sont des médecins anesthésistes qui rapportèrent les premières observations de ce type, et ce dès 1965 : les benzodiazépines sont en effet administrées comme inducteurs d'anesthésie ; les effets secondaires d'une telle prémédication, ayant pour résultat de gommer de la mémoire des patients les événements désagréables liés à une intervention chirurgicale, étaient en l'occurrence plutôt considérés comme bienvenus par les praticiens.

Toutefois les effets amnésiants des benzodiazépines sont susceptibles de constituer une gêne pour les nombreuses personnes qui consomment ces médicaments de façon quotidienne pour leurs effets anxiolytiques, et sont donc à ce titre indésirables. Nombreux sont les laboratoires de par le monde qui se sont penchés sur la question : entre 1986 et 1991, plus de cent publications scientifiques font état de travaux concernant les effets des benzodiazépines sur la mémoire humaine. Grâce à quoi, si l'on sait encore peu de chose sur l'origine des perturbations mnésiques, le profil de l'amnésie induite par les benzodiazépines est aujourd'hui bien établi.

Les benzodiazépines produisent en effet des amnésies antérogrades : le sujet oublie les événements consécutifs à la prise du médicament au fur et à mesure qu'il les vit, jusqu'à ce que le médicament soit éliminé de son organisme. En revanche, tout ce qui a trait aux événements antérieurs ou à des connaissances acquises préalablement n'est pas affecté. C'est essentiellement à la suite de la première prise que les effets peuvent se faire sentir de façon marquée. Ils s'estompent partiellement lors d'un usage prolongé et disparaissent après l'arrêt du traitement. Plus la dose du médicament est élevée, plus le déficit mnésique sera marqué. L'effet est encore aggravé par la consommation simultanée d'alcool (dont les effets amnésiants sont bien connus) ou d'autres tranquillisants. Par ailleurs, la sensibilité individuelle est extrêmement variable, certains sujets étant très sensibles aux effets amnésiants des benzodiazépines, d'autres pas du tout. Cela sans qu'on puisse le prévoir d'aucune manière, sauf chez les sujets âgés, par définition sensibles, mais là aussi avec une certaine fourchette d'intensité.

Les effets des benzodiazépines sur la mémoire ont été précisés grâce à des études expérimentales effectuées chez des volontaires sains (non anxieux, ne consommant pas ce type de médication), à qui l'on propose de petits exercices de mémorisation en relation avec la prise de ces médicaments. L'amnésie antérograde est observée de façon constante chez des sujets ayant reçu une dose unique de benzodiazépine : une information présentée après la prise du médicament est mal retenue. En revanche, il ne semble pas y avoir d'amnésie rétrograde liée à la consommation de benzodiazépine : une information acquise avant l'administration du médicament reste intacte.

Les benzodiazépines n'altèrent pas la mémoire à court terme, qui consiste par exemple à retenir une liste de mots pendant quelques secondes. Elles perturbent, en revanche, la mémoire à long terme : l'amnésie observée est consécutive à l'altération de l'acquisition de l'information, les deux étapes ultérieures de la mémoire à long terme que sont le stockage et le recouvrement n'étant pas affectées.

Redoutable efficacité

Le fait que certaines benzodiazépines sont plus souvent incriminées que d'autres tient plutôt à l'usage qui en est fait qu'à des propriétés particulières : ainsi les effets de l'Halcion ne seraient que les conséquences exacerbées de sa redoutable efficacité. A titre de comparaison, les effets amnésiants à visée thérapeutique du Valium (pour la petite chirurgie par exemple) nécessitent l'administration par voie parentérale de doses élevées, alors même que l'Halcion produit une amnésie avec un comprimé couramment utilisé à des fins somnifères. Le dossier de l'Halcion a cependant été réévalué en France en 1987, et les dosages réduits au quart et au huitième des doses initialement mises sur le marché. Il ne se passe rien de particulier si la prise du produit est suivie des événements liés à l'usage normal d'un somnifère, à savoir aller se coucher et ne pas être réveillé avant un certain nombre d'heures. Toutefois l'apparition des effets de l'Halcion est tellement rapide qu'elle laisse très peu de temps à l'utilisateur pour réaliser l'altération de son état de conscience. Dans le meilleur des cas, il se réveillera dans la cuisine ou le salon.

Par ailleurs, l'automédication occasionnelle pour des raisons de confort, par exemple pour minimiser l'effet d'un décalage horaire, semble très fréquente et est à la source de nombreux cas d'amnésie survenus à des voyageurs. Ces derniers cumulent souvent les circonstances aggravantes : en tant que consommateurs occasionnels, ils subiront les effets les plus marqués de la « première prise », souvent aggravés par la consommation d'alcool et exacerbés par le fait qu'ils seront « réveillés » avant que l'effet du médicament ne disparaisse. Les médecins eux-mêmes se retrouvent parfois victimes de telles situations !

En outre, rappelons que les benzodiazépines peuvent engendrer des états confusionnels, qui n'ont cependant pas la même fréquence ni la même signification que leurs effets amnésiants, mais qui peuvent être simultanés. L'histoire a déjà montré que le pire peut arriver lorsque ces deux effets se conjuguent : l'Halcion a en effet déjà été incriminé dans une affaire de crime, événement de surcroît totalement oblitéré de la mémoire du meurtrier (lire *le Monde* du 14 août) ! Mais comment évaluer la responsabilité réelle d'un médicament sur un tel acte ?

Toutefois la pratique quotidienne montre que, lorsqu'il existe, le déficit cognitif et mnésique est habituellement minime et ne pose pas de réel problème thérapeutique : la simple réduction de la dose fait disparaître les troubles. D'autant que les effets des benzodiazépines sur la mémoire s'atténuent, voire disparaissent, avec la répétition des prises. Sauf, rappelons-le, en cas de prise simultanée d'alcool ou d'autres tranquillisants, ou chez certaines personnes âgées. Un minimum de précaution exige que la prescription de benzodiazépine soit accompagnée d'une enquête visant à identifier ces situations à risque nécessitant des mises en garde et une surveillance attentive.

En revanche, les benzodiazépines peuvent avoir un effet bénéfique sur les troubles cognitifs et mnésiques de certains sujets anxieux. Un niveau optimal d'anxiété est en effet nécessaire à l'obtention d'une bonne performance. Excessive, l'anxiété est au contraire un frein pour l'acquisition de la mémoire. Dans cette situation, les benzodiazépines, en traitant l'anxiété, améliorent l'attention, donc la mémorisation de sujets anxieux. Quant aux benzodiazépines hypnotiques, en normalisant le sommeil, elles pourraient améliorer la vigilance et les performances diurnes, dont on sait qu'elles sont perturbées par le manque de sommeil.

Mal de vivre

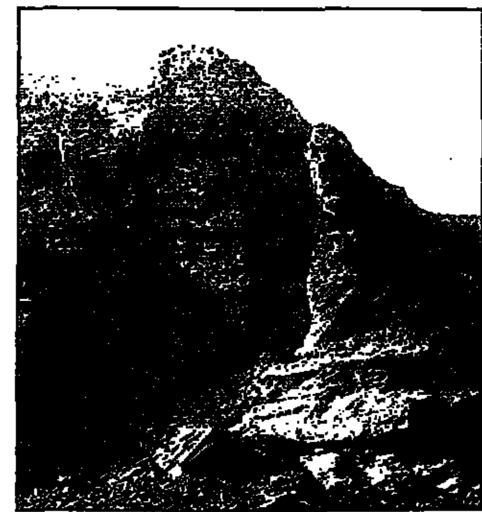
Jusqu'à très récemment les effets des benzodiazépines sur la mémoire étaient considérés comme qualitativement identiques : les différences observées étaient attribuées essentiellement à leur différence de distribution dans l'organisme, liée à la dose, la voie d'administration, etc. Cette approche classique présuppose l'existence d'une mémoire unique. Une évaluation plus actuelle distingue plusieurs types de mémoire, impliqués dans diverses formes de perception. Quelques équipes de par le monde sont en train d'explorer cette hypothèse à l'aide de tests nouveaux spécifiques des mémoires particulières. Ces travaux commencent à porter leurs fruits et pourraient être mis à profit pour la sélection et l'élaboration d'anxiolytiques perturbant le moins possible les processus mnésiques. Appliqués à l'Halcion, ces tests pourront peut-être répondre à la question de savoir si ce médicament est véritablement différent et plus dangereux que les autres benzodiazépines pour ce qui touche à ses effets amnésiants.

Par ailleurs, l'originalité des benzodiazépines – et l'on retrouve cette curieuse particularité à propos de leurs effets sur la mémoire – réside dans le fait que dans cette même famille existent des composés capables d'induire des effets diamétralement opposés en interagissant avec le même récepteur dans le cerveau. On les appelle des agonistes inverses, et ils ont des effets promnésiants, c'est-à-dire qu'ils facilitent la mise en mémoire. Malheureusement, ils sont aussi souvent anxiogènes et convulsivants. On a donc cherché à sélectionner des molécules ne conservant que les effets positifs sur la mémoire. De telles benzodiazépines commencent à être testées sur l'homme en clinique en vue d'évaluer leur intérêt thérapeutique dans des maladies auxquelles sont associés des troubles de la mémoire comme la maladie d'Alzheimer.

La découverte des benzodiazépines dans les années 60 a ouvert un créneau nouveau d'indications thérapeutiques. Les termes assez vagues qui leurs sont attribués : psychosédatifs, tranquillisants mineurs... reflètent leurs capacités à atténuer un certain nombre de symptômes somatiques et mentaux attribués à l'anxiété, au stress, à un certain mal de vivre. Toutefois les benzodiazépines ne doivent pas être considérées comme des médicaments de confort, mais destinées à traiter des affections précises.

Les benzodiazépines constituent en fait une famille de médicaments aux potentialités fantastiques, qui ne se limitent pas aux seuls traitements de l'insomnie et de l'anxiété. Elles sont utilisées avec succès comme relaxants musculaires, inducteurs d'anesthésie ou antiépileptiques. En outre, des travaux récents semblent révéler les potentialités de certaines benzodiazépines dans le traitement du sida (voir *le Monde* du 22 juin). L'action des benzodiazépines est indissociable du fonctionnement du cerveau lui-même. Dans certains cas elles sont même capables de reproduire les troubles liés à des amnésies organiques comme le syndrome de Korsakoff. Elles constituent des outils pharmacologiques intéressants pour étudier un certain nombre de mécanismes du cerveau.

▶ Elisabeth Bacon travaille au Groupe d'études et de recherche sur la science de l'université Louis-Pasteur (GERSULP) à Strasbourg.



□ **Rectificatif.** – La photo du « masque de pierre », paroi rocheuse haute d'environ 25 mètres sculptée par la nature dans la vallée des Merveilles et repérée l'été dernier par Emilia Masson, aurait dû illustrer l'article « Les nouvelles Merveilles » publié dans notre supplément « Sciences-médecine » (*le Monde* du 25 décembre 1991). Une confusion regrettable a fait publier la photo du « Christ », gravure faite de main d'homme qui semble bien être le petit « portrait » (une trentaine de centimètres de haut) du « masque de pierre ». Signalé par l'unique très grand poignard gravé (95 centimètres de long) de tout le site, le « masque de pierre » devait jouer un rôle important dans les rites qui se déroulaient dans la vallée des Merveilles vers 1800-1500 avant Jésus-Christ.

Ozone airlines

Concorde avait suscité des recherches sur l'impact des avions sur l'ozone atmosphérique. Le gouvernement les relance aujourd'hui

LES avions menacent-ils la précieuse couche d'ozone qui protège la Terre des excès de rayons ultraviolets du Soleil ? La question avait été soulevée au début des années 70, lors de l'apparition du Concorde. Elle prend une actualité nouvelle avec la naissance officielle, le 24 décembre dernier, du Comité avion-ozone (1), chargé par le gouvernement de se pencher à nouveau sur le problème.

Concorde évolue, en croisière, entre 15 000 et 20 000 mètres. Des altitudes bien supérieures aux 8 000 à 12 000 mètres où volent couramment les autres avions de ligne. Le domaine du bel oiseau supersonique, c'est la « stratosphère », une zone de l'atmosphère entre 15 et 50 kilomètres d'altitude. Célèbre depuis une dizaine d'années dans le public qui suit avec inquiétude les variations du désormais fameux « trou d'ozone », la stratosphère était peu connue à l'époque des débuts du Concorde. Et les défenseurs de l'environnement craignaient que les gaz émis par les réacteurs ne perturbent gravement cette zone particulièrement stable, avec des conséquences irréversibles pour l'équilibre climatique de la planète.

La polémique franco-américaine autour de Concorde aidant, des équipes de chercheurs furent chargées d'étudier le problème : le COVOS (Comité d'études sur les conséquences des vols stratosphériques) en France, le COMESA (Committee on Meteorological Effects of Stratospheric Aircrafts) en Grande-Bretagne, l'Académie nationale des sciences et le CIAP (Climatic Impact Assessment Program) aux Etats-Unis, d'autres groupes en URSS, au Canada et au Japon.

Ces experts rendirent un avis prudent et mitigé. Les quelques malheureux Concorde franco-britanniques, ou Tupolev-144 soviétiques actuellement en circulation n'ont pas d'effet significatif à eux seuls. Mais, si leur nombre atteignait plusieurs centaines, on pourrait observer une diminution de quelques pour cent de l'ozone stratosphérique, expliquèrent-ils en substance. Non sans souligner au passage la marge énorme d'incertitude qui entache de telles estimations.

Le retour des gros supersoniques

Et puis survint le choc pétrolier de décembre 1974. Il devint très vite évident que la flotte des Concorde et de ses semblables n'atteindrait jamais le chiffre de *« cinq à six cents à partir de 1990 »*, que l'on avançait au début des années 70. On aurait pu, certes, étendre l'étude aux dégâts éventuels causés par les appareils militaires, mais les chlorofluorocarbones (CFC) des bombes aérosols ravirent aux avions le rôle de destructeur d'ozone.

Pourquoi relancer le débat aujourd'hui ? L'intérêt pour les gros-porteurs supersoniques renaît, au point que les principaux constructeurs américains, européens et même japonais, après avoir étudié sans grande conviction des projets futuristes chacun de son côté, seraient prêts à collaborer (*le Monde* du 26 mai 1990). Le « Super-Concorde » né de cette « super-alliance » emporterait de 200 à 300 passagers (au lieu de 100 pour Concorde), à Mach 3 (au lieu de Mach 2), sur des distances de 10 000 km (au lieu de 6 200).

La sensibilité de l'opinion aux problèmes de pollution atmosphérique est suffisamment aigüe pour amener les promoteurs de ce genre de projet à devancer toute critique des écologistes en lançant d'eux-mêmes les premières études d'impact. Comme d'habitude en ce domaine, les Américains ont ouvert le feu avec un programme de recherche de 284 millions de dollars sur six ans mené par la NASA, et financé notamment par les constructeurs Boeing et McDonnell Douglas, révélait l'an dernier l'hebdomadaire spécialisé *Aviation Week and Space Technology*.

La France, berceau – avec la Grande-Bretagne – de Concorde, ne pouvait être en reste. *« L'enjeu est considérable, à la fois pour la protection de l'environnement et pour la sauvegarde de l'industrie aérospatiale »*, précise d'ailleurs sans ambages le communiqué qui marque l'acte de naissance du Comité avion-ozone. Ce dernier viendra renforcer d'autres programmes de recherche sur la haute atmosphère déjà lancés sous l'égide du CNRS et du CNES, ce qui portera *« l'effort incitatif d'ensemble au niveau de 5 millions de francs en moyenne sur une durée de quatre ans à partir de 1992 »*. Une somme très modeste si on la compare aux 284 millions de dollars de la NASA, mais le programme américain ne se limite pas aux recherches purement atmosphériques et comporte un volet technique important consacré aux moteurs eux-mêmes.

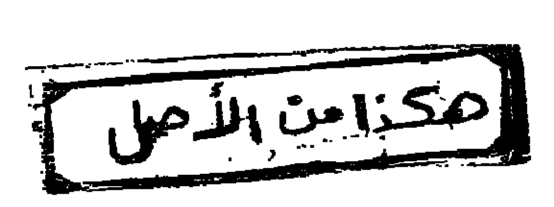
Tirant parti des travaux conduits entre 1973 et 1978 par le COVOS pour le Concorde, le nouveau comité aura ainsi pour mission de *« faire la synthèse et l'expertise des travaux existants, de susciter des recherches visant à fournir les éléments scientifiques et techniques nécessaires à l'élaboration d'une réglementation internationale, et de développer les échanges scientifiques avec l'étranger »*. Mais il ne s'intéressera pas seulement à la stratosphère et aux supersoniques du futur. *« Nous élargirons l'étude à l'impact sur l'atmosphère du trafic aérien subsonique »*, celui des avions de ligne actuels, souligne l'un des membres du comité, M. André Girard, directeur de recherches à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

Les études systématiques entreprises par les chercheurs après la découverte du « trou d'ozone » leur ont permis, en effet, d'affiner sérieusement leur connaissance de cette gigantesque usine chimique que constitue l'atmosphère. C'est ainsi qu'ils se sont aperçus que, au contraire de ce qui se passe dans la stratosphère, l'ozone augmente de manière inquiétante dans les couches plus basses, celles de la troposphère, entre 0 et 12 000 mètres d'altitude, où le taux d'ozone est passé de 15 ppbv (parties par milliard en volume) au début du siècle à 50 ppbv aujourd'hui dans l'hémisphère nord. Cette évolution est provoquée par les rejets de méthane, mais aussi de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures et d'oxydes d'azote. Elle est donc directement liée à la pollution engendrée par l'usage des combustibles fossiles, et ne provient pas, comme on le croyait au début des années 80, des échanges gazeux avec la stratosphère (*le Monde* du 9 janvier 1991).

Les avions de ligne « classiques » ont donc une influence certaine sur l'évolution de l'ozone troposphérique. Tout comme les véhicules terrestres, sans doute. Mais ils présentent, pour les scientifiques, l'avantage d'évoluer entre 8 000 et 15 000 mètres, à proximité des limites de la troposphère et de la stratosphère, là où, précisément, les échanges gazeux, notamment d'ozone, sont encore mal connus, explique M. Girard. Les Français ne sont pas seuls à s'y intéresser : la Commission européenne de Bruxelles vient d'ailleurs de lancer un appel d'offres pour des recherches sur l'impact du trafic aérien dans cette zone.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Parrainé par les trois ministères concernés (équipement - logement - transports et espace, recherche et technologie, environnement), ce comité comprend des scientifiques et des représentants de l'industrie aéronautique et des pouvoirs publics. Il est présidé par M. Jean Carbonnier, conseiller scientifique et ancien président de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA).



CULTURE

MUSIQUES

La revanche de Lully

Suite de la première page

Alceste, ou le triomphe d'Alcide, représenté, le 28 décembre, dans l'écrin somptueusement adéquat du Théâtre des Champs-Elysées, achève de nous convaincre et rétablit l'émigré italien dans tous ses honneurs et ses droits. Créée en 1674, deux années avant *Atys*, *Alceste*, tragédie lyrique en un prologue et cinq actes, ne semble pas durer ses trois heures d'horloge. L'ingéniosité avec laquelle Lully et Quinault ont conçu musique et texte, les incessants rebondissements qu'ils ont ménagés, leurs excellents effets dramatiques, la grâce légère des épisodes de comédie et de ballets, le sentiment poignant des déplorations et des airs amoureux confiés aux héros, la noblesse de la musique, la distance que mettent ces duettistes dans ce qui n'est, après tout, qu'un spectacle divertissant (lorsqu'ils nous font sourire à une scène déchirante, par exemple), prouvent leur génie du théâtre.

Père de l'opéra français, Lully l'est certainement, mais il faudra aussi en faire l'arrière-grand-père d'Offenbach. Et Quinault avec lui. Il y a, dans cet *Alceste*, des scènes où la musique, les mots et l'action sont si étroitement mêlés que l'on ne sait à qui donner la primauté, qui déclenche le rire ou les larmes. Nous ne sommes pas certains, cependant, que le succès actuel du compositeur ne tienne qu'à la qualité intrinsèque de ses ouvrages lyriques. Que resterait-il de cette musique, de cette ligne de chant interprétées par un orchestre moderne et des chanteurs ignorant tout du rythme et des règles de la déclamation classique? Que resterait-il de la magie théâtrale voulue par Lully si elle était relue par un metteur en scène égocentrique qui en écraserait les conventions et la folie?

Les opéras de Lully sont fragiles, comme peut l'être, pour d'autres raisons stylistiques, *Ariane et Barbe-Bleue*, de Paul Dukas, qui a, une fois de plus, raté son entrée au répertoire, faute d'avoir été bien mis en scène et bien dirigé lorsque l'ouvrage a été monté au Châtelet l'an dernier. Qu'était-il, par exemple, resté du symbolisme de Maeterlinck après le passage du rouleau compresseur de Ruth Berghaus et d'Eliahu Inbal (*le Monde* daté du 25 avril 1991)? La chance actuelle de Lully est d'avoir trouvé ses interprètes : en trente ans, chanteurs et musiciens sont passés de l'exploration des traités à la maîtrise de leur art. Maîtrise qui ne peut plus leur être contestée.

Jean-Claude Malgoire, plus qu'un autre, milite pour Lully depuis longtemps. Combien de fois l'a-t-on regardé d'un air goguenard lorsqu'il annonçait son avènement prochain, il y a déjà près de vingt ans? Aujourd'hui, il est dans la fosse du Théâtre des Champs-Elysées avec ses musiciens de la Grande Écurie. Il a la responsabilité de cette exhumation qu'il attend depuis si longtemps. Est-il chaviré par l'émotion? Il manque, en tout cas, de décision dans la conduite de l'orchestre, gomme les contrastes et ne soutient pas assez l'action. Il écoute. Il regarde. Il n'agit pas.

La mise en scène de Jean-Louis Martinoty est inventive, pleine de rebondissements, toujours en situation, avec ses apparitions de lanterne magique, sa machinerie, son symbolisme, ses trouvailles (de quoi alimenter dix autres mises en scène). Pour un peu, on accuserait l'ex-administrateur de Garnier de nous donner le tournis. Pourtant, *Alceste* n'est pas si éloigné que cela de certaines comédies musicales. Les décors (statues, toiles peintes, miroirs pivotants, bateau, galeries, torches, etc.) d'Hans Schavernoch sont à la fois fidèles historiquement et pleins de jolies surprises. Les costumes de Daniel Ogier (qui eut un César pour ceux du *Molière* d'Ariane Mnouchkine), les éclairages de Jacques Benyeta participent du même esprit de merveilleux, du même faste, même si la machinerie du théâtre hoquète dangereusement.

Excellents, les chanteurs et les comédiens le sont assurément – leur diction est impeccable et leurs timbres s'associent à ravir, – mais le splendide ensemble vocal Michel Laplénie (les héros de la soirée), Gilles Ragon (admirable Lychas), Howard Crook (déchirant Admète, Atys inoubliable), Colette Alliot-Lugaz (bouleversante Alceste), Sophie Marin-Degor (Céphise mutine) et l'inénarrable Caron de Gregory Reinhart dominent une équipe dans laquelle Jean-Philippe Lafont (Alcide) plie, avec humilité, sa grande voix et son fort tempérament aux exigences du style classique, François Loup (Lycomède, Pluton), Jean-François Gardeil (Straton) montrent, une fois de plus, leur étonnante versatilité et Michel Dens (Phérès) chante d'une voix que le temps n'a pas altérée.

Lorsque le baryton français, né en 1911, a fait ses débuts sur scène en 1934, un seul air d'*Alceste* était connu (celui que Caron chante au moment d'embarquer les morts : Charles Panzera l'avait enregistré). Se doutait-il alors, lui qui allait devenir le champion de l'opérette et de l'opéra, lui dont la carrière allait souffrir des années noires du lyrique français, qu'il recevrait la révélation du chant baroque d'une équipe de jeunes? Sa présence sur la plateau d'un Théâtre des Champs-Elysées empli d'un public exultant est un signe des dieux.

ALAIN LOMPECH

▶ Prochaines représentations les 2, 4, 6 et 8 janvier, 19 h 30, Théâtre des Champs-Elysées. Tél. : 47-23-47-77.



C. MASSON/ENGUERAND

Comme une comédie musicale...

CINÉMA

La mort d'Orane Demazis

La Fanny de Pagnol s'est éteinte le jour de Noël. Elle avait 87 ans

Elle aura gardé jusqu'à ses derniers jours le prénom du personnage qui l'a rendue célèbre et ô combien populaire : Fanny, la Fanny de Marcel Pagnol, la jeune Marseillaise du Vieux-Port éprise de Marius, qui préfèra partir en mer que vivre auprès d'elle. Ce n'était pas une star, mais une grande figure familière du cinéma français dans les années 30, avec les films de Pagnol qui lui convenaient si bien.

Née en Algérie, à Oran (d'où son prénom), le 18 septembre 1904, Orane Demazis fait ses études secondaires à Alger, puis à Paris. Là, elle suit les cours du Conservatoire. Elle devient, sous la direction de Charles Dullin, une excellente actrice de théâtre, en jouant, notamment, du Pirandello. Elle quitte l'Athénée de Dullin pour les salles de boulevard et rencontre Marcel Pagnol. Toute sa vie va en être marquée. En 1929, au Théâtre de Paris, elle crée le rôle de Fanny dans *Marius*, pièce fétiche qu'elle va jouer longtemps, ainsi que la suite intitulée justement *Fanny*.

Mais le cinéma s'empare des succès de la scène et oriente du coup la carrière d'Orane Demazis, devenue la compagne de Marcel Pagnol. C'est Alexandre Korda qui réalise *Marius* en 1931 et Marc Allégret qui réalise *Fanny* en 1932. Le monde de Pagnol vit bien sur l'écran, et le public français en adopte tous les interprètes comme s'ils faisaient partie d'une grande famille très proche.

En 1933, Orane Demazis est Eponine dans *les Misérables* de Raymond Bernard, d'après Victor Hugo. On la remarque, certes, mais on la préfère dans *Angèle* (1934), drame tiré de Jean Giono et mis en scène au cinéma par Marcel Pagnol, où elle est bouleversante ; dans *César* (1936), qui achève le destin de Fanny, Marius et leur fils Césariot (le sujet, écrit pour le cinéma, ne sera porté à la scène que plus tard) ; et dans *Regain* (1937), d'après Jean Giono encore. Elle est une pauvre fille servant de bête de somme à un rémouleur (Fernandel) avant de rencontrer un paysan avec lequel elle fait revivre un village de Provence abandonné. Elle joue, encore sous la direction de Pagnol, dans *le Schpountz* en 1938 et, cette année-là, dans un film «méridional» de Marc Didier, *le Moulin dans le soleil*. Puis les routes de Pagnol et d'Orane Demazis – elle a eu un fils de lui, Jean-Pierre Burgard – se séparent. On la voit, en 1939, dans *Feu de paille*, de Jean Benoît-Lévy, d'après un roman de Henri Troyat, où sa sensibilité et son tempérament dramatique trouvent à s'exprimer d'une manière différente.

Mais la guerre interrompt sa carrière. En 1942, elle reparaît dans *le Mistral*, de Jacques Houssin ; en 1946, dans *Bagarres*, de Henri Calef. Elle tourne peu : *la Caraque blonde*, de Jacqueline Audry (1952), *Jusqu'au dernier*, de Pierre Billon (1956), *le Cas du docteur Laurent*, de Jean-Paul Le Chanois (1956), *Police judiciaire*, de Maurice de Canonge (1956). On la reconnaît encore. Bientôt, on ne la verra plus du tout. Les films de Pagnol retrouvent leur jeunesse à la télévision, où ils seront régulièrement diffusés jusqu'à nos jours. En 1973, Orane Demazis fait une rentrée discrète au cinéma dans *Rude journée pour la reine*, de René Allio. En 1974, elle tourne, avec Bunuel, *le Fantôme de la liberté*, en 1975, *Souvenirs d'en France*, d'André Téchiné, et *Bastien, Bastienne*, de Michel Andrieu. Puis elle se retire définitivement. Aujourd'hui, les films de Pagnol sont édités en cassettes vidéo. Autant dire qu'Orane Demazis sera toujours auprès de nous.

JACQUES SICLIER

PHOTO

Un magicien du visible

L'Histoire de France vue et corrigée par un orfèvre minimaliste

« Beaucoup de photographes luttent contre l'invasion de la couleur, dit Ralph Gibson. *J'ai commencé à en faire en 1983. Je m'étais déboîté le genou peu avant mon cinquante et unième anniversaire. J'ai pensé que cette infirmité passagère allait me faire vieillir. Il m'était nécessaire de relever un défi : ce fut la couleur.»*

Lorsqu'il opère en couleurs, Ralph Gibson ne procède pourtant pas autrement qu'en noir et blanc. Privilégiant le motif et non le sujet, il joue sur l'éphémère des lumières pour créer le contenu. La transparence des teintes pastel ou sourdes se substitue à la densité des ombres et des noirs. La couleur fait exister les lignes et les formes, structure et rythme l'espace. Sans recourir à la description, Gibson en use pour dire comment il voit la réalité. *«On ne choisit pas son sujet, on s'y soumet»*, annonce un exergue de Flaubert en tête de la monographie que lui consacre Paris-Audio-Visuel (1).

Fasciné par les matières, Gibson focalise son attention sur des points de détail. La Légion d'honneur de Léo Castelli, la toque de Bocuse ou ce bouton de nacre qui enchante Marguerite Duras lui servent à vanter la beauté des textures. Nul mieux que lui n'exalte le soyeux ou le râpeux d'un drap, l'amidon d'un tablier. Le rideau de sa chambre d'hôtel est sa toute première vue en couleurs. *« Elle m'a donné la tonalité émotionnelle de mon travail »*, dit-il.

Gibson se sent chez lui en France, où il vient depuis l'âge de dix-sept ans. Avec une étonnante familiarité, il œuvre en anthropologue, fête l'élégance des femmes, le mouvement d'une robe, la courbe d'un meuble. Les objets (livres, enseignes, tableaux) se révèlent d'eux-mêmes dans leur émouvante simplicité. La couleur conduit à une épuration optique. *«J'ai le même œil et le même appareil. Je vois de la même façon, mais le résultat est différent. Le noir est plus abstrait et plus dramatique. La couleur est plus proche de la réalité.»*

Gibson parvient à suggérer ce qui est, par essence, immatériel : les odeurs et les goûts. Les lieux de convivialité (restaurants, bistrots), les musées et, bien sûr, les chambres d'hôtels ou la rue alternent avec des silhouettes humaines parfois floues, méconnaissables, juste entrevues. Pour cet architecte du détail, la photographie continue d'être l'art de rendre le temps visible.

PATRICK ROEGIERS

(1) *Ralph Gibson, l'Histoire de France*, introduction par Marguerite Duras, 119 pages, 101 photos en couleurs. Edition Paris-Audio-Visuel, 365 F.

▶ Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, 4-8, grande galerie, place Carrée, jusqu'au 26 janvier 1992.

THÉATRE

La maison brune

Quand Brecht parlait de toujours et d'aujourd'hui

GRAND'PEUR ET MISÈRE du IIIe REICH
à la Comédie de Paris

«Je ne regrette rien», chante Piaf, *«on repart à zéro»*. Les chemises brunes, les brassards à croix gammée, les hautes bottes lustrées, l'attirail ambigu du nazisme sous la lumière bleue de loges d'artistes plongées dans l'ombre de l'oubli et devant un rideau blanc, avatar du petit rideau brechtien. Brecht : *Grand'Peur et misère du IIIe Reich*, assemblage de sketchs, entrées de clowns et scènes pathétiques, qui décrivent la peur, la grand'peur des autres, la fuite en avant dans cette peur, dans la violence, la lâcheté, la délation.

Jean-François Prévand a aménagé une progression logique : les premières armes des SA dans un «nid à marxistes» et leur trouille; l'assurance qui vient peu à peu de la conscience d'un pouvoir absurde, et de l'impunité ; l'effarement des braves gens, leur aveuglement volontaire; le douloureux soulagement de l'homme dont la femme juive décide de partir; la crainte de mal faire, d'être en faute, coupable d'on ne sait quoi, envers les préceptes de ce Dieu colérique et capricieux, ce Moloch nommé Hitler... La scène dans laquelle on voit un juge empêtré dans la rivalité SA/SS, et qui, du bijoutier juif (dont l'associé aryen est au mieux avec les SA) ou du chômeur (chômeur = marxiste), ne sait qui condamner, cette scène, qui décortique avec jubilation l'engrenage de la lâcheté, reste un bijou.

Si certaines pièces de Brecht ont aujourd'hui du mal à passer la rampe, ce n'est pas le cas de *Grand-'Peur et misère*, malgré le côté revue de cabaret, ou grâce justement à la simplification vigoureuse du genre, qui permet d'asséner de solides vérités. Et aujourd'hui, elles tombent pile.

Le spectacle, d'ailleurs, est monté dans le style tréteaux, avec une actrice, Sarah Sanders, et trois acteurs, dont chacun tient en quelque sorte un emploi : Gérard Maro, clown blanc, éternellement victime, même quand il essaie de hurler avec les loups, Jean-François Prévand, le rêveur qui raisonne et fuit, Rémy Kirch, celui qui hurle plus fort que les loups – il joue en plus toutes sortes de rôles, c'est un peu trop.

Le texte arrive clair et net. On regrette juste que Jean-François Prévand soit resté en deçà de la méchanceté. Là où il faudrait une brûlure au vitriol, il égratigne.

COLETTE GODARD

▶ Du mardi au samedi à 21 h. A 19 h, *Voltaire's Follies* avec la même troupe. Dimanche à 15 h. Tél. : 42-81-00-11.

□ **Les obsèques d'Hervé Guibert.** – La levée du corps de l'écrivain Hervé Guibert, mort du sida vendredi dernier (*le Monde* daté 29-30 décembre), aura lieu jeudi 2 janvier 1992 à 9 heures, en présence de ses amis, à l'amphithéâtre de l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine). Hervé Guibert sera enterré, vendredi 3 janvier, à Rio nell'Elba (île d'Elbe, Italie), comme il l'a souhaité.

ARTS

Esquisses d'hommes

Comment peindre des corps et des visages? Il semble que cette obsession habite Manuel Amorim. Ce jeune peintre portugais, s'il aime varier et compliquer ses procédés, n'a d'autre sujet que la figure humaine.

Chacune de ses œuvres, sur toile, sur papier d'emballage, sur carton, à l'huile, à la gouache, à l'encre, suggère un profil ou une silhouette, tantôt fermement dessiné, tantôt voué à une inquiétante dissolution.

Il arrive que les formes s'établissent avec une grande vigueur, en noir sur des fonds bistres et bruns, et qu'elles aient du volume, de l'épaisseur, une densité charnelle qui laisse croire que l'artiste, s'il le voulait, s'abandonnerait aux violences de l'expressionnisme.

Puis un scrupule ou une crainte le prennent : il efface à demi, il recouvre, il macule, il masque visages et membres, le contour s'évanouit, le galbe se perd. Il ne demeure qu'un fantôme, une ligne indécise parmi des coulures et des taches, l'ombre d'un dessin qui pâlit. Cette dialectique, Amorim la maîtrise avec une belle dextérité.

Il joue de ses matériaux en virtuose. Instruit, peut-on croire, par l'enseignement de Tàpies et des transavantgardistes italiens, il sait comment obtenir des effets de pigments adroits, comment alterner le lisse et le granuleux, comment organiser chaque œuvre en additionnant des contradictions.

Ne lui manquent qu'un peu de fureur parfois, une audace plus décidée encore, un ton plus tranchant qui le dégage des maniérismes actuels, dans lesquels, sinon, son habileté pourrait l'enfermer à son insu.

Ph. D.

▶ Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, 75001 Paris ; tél. : 42-96-37-96. Jusqu'au 12 février.

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Les Vacances de M. Hulot (1953), de Jacques Tati, 18 h 30 ; Voyage en Italie (1953, v.o. s.t.f.), de Roberto Rossellini, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à la Warner Bros : le Roman de Mildred Pierce (1945, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 14 h 30 ; la Chute d'un caïd (1960, v.o. s.t.f.), de Budd Boetticher, 17 h 30 ; Barry Lyndon (1975, v.o. s.t.f.), de Stanley Kubrick, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A PROPOS D'HENRY (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'AMOUR AVEC DES GANTS (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES ARCANDIERS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

ATLANTIS (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BARTON FINK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES CLÉS DU PARADIS (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

CLOSE UP (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CONTRE L'OUBLI (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

CROC-BLANC (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

DEVOIRS DU SOIR (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DIVERTIMENTO, LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

FIERRO... L'ÉTÉ DES SECRETS (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FISHER KING (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES FLEURS DU MAL (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA FUITE AU PARADIS (Fr.-It.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HIDDEN AGENDA (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HIT MAN (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

HOT SHOTS ! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LES INDOMPTÉS *(A., v.o.) : Forum* Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

JACQUOT DE NANTES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JESUIT JOE (Fr., v.f.) : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LARRY LE LIQUIDATEUR (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LUCKY LUKE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MA VIE EST UN ENFER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MALINA (All., v.f.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MANUEL, LE FILS EMPRUNTÉ (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

MAYRIG (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ *(Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).*

LA NEIGE ET LE FEU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS S'ÉVEILLE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

PAYSAGE AVEC FEMME (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PENSÉES MORTELLES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA PLAINTE DE L'IMPÉRATRICE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

POISON (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PROOF (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RAGE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

RIEN QUE DES MENSONGES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROCKETEER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ROGOPAG (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

SAILOR ET LULA (*) *(Brit., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SLAM DANCE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA TENTATION DE VÉNUS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

THE ADJUSTER (Can., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).

THE INDIAN RUNNER (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LA TOTALE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROUBLES (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

UN ÉTÉ EN LOUISIANE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

UNE ÉPOQUE FORMIDABLE... (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

VAN GOGH (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

BROKEN HEART. Film américain de Paul Ruven, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 13 h 30, sam. 13 h 45.

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 19 h.

ALLO MAMAN C'EST ENCORE MOI (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim. 13 h 50.

AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 15 h, lun., mar. 17 h 30.

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) mer., ven., dim., mar. 11 h 50.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., dim. 19 h 20, jeu., ven., sam. 21 h 50.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., jeu., ven. 15 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., sam., dim. 13 h 50.

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., jeu., ven., sam. 15 h.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., sam., dim. 13 h 30.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 12 h.

BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer., lun. 18 h, jeu., dim. 20 h, sam. 22 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h 20 dim. 20 h 10, jeu., ven., sam. 16 h, lun., mar. 20 h.

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) mer., jeu., ven., sam., dim. à 14 h 30, 16 h 30.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 19 h, lun. 14 h, mar. 21 h.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim. 17 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DR T. (A., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., jeu., ven., sam., dim. 16 h 40.

LE CIRQUE (A.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., dim. 15 h 20, jeu., ven. 17 h 40.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., sam., dim., avec.

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) mer. 20 h, sam. 20 h, 22 h, dim. 19 h, 21 h.

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS D'AUTRUI (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME D'AUTRUI (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 40.

EASY RIDER (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) mer., ven. 22 h.

ELEMENT OF CRIME (Dan., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 20 h, lun. 22 h 15.

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

L'ENFANT DU TUNNEL (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) mer. 14 h 30.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) (copie neuve) mer. 17 h, 20 h, sam. 15 h.

FANTASIA (A.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim. 17 h 10, jeu., ven. 13 h 50 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 17 h 20, jeu., ven. 15 h 30.

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) dim. 14 h 30, mer., mar. 15 h 15.

LA FILLE AUX ALLUMETTES (Fin., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 18 h, sam. 17 h 30.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 13 h 30.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 18 h, ven. 17 h 30, dim. 17 h 45.

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (version longue) mer. 21 h 15.

HANGIN' WITH THE HOMEBOYS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 20 h 10, ven., lun., mar. 18 h, dim. 22 h 10.

J'AI ENGAGÉ UN TUEUR (Fin., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 22 h 20.

JUNGLE FEVER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer., sam. 18 h, jeu., lun. 22 h, dim. 20 h.

LOLA MONTÈS (Fr.-All.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., lun. 11 h 50.

LOLITA (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 19 h 30, sam., mar. 21 h.

LUCKY DAISY TOWN (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, sam. 13 h 30.

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h, jeu. 18 h, sam. 18 h 15.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30.

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim., mar. 21 h.

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) mer., sam., dim. 14 h, 16 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 13 h 50, ven. 10 h.

POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 30, jeu. 16 h 15, sam. 20 h 15, mar. 18 h.

LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY ALLEN (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., mar. 21 h, lun. 15 h.

LA PREMIÈRE FOLIE DES MONTY PYTHON (Brit., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 19 h 15, jeu., ven. 21 h, sam. 20 h 30.

PRINCESS BRIDE (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., ven. 16 h 30.

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, dim., lun. 19 h.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 19 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 15 h 40, jeu. 10 h, 13 h 50.

SID & NANCY (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 40.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer 18 h.

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h, dim. 18 h.

TOP HAT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89) (version intégrale) séances mer., jeu., ven., sam., dim., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 15 mn après.

LES TORTUES NINJA II (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., sam., dim. 15 h, jeu. 13 h 30.

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer. 14 h 50 (- de 12 ans : 24 F).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 40 ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., dim. 21 h 20.

LE VOLEUR DE CHEVAUX (Chin., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 16 h, 20 h, jeu. 14 h, 21 h, sam. 21 h 30, dim. 18 h 30, 22 h.

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 15 minutes.

LES GRANDES REPRISES

ACCIDENT (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHARADE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

DE L'OR EN BARRES (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

DOCTEUR JERRY ET MISTER LOVE (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

EMILIE L'ENFANT DES TÉNÈBRES (It., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

GRAND CANYON (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

HISTOIRES EXTRAORDINAIRES (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LOS OLVIDADOS (Mex.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE MAGICIEN D'OZ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

MEET ME IN SAINT LOUIS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

1984 (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

PEAU D'ANE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

4 MILLIARDS EN 4 MINUTES , (v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

LE RETOUR DE LA PANTHÈRE ROSE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

ROLLING STONES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN CHIEN ANDALOU (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VAN GOGH (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 1er JANVIER

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Montmartre, une butte sacrée, un village pittoresque », 14 h 30, sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois.

« Montmartre, quartier d'artistes et de jardins, du Bateau-Lavoir au Lapin Agile », 15 heures, métro Abbesses (C. Merle).

ÉCONOMIE

BILLET

L'embellie du commerce extérieur

Les inquiétudes que suscite en France l'arrêt de la reprise économique dans les pays anglo-saxons auront été atténuées en fin d'année par les bonnes nouvelles du commerce extérieur. En octobre, puis de nouveau en novembre, la balance commerciale française a été excédentaire. Il est peu fréquent que notre pays vende plus à l'étranger qu'il ne lui achète. Du coup, le déficit du commerce extérieur qui devait avoisiner 50 milliards de francs cette année – comme en 1990 – dépassera à peine 30 milliard de francs. Véritable rayon de soleil dans la grisaille de l'hiver.

La balance commerciale de la France est en train de se rétablir aprés des années de déficit aggravé. Le plus encourageant est que le commerce des biens manufacturés – apanage des pays développés – est en nette amélioration. Le déficit ne devrait, dans ce secteur, guère dépasser une trentaine de milliards de francs en 1991 alors qu'il avait atteint 55 milliards de francs en 1990.

Le gouvernement qui a besoin de justifier le bien fondé de sa politique économique démontre ainsi que nous commençons à récolter les fruits d'une démarche rigoureuse patiemment suivie dans tous les domaines depuis 1983 : monétaire, budgétaire, salarial. Difficile de contredire M. Bérégovoy sur ce point. Toutes les instances internationales, depuis le FMI jusqu'à l'OCDE, décernent à notre pays des certificats de bonne conduite. Les statistiques sont d'ailleurs là pour montrer que la France a réussi un formidable pari : devenir l'un des pays les moins inflationnistes du monde. Qui l'eut dit il y a dix ans? Du coup, les prix français paraissent modérés sur les marchés étrangers.

Tout n'est pourtant pas gagné. L'industrie française qui a beaucoup investi ces dernières années parce qu'elle s'est enrichie aura bénéficié en 1991 de l'énorme marché allemand . Celui-ci a importé à tout va pour les besoins de la réunification. Mais la quasi disparition du déficit commercial avec notre voisin d'outre-Rhin (-450 millions de francs par mois en 1991 contre-5 milliards de francs en 1989) est trop rapide pour être durable. L'année 1992 sera probablement beaucoup plus difficile pour les industriels français qui auront à lutter contre les chefs d'entreprises allemands désireux de regagner leurs marchés extérieurs mais aussi contre les produits américains dopés par un dollar devenu très compétitif. La contrainte extérieure n'a pas encore disparu...

ALAIN VERNHOLES

L'après-Hachette a déjà commencé

Le conseil d'administration de La Cinq décide de déposer le bilan

Un conseil d'administration extraordinaire de La Cinq devait annoncer, le mardi 31 décembre, le dépôt de bilan de la chaîne d'ici quelques jours.

Le dépôt de bilan de La Cinq version Hachette devait être annoncé lors d'un conseil d'administration extraordinaire de la chaîne, réuni mardi matin 31 décembre, et suivi d'un comité d'entreprise. Ce dépôt au tribunal de commerce devrait avoir lieu effectivement en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine. M. Yves Sabouret, patron de la chaîne, reçu lundi au Conseil Supérieur de l'audiovisuel, devait s'expliquer devant les personnels réunis en assemblée générale mardi en début d'après-midi.

Le sort de La Cinq était scellé par les positions mêmes des principaux protagonistes depuis quelques jours, depuis en tout cas que ses dirigeants avaient pris connaissance du ferme communiqué du CSA vendredi 27 décembre (*le Monde* daté 29-30 décembre). Hachette refuse d'assumer seul les pertes futures – 600 millions de francs prévus en 1992 – même avec une réduction drastique des coûts et de nombreux licenciements. Les autres actionnaires ont clairement signifié qu'ils ne voleraient pas à son secours. Le CSA, pour sa part, n'estime pas utile de se lancer dans une longue et aléatoire procédure de retrait de l'autorisation, ses auditions l'ayant convaincu que l'opérateur serait contraint de jeter l'éponge de lui-même.

Les hommes politiques observent le silence en arguant de la seule compétence du CSA, ou ne versent guère de larmes. M. Michel Charasse, ministre du budget, a ainsi déclaré au micro de RMC, lundi 30 décembre : *« C'est une affaire privée, et je ne vois pas pourquoi les pouvoirs publics seraient impliqués là-dedans »*, avant d'ajouter : *« Une chaîne généraliste en France ça va, deux à la rigueur, mais trois bonjour les dégâts »*.

Quant à la Bourse, elle continue de saluer par une hausse du cours Hachette (plus 29 % en une semaine) ce désengagement. Bref, tout le monde a pris son parti de la disparition de la chaîne; tout le monde, sauf le personnel, toujours mobilisé pour sauver son antenne et 820 emplois, et qui brocarde dans un «rap» ironique hommes politiques, CSA et dirigeants.

Continuation ou liquidation

Le dépôt de bilan ne signifie pas forcément dans l'immédiat l'arrêt des émissions. La cessation de paiement constatée, le tribunal de commerce nomme un administrateur judiciaire, qui doit évaluer les dettes – alors gelées – et proposer soit un plan de continuation, soit la liquidation judiciaire. Un plan de continuation – pour une durée maximum de dix-huit mois – permet de chercher des repreneurs tout en redressant les comptes. Mais le droit normal des sociétés est compliqué dans le cas de La Cinq par l'application de la loi sur l'audiovisuel. Celle-ci prévoit que l'autorisation d'émettre, la « fréquence» de télévision, est un élément du domaine public, non cessible, qui ne fait donc pas partie du fonds de commerce.

Bref, le tribunal de commerce ne peut se substituer au CSA pour autoriser le transfert de cette autorisation. De plus, la loi limite à 25 % les parts qu'une même entité peut détenir dans une télévision. Ce n'est donc pas un repreneur, mais quatre que devrait trouver l'administrateur judiciaire, avant de faire approuver ces choix au CSA. Une tâche redoutable au regard des sommes en jeu. C'est d'ailleurs l'importance de ces sommes qui rend illusoire, pour la plupart des experts, le recours à une souscription publique ou une reprise de la chaîne par ses personnels.

La conjonction de tous ces éléments incite certains membres du CSA à estimer que l'administrateur judiciaire n'aura guère d'autre choix que de proposer rapidement la liquidation judiciaire, c'est-à-dire la dispersion des actifs. Dans ce cas, la personnalité morale de La Cinq disparaît, et avec elle l'autorisation d'émettre. Le CSA recouvre alors le pouvoir de disposer de cette autorisation, et la floraison actuelle des hypothèses montre que l'après-Hachette a déjà commencé.

Le CSA peut – mais rien ne l'y obligerait – lancer des appels d'offres, soit pour toutes sortes de projets, soit en précisant le type de chaîne concernée (information, musique, fiction, etc.). Il doit en revanche impérativement attribuer la fréquence si le gouvernement fait jouer son droit de préemption en faveur d'une chaîne publique comme la SEPT. Cette hypothèse, largement évoquée, est toutefois soumise à de nombreuses conditions. Occuper le réseau de La Cinq coûterait en effet cher à la SEPT : il lui faudrait payer la diffusion (200 millions de francs), les surcoûts de droits pour une diffusion nationale, et «muscler» ses programmes pour ne pas réaliser des audiences trop confidentielles. Au total, près de 500 millions de francs supplémentaires, chiffre bien supérieur aux transferts publicitaires possibles entre l'ex-Cinq et A2-FR 3.

Mettre la SEPT sur le réseau de La Cinq pourrait donc conduire à deux impasses : soit appauvrir globalement le secteur public ; soit détourner la vocation de la SEPT – produire des contenus originaux et forts – en orientant ses crédits vers des frais de diffusion. Au moment où cette SEPT est engagée dans le difficile processus de fusion dont sortira en avril une chaîne culturelle franco-allemande, n'est-ce pas trop lui demander que de lui faire chausser les bottes de La Cinq?

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les prix de détail ont augmenté de 3 % en un an

	VARIATIONS (en %) AU COURS...			
	en un an (nov. 91 nov. 90)	en 6 mois nov. 91 mai 91)	en 3 mois (nov. 91 août 91)	en un mois (nov. 91 oct. 91)
ENSEMBLE	+ 3,0	+ 1,7	+ 0,9	+ 0,3
ALIMENTATION	+ 2,9	+ 1,7	+ 0,8	+ 0,4
PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 1,9	+ 1,6	+ 0,8	+ 0,2
Habillement et articles textiles	+ 3,1	+ 1,4	+ 1,0	+ 0,2
Autres produits manufacturés	+ 1,7	+ 1,6	+ 0,8	+ 0,2
SERVICES	+ 4,3	+ 2,0	+ 1,0	+ 0,2
Alimentation	+ 2,9	+ 1,7	+ 0,8	+ 0,4
Produits manufacturés du secteur privé	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,2
Services du secteur privé	+ 4,9	+ 2,3	+ 1,2	+ 0,3
Tarifs publics, énergie	+ 0,1	+ 2,4	+ 1,2	+ 0,3
dont tarifs publics	+ 3,7	+ 2,2	+ 1,1	+ 0,0
dont énergie	− 1,7	+ 2,2	+ 0,7	+ 0,5
dont produits pétroliers	− 5,4	+ 2,7	+ 0,9	+ 0,7
Loyers, eau distribuée	+ 5,3	+ 2,4	+ 1,5	+ 0,0
Services de santé	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,3
Ensemble moins énergie	+ 3,4	+ 1,7	+ 0,9	+ 0,2
Ensemble moins tabac et alcool	+ 2,9	+ 1,7	+ 0,8	+ 0,3
Ensemble moins tabac	+ 2,9	+ 1,6	+ 0,8	+ 0,3

L'indice des prix de détail, calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1980, s'est inscrit en novembre à 191,9 contre 191,4 en octobre, soit une hausse de 0,3 % en un mois. En un an (novembre 1991 comparé à novembre 1990), la hausse des prix est de 3 %.

Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 0,4 % en un mois et de 2,9 % en un an.

La hausse des prix des produits manufacturés est de 0,2 % en novembre et de 1,9 % en un an. Les seuls produits manufacturés du secteur privé augmentent de 0,2 % également mais la hausse sur un an est de 2,8 %. Parmi eux, les prix des produits pétroliers augmentent de 0,7 % en moyenne (+0,3 % pour l'essence, + 3,5 % pour le fioul) ; ceux de l'habillement et des textiles de 0,2 % en un mois et de 3,1 % en un an.

Les prix des services augmentent de 0,2 % en un mois et de 4,3 % en un an. Ceux des services du seul secteur privé sont en hausse de 0,3 % par rapport à octobre et de 4,9 % en un an.

L'écart de taux d'inflation sur un an reste de 1,2 point avec l'Allemagne en faveur de la France : + 3 % contre + 4,2 %.

Alors que les faillites augmentent en Grande-Bretagne

Le chancelier de l'Echiquier estime réunies les conditions de la reprise

Malgré l'accumulation de mauvaises nouvelles économiques au cours des dernières semaines en Grande-Bretagne, le chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, estime, dans un entretien publié mardi 31 décembre par le *Financial Times*, que *« les conditions de la reprise sont maintenant en place »*. M. Lamont reconnaît que la croissance est actuellement plus faible que ce qu'il prévoyait il y a un mois encore, mais qu'il n'est pas pour autant nécessaire d'adopter des mesures d'incitation budgétaire.

Malgré la conjoncture difficile et les tensions observées dans le système monétaire européen, M. Lamont a réaffirmé sa détermination à ne pas dévaluer la livre, intégrée dans le mécanisme de change européen depuis octobre 1990. A la veille des déclarations de M. Lamont, la société d'informations financières Dun and Bradstreet a fait savoir que le nombre de faillites d'entreprises britanniques avait augmenté de 65 % en 1991, atteignant 47 800, montant le plus élevé enregistré depuis 1980, année de mise en place de cet indicateur.

M. Parretti débouté aux Etats-Unis

Le Crédit lyonnais va contrôler MGM

Un lion peut en contrôler un autre : un juge américain du Delaware vient de trancher en faveur du Crédit lyonnais le conflit qui opposait la banque française au financier italien M. Giancarlo Parretti pour le contrôle de la Metro Goldwyn Mayer (MGM), la célèbre firme au lion rugissant (*le Monde* des 9 août et 8 octobre) .

Le Crédit lyonnais – dont la filiale néerlandaise Bank Nederland NV était très engagé dans le cinéma, et avait soutenu M. Parretti dans sa tentative de rachat des studios hollywoodiens, en 1990 – avait porté plainte, en juin dernier, contre M. Parretti, l'accusant de n'avoir pas respecté un accord le dessaisissant de la gestion quotidienne de la MGM.

M. Parretti méditera cette défaite judiciaire en prison : le financier a été arrêté, vendredi, en Italie cette fois, pour fraude fiscale et association de malfaiteurs (*le Monde* daté 29-30 décembre). Ce procès gagné donne au Crédit lyonnais les coudées franches pour gérer MGM. Il ne marque pas, cependant, la fin de ses soucis dans les médias : la banque est largement engagée auprès du groupe Maxwell, autre «flibustier» du secteur. Et il lui reste à redresser la situation de son nouvel empire hollywoodien.

M. Helmut Kohl lance un appel à la modération salariale en Allemagne

A l'occasion de la présentation de ses vœux à la population allemande, retransmise à la télévision lundi 30 décembre, M. Helmut Kohl a mis en garde les syndicats contre les conséquences de dérapages salariaux. Selon le chancelier, ce sont les partenaires sociaux qui *« détermineront si la croissance économique de l'Allemagne sera consolidée et si de nombreux emplois pourront être conservés »*.

Alors que le taux de chômage a considérablement augmenté dans l'ancienne RDA, les syndicats réclament des augmentations salariales souvent supérieures à 10 % pour l'année 1992. Redoutant de tels dérapages, la Bundesbank, la banque centrale allemande, avait annoncé le 19 décembre un relèvement de ses taux d'intérêt (*le Monde* du 21 décembre).

Affirmant que l'Allemagne unifiée avait encore un *« chemin difficile »* à parcourir, M. Kohl a rappelé l'importance de l'investissement des entreprises, l'un des principaux moteurs de la forte croissance des années 80, susceptible d'être mis en péril en cas de concessions salariales trop fortes.

La préparation du 44e congrès

La CGT va sensiblement renouveler ses instances dirigeantes

Cent trente-deux personnes se sont portées candidates à la commission exécutive confédérale de la CGT, dont le 44e congrès se réunira du 26 au 31 janvier à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Alors que M. Louis Viannet devrait succéder à M. Henri Krasucki au poste de secrétaire général, la moitié du bureau confédéral (seize membres) pourrait être renouvelée.

Parmi les candidats à la commission exécutive de la CGT, on compte quarante-quatre nouveaux venus. Le nombre de membres de cette instance devant passer de cent vingt-neuf à une centaine (auxquels il faut ajouter neuf candidats pour la commission financière) afin d'en améliorer l'efficacité, la sélection sera plus importante que lors du 43e congrès de 1989. A cette époque, on avait dénombré cent quarante candidats. Toutefois, rien ne permet encore de savoir si l'élimination touchera davantage les sortants que les nouveaux venus.

Cette liste, élaborée par les fédérations, les unions départementales, l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT-CGT) et l'Union confédérale des retraités, réserve peu de surprises. Comme prévu, M. Henri Krasucki, secrétaire général depuis 1982, n'en fait pas partie. Il en va de même pour MM. René Lomet, Bernard Lacombe et Pierre Koehler, tous sortants du bureau confédéral (dont les membres, élus lors de chaque congrès, sont choisis au sein de la commission exécutive), qui, eux non plus, n'ont pas fait acte de candidature. Reste que l'absence la plus remarquée est celle de M. Michel Warcholak, principal représentant des partisans d'un strict alignement de la CGT sur les positions du Parti communiste. A ces cinq départs du bureau confédéral, trois autres sont susceptibles de s'ajouter : ceux de Mme Jacqueline Léonard et de MM. Johannès Galland et Jean-Claude Laroze.

85,6 % de membres du PCF

Au total, le bureau confédéral pourrait être renouvelé (1) de moitié – huit personnes sur seize – alors que, depuis 1982, sa composition n'avait que très peu évolué. Sauf accident, M. Viannet succédera à M. Krasucki au poste de secrétaire général. Depuis quelques mois, ce dernier est d'ailleurs resté très en retrait, laissant son successeur, qui devrait être secondé par M. Alain Obadia (secrétaire général de l'UGICT-CGT), sur le devant de la scène. A l'heure actuelle, seule l'arrivée de trois nouveaux venus au sein du bureau confédéral (Mme Michèle Commergnat, M. Bernard Vivant et un non-communiste, M. Didier Niel) est acquise.

Parmi les cent quarante et un candidats (dont trente-deux sont des femmes) retenus pour la commission exécutive et la commission financière, cent vingt (85,6 %) sont membres du PCF. En 1989, avant le dernier congrès, la proportion était légèrement inférieure (83,5 %). Parmi les non-communistes, six personnes sont adhérentes du Parti socialiste (contre cinq en 1989). Cette situation mécontente M. André Deluchat, socialiste et secrétaire de la CGT. Celui-ci s'élève à la fois contre *« le nombre excessif de candidatures »* présentées et le refus opposé à une vingtaine de militants par ailleurs adhérents du PS.

Néanmoins, le clivage entre communistes et non-communistes ne devrait pas constituer l'enjeu principal de ce 44e congrès. Alors qu'en juin M. Krasucki s'en était pris au *« monolithisme »* qui *« appauvrit dangereusement la CGT »*, l'avenir de la centrale syndicale paraît avant tout dépendre des débats internes au Parti communiste.

La CGT, durement secouée par les conséquences de la disparition de l'Union soviétique, affiche dans le document d'orientation (*le Monde* daté 29-30 septembre) sa volonté de procéder à un *« profond renouvellement »* de ses pratiques afin d'être davantage à l'écoute des salariés. S'ils n'ont pas l'intention de se livrer à une autocritique en règle et de revenir sur la notion de *« syndicalisme de classe »*, nombre de dirigeants cégétistes, proches des opposants à la «ligne Marchais», souhaitent une CGT plus indépendante de la Place du Colonel-Fabien et capable de s'adapter enfin aux mutations du salariat. Cependant, de l'aveu même des «modernistes», les réticences demeurent fortes à tous les niveaux de l'appareil. Et certains ne cachent pas une certaine déception quant à la qualité des débats préparatoires au congrès.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Parmi les huit «partants» acquis ou potentiels, MM. Lacombe, Koehler et Laroze ne sont pas membres du PCF.

Porté par la réunification allemande

Volkswagen a livré 3,13 millions de véhicules en 1991

Le groupe allemand VAG (Volkswagen), numéro un européen de l'automobile, a annoncé, lundi 30 décembre, un volume record de 3,13 millions de véhicules livrés dans le monde en 1991, en hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Ce bon résultat concerne les marques VW, Audi et Seat – à l'exclusion du constructeur tchécoslovaque Skoda, repris l'an dernier – et doit l'essentiel de sa progression à l'explosion des ventes en Allemagne, sous l'impulsion de la réunification.

Sur le marché intérieur, le groupe Volkswagen a en effet enregistré une progression de 29 % de ses ventes (1,2 million de voitures). Pour l'ensemble de l'Europe de l'Ouest, la hausse est plus modeste avec un total de 2,4 millions de véhicules vendus (+4 % par rapport à l'année 1990). Le groupe a, en revanche, enregistré un net repli sur le marché nord-américain : 300 000 véhicules vendus, –11 % par rapport à l'année précédente.

La direction de Volkswagen a annoncé, dans un rapport intermédiaire, un chiffre d'affaires consolidé pour l'année 1991 proche de 75 milliards de deutschemarks (255 milliards de francs), en hausse de 10 % par rapport à l'année 1990.

□ **Le président de Chrysler juge l'avenir de sa firme incertain.** – Le président de Chrysler, M. Lee Iacocca, estime que l'avenir de la firme automobile est incertain au-delà de 1996. Dans un entretien, publié lundi 30 décembre par *Newsweek*, M. Iacocca a notamment souligné que Chrysler devait réduire ses pertes estimées à 1 milliard de dollars (5,18 milliards de francs) pour l'année 1991. Tout en déclarant que *« le problème avec le libre échange n'est pas que j'achète aux autres, c'est qu'ils ne m'achètent rien »*, le président du troisième constructeur automobile américain a estimé que la firme devra passer des accords avec des constructeurs étrangers pour rester dans la compétition internationale.

MARCHÉS FINANCIERS

Quatrième monnaie en vingt-deux ans

Le peso remplace l'austral en Argentine

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

L'année 1992 commencera en Argentine avec l'apparition d'une nouvelle monnaie : le peso. Avec quatre zéros en moins, celui-ci remplacera, à partir du 1er janvier, l'austral qui était né en juin 1985 sous le gouvernement radical de M. Raul Alfonsin en même temps que le plan économique du même nom. A ses débuts, l'austral avait une parité de 0,80 par rapport au dollar mais, en six ans, sa valeur avait changé de façon vertigineuse sous le coup de l'hyperinflation. En mars, le gouvernement péroniste de M. Carlos Menem avait fixé un système de parité de 10 000 australs pour 1 dollar, en vertu de la loi de convertibilité approuvée par le Congrès. Cette mesure, accompagnée du gel des prix, a abouti à une baisse de l'inflation, le gouvernement espère maintenir au-dessous de 7 % en glissement annuel en 1992.

Pour les Argentins, c'est la quatrième monnaie en vingt-deux ans et, dans la vie quotidienne, la mise en circulation de sept nouveaux billets aux effigies des grands hommes de la nation mais aussi de cinq nouvelles pièces de monnaie. Les autorités monétaires ont précisé que l'arrivée du peso ne signifie pas l'élimination automatique des australs, dont le remplacement devrait se faire progressivement, en moins de six mois.

Selon la Banque centrale, cent millions de billets ont déjà été imprimés. Le papier utilisé provient du Brésil alors que les pièces de monnaie sont frappées au Chili. La nouvelle unité monétaire est considérée par le gouvernement comme un symbole de la stabilité économique. *« Les Argentins achètent déjà des tirelires parce qu'ils ne jetteront plus les pièces de monnaie »*, a déclaré le président Menem.

CHRISTINE LEGRAND

A la faveur d'une augmentation de capital

Altus Finance va entrer dans le capital de la Financière Marland

La Financière Marland, spécialisée à l'origine dans le commerce de gros de la confiserie, qui deviendra le 2 janvier Marland Distribution SA, a décidé de procéder le 17 janvier à une augmentation de capital de 150 millions de francs. Celle-ci sera souscrite notamment par Altus Finance, filiale du Crédit lyonnais, à hauteur de 20 %. A l'occasion de cette opération, d'autres sociétés financières, dont l'identité n'est pas précisée, prendront également une participation de l'ordre de 10 %. La majorité du capital restera toujours détenue par son fondateur, M. François Marland.

Fin janvier, Marland Distribution procédera à une nouvelle augmentation de capital de 50 millions, permettant ainsi de porter ses fonds propres à 200 millions de francs. Ces opérations, selon la société, doivent permettre notamment de *« renforcer les positions de chacune des filiales dans leur secteur d'activité »* et *« d'accroître leurs parts de marché par de nouveaux axes de développement »*.

Lyonnaise-Dumez resserre ses liens avec la Caixa

Lyonnaise-Dumez vient d'hispaniser sa filiale espagnole et d'étendre ses participations en Espagne, tout en resserrant ses liens avec la Caixa, première caisse d'épargne espagnole et l'un des premiers établissements financiers de la péninsule ibérique, à laquelle elle est liée depuis longtemps dans la Société générale des eaux de Barcelone (SGAB), premier groupe espagnol de services (la Caixa détient aussi 2 % du capital de Lyonnaise-Dumez).

La Caixa prend 49 % de Lyonnaise Espana, dont le groupe français ne détiendra plus que 51 % ; en échange, elle cède à celui-ci 3,5 % de la SGAB et 19,6 % d'ACESA, première société concessionnaire d'autoroutes en Espagne (500 kilomètres d'autoroutes et un chiffre d'affaires 1990 de 37 milliards de pesetas), dont elle conserve 26,6 %. *In fine*, la Lyonnaise détiendra 37 % du capital de la SGAB, la Caixa 9,8 % et le holding réunissant la banque BBV et le groupe électrique Iberduero 23,5 %.

AGRICULTURE

Un investissement de 600 millions de francs

Un groupe allemand veut installer un poulailler géant dans la Marne

REIMS

de notre correspondant

Pohlmann, premier producteur allemand de poules pondeuses, a retenu le sud-ouest de la Marne, région céréalière et à faible densité démographique, plutôt que le nord de la France pour y installer sept ateliers de ponte, regroupant chacun 800 000 poules, cinq fermes d'élevage dotées de couveuses, ainsi qu'un centre d'abattage et d'expédition d'œufs cassés.

Elaboré dans la plus grande discrétion, ce projet, qui n'a pu être réalisé en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, a reçu le soutien de la chambre de commerce et d'industrie de Reims-Epernay. Il suppose un investissement de 600 millions de francs et la création de 336 emplois, en majorité féminins.

L'annonce de l'installation du poulailler géant suscite une vigoureuse protestation des syndicats d'exploitants agricoles, qui invoquent un risque de déséquilibre du marché européen. Selon la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Marne, la production d'œufs de l'industriel allemand (14 % du marché français) mettra en difficulté une aviculture hexagonale relativement fragile, la Bretagne étant la première région de production.

Plusieurs mouvements écologiques ont exprimé leurs réserves à l'égard des nuisances que provoquerait l'épandage des 200 000 tonnes de fiente rejetées par les gallinacés. M. Hardy, maire de Fère-Champenoise, l'une des communes d'accueil, l'admet bien volontiers. *« Nous allons devoir constituer un dossier en béton au niveau de l'environnement, mais nous ne sommes pas prêts à nous faire envahir : il y aura des périmètres de protection. »* Les collectivités locales jouent la carte de l'intercommunalité : vingt-deux communes se sont unies pour séduire l'investisseur d'outre-Rhin. Le conseil général n'envisage de soutien que sous la forme d'un aménagement routier.

Certains voient dans le projet une aubaine inespérée : 280 000 tonnes de céréales (dont la moitié de blé et de maïs) seront nécessaires, chaque année, pour nourrir les poules.

D'autres, comme les présidents des chambres d'agriculture, réunis dans l'Assemblée permanente des chambres d'agricultures (APCCA) condamnent, à l'unanimité, le projet. *« Ils ne comprennent pas qu'on puisse même l'envisager alors qu'on demande aux agriculteurs de la Communauté de plafonner leurs productions. Les possibilités restreintes de diversification qui leur sont offertes interdisent la mise en œuvre de tels projets »*, indique l'APCCA, dans un communiqué. Pohlmann lancera les demandes de permis de construire au mois de janvier.

DIDIER LOUIS

NEW-YORK, 30 décembre ↑

Nouveau record

Pour la troisième fois consécutive, Wall Street a battu, lundi, un nouveau record. Bien amorcé dès l'ouverture, le mouvement s'amplifiait si bien en séance que, à la clôture, l'indice Dow Jones atteignait un nouveau sommet en s'inscrivant à la cote 3 163,91, avec un gain de 62,39 points (+ 2,01 %). Le bilan général de la journée a été très bon, puisque sur 2 228 valeurs traitées, 1 383 ont monté, tandis que 465 seulement baissaient et que 380 reproduisaient leurs cours précédents.

A l'évidence, la grande Bourse new-yorkaise croit dur comme fer à la reprise économique pour 1992. Autour du « Big Board », les professionnels s'en disaient persuadés. *« Le message du marché est clair,* assurait l'un d'entre eux. *La Réserve fédérale a fait le nécessaire. Le redémarrage devrait maintenant avoir lieu aux alentours du mois de mai. »*

L'optimisme était d'autant plus profondément ancré que la décision de la Banque du Japon d'abaisser son taux d'escompte redonne à la Banque centrale américaine une marge de manœuvre qu'elle n'avait plus guère. Reste que les dernières statistiques économiques ne prêtent pas, pour l'instant, à sourire. Si l'on en croit le Conference Board (organisme patronal), le baromètre mesurant la confiance des consommateurs reste dépressionnaire et l'augmentation des ventes de logements anciens ne prouve rien dans la mesure où l'abaissement des taux d'emprunts pour l'immobilier a permis aux acquéreurs potentiels de réaliser des opérations différées durant les mois d'été. L'activité a augmenté, et 245,45 millions de titres ont changé de mains au lieu de 155,94 millions vendredi dernier.

VALEURS	Cours du 27 déc.	Cours du 30 déc.
Alcoa	65 3/8	64 1/4
ATT	39 1/8	39 3/8
Boeing	46 1/8	46 5/8
Chase Manhattan Bank	18	18
Du Pont de Nemours	46	46 1/4
Eastman Kodak	46 1/2	47 3/4
Exxon	58 1/4	58 5/8
Ford	27 7/8	28 1/4
General Electric	74	76 7/8
General Motors	27 3/4	28 1/2
Goodyear	50 1/4	53 3/4
IBM	89 3/8	90 3/8
ITT	54 1/8	57 7/8
Mobil Oil	67 1/4	66 3/4
Pfizer	81 5/8	85 3/4
Schlumberger	61 3/4	64 7/8
Texaco	59 1/8	59 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	143 5/8	145
Union Carbide	20 1/2	20 5/8
United Tech.	52 1/4	54
Westinghouse	16 3/4	17 5/8
Xerox Corp.	68	68 3/4

LONDRES, 30 décembre =

Sans relief

Les valeurs ont fluctué dans une marge étroite, lundi 30 décembre au Stock Exchange, clôturant pratiquement inchangées par rapport à vendredi dernier. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 1,3 point à 2 420 sur un marché très calme, ignorant la forte hausse de Wall Street. Le volume des échanges s'est élevé à 274,2 millions de titres contre 152,1 millions vendredi.

La crainte d'un relèvement des taux d'intérêt pour soutenir la livre, un sondage défavorable au parti conservateur et une étude du groupe d'informations financières Dun and Bradstreet indiquant un record de faillites en 1991 ont nettement pesé sur la tendance.

PARIS, 30 décembre ↑

La hausse reprend

Interrompu à la veille du week-end, le mouvement de hausse a repris lundi à la Bourse de Paris. Mais il a été passablement heurté. En progrès de 0,57 % dès l'ouverture, l'indice CAC 40 ralentissait ensuite la cadence (– 0,20 %), pour l'accélérer après. Vers 12 h 30, son avance frôlait 0,80 %. *Dans l'après-midi, elle* était de nouveau ramenée à 0,74 % avant d'être portée à 1,23 % à la clôture.

Le tonus de Wall Street, passée vendredi dernier pour la première fois de l'histoire au-dessus de la barre des 3 100 points, encourage visiblement le marché à monter. Mais les forces lui manquent. A quarante-huit heures du Nouvel An, les courants d'échanges se rétrécissent comme une peau de chagrin. Vers 14 heures, le volume des transactions n'atteignait pas 800 millions de francs, ce qui, dans le meilleur des cas, mettra la séance à moins de 1,5 milliard de francs. Une misère ! En d'autres termes, la Bourse a navigué au gré des situations particulières et du degré d'attention que les opérateurs leur ont porté. Ainsi Hachette, une des starlettes de l'indice CAC 40, a monté de 7 % par anticipation d'un retrait rapide du groupe de la Cinq. L'agitation fut seulement très spéculative avec 57 000 titres échangés, ce qui n'est pas à proprement parler une lame de fond.

D'après les professionnels, la proximité du Jour de l'an n'a pas été seule responsable de la faible animation ambiante. Les investisseurs se méfient. On attend la publication, mardi, des dernières statistiques économiques américaines, en particulier du fameux indice composite, censé refléter la conjoncture pour les mois à venir. *D'après les informations qui circulent*, ce dernier ne serait pas brillant du tout. L'attentisme a donc prévalu. Seuls éléments, pour l'instant, réconfortants : l'optimisme « béat » de Wall Street, lundi, et l'augmentation des trois composants de la masse monétaire américaine, qui semblerait prouver que les baisses de taux successives commencent à porter leurs fruits. Les experts se gardent, toutefois, d'en mettre leur tête à couper...

TOKYO, 31 décembre

Clos

Tous les marchés de valeurs mobilières sont fermés, au Japon, *pour les fêtes de fin d'année. Ils ne* rouvriront leurs portes que le lundi 6 janvier, pour une demi-séance.

Japon : fusions et acquisitions en chute libre pour 1991

Les fusions et acquisitions d'entreprises japonaises ont chuté de 64 % en valeur en 1991 à 1 297 milliards de yens (53,6 milliards de francs) par rapport à l'année précédente, selon l'enquête menée par la maison de titres Daiwa Securities Co. Ltd., l'une des quatre plus grandes maisons de titres japonaises.

Ses experts expliquent que cette chute reflète une sévère contraction des fusions-acquisitions opérées par *les entreprises japonaises à l'étranger*, qui se sont effondrées de 70 % à 684 milliards de yens (28,1 milliards de francs). Les fusions et acquisitions conclues par les sociétés japonaises au Japon ont augmenté de 28 % à 435 milliards de yens (18,2 milliards de francs), tandis que celles réalisées par des firmes étrangères au Japon se sont multipliées par huit pour atteindre 178 milliards de yens (7,3 milliards de francs).

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Sanofi va devenir Elf-Sanofi.** – Sanofi, la filiale du groupe pétrolier Elf-Aquitaine, spécialisée dans la pharmacie, les cosmétiques et la chimie fine, va changer de raison sociale pour devenir Elf-Sanofi. Déjà évoqué, ce changement de dénomination sociale a été porté à la connaissance des milieux financiers par l'ordre du jour de la prochaine assemblée des actionnaires de la société. Il devrait intervenir à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 31 janvier à Paris.

□ **Tottenham Hotspurs à nouveau côtée en Bourse.** – L'équipe de football londonnien Tottenham Hotspur entrera dans la nouvelle année en annonçant la reprise de la cotation de ses actions et le lancement de nouvelles actions, à partir du mardi 31 décembre. Les actionnaires ont approuvé, le 30 décembre, cette augmentation de capital, qui se fera à hauteur de 7 millions de livres (70 millions de francs), dans le cadre d'un plan de refinancement du club. La cotation des actions des Spurs avait été suspendue en octobre 1990, alors qu'elles côtaient 91 pence. Les propriétaires des Spurs, Alan Sugar et Terry Venables devraient se partager la majorité du capital du club.

□ **Sita et Novalliance associés dans le nettoyage.** – Sita (groupe Lyonnaise-Dumez) et Novatec (groupe Novalliance) ont créé une société de nettoyage industriel *stricto sensu*, la Société européenne de nettoyage (SEN), dont Sita détient 51 % et Novatec 49 %. Sita et Novalliance collaboraient, depuis 1989, pour la récupération des emballages auprès de la grande distribution. Sita avait aussi cédé à Novalliance 49 % d'Interdéchets, filiale de récupération de carton. Novatec a déjà une activité d'hygiène des sites industriels et d'évacuation des déchets. Sita fait du nettoyage urbain en France et en Asie du sud-est. Première acquisition : la SEI, en région Rhône-Alpes, avec un chiffre d'affaires de 120 millions de francs. L'objectif de la SEN est d'atteindre les 500 millions.

□ **Des actionnaires minoritaires de Wagons-lits veulent une réouverture de l'OPA d'Accor.** – Un groupe d'actionnaires institutionnels minoritaires de la Compagnie internationale des wagons-lits (CIWLT), dont l'action est coordonnée par la Compagnie d'agents de change bruxelloise Petercam, a entamé, jeudi 26 décembre, une action en justice devant le tribunal de commerce de Bruxelles. Ils réclament la réouverture de l'OPA d'Accor sur la CIWLT à 12 500 francs belges l'action au lieu de 8 650 francs. Les débats doivent s'ouvrir le 17 mars. Le 4 décembre, le tribunal de commerce de Bruxelles avait condamné Accor à payer à Sodexho, Rolaco, Deminor et quelques autres actionnaires, 12 500 francs belges par action.

□ **Feu vert pour la joint-venture entre TNT et cinq Postes.** – La Commission des Communautés européennes vient de donner son feu vert à la joint-venture créée à parts égales entre, d'un côté, la société de transport TNT Express Worldwide et, de l'autre, cinq Postes nationales (Allemagne, France, Pays-Bas, Suède et Canada) pendant l'été 1991.

□ **Sharp s'allie avec Aurora dans les composants.** – La firme japonaise Sharp Corp. envisage de créer une société en joint venture, à Taïwan, afin de vendre des composants électroniques. Ce joint venture, Sharp Electronic Components Taiwan Corp., aura un capital de quelque 340 millions de yens (14,6 millions de francs) partagé à raison de 65 % pour Sharp et 35 % pour Aurora. Le chiffre d'affaires de la nouvelle société devrait atteindre neuf milliards de yen (378 millions de francs) au cours de l'année fiscale 1992.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3590	3670
Amault Associés	285	....
B.A.C.	74	....
Bque Vernes	785	....
Boiron (Ly)	315	....
Boisset (Lyon)	225	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	769	765
Calberson	400	....
Cardif	694	695
C.E.G.E.P.	149	....
C.F.P.I.	280	....
C.N.I.M.	900	898
Codetour	283	....
Conforama	1050	....
Creeks	147 20	....
Dauphin	393	....
Delmas	1160	....
Demachy Worms Cie	213 20	234 90 d
Devanlay	870	....
Deville	215	....
Dollsos	116	....
Editions Belfond	185 10	....
Europ. Propulsion	207	207
Finacor	125	....
GFF (group.fon.f.)	103 50	108
Grand Livre	400	....
Gravograph	210	....
Groupe Origny	930	930
Guintoli	800	....
I.C.C.	177	....
Idianova	107	....
Immob. Hôtelière	785	800
Internt. Computer	147	....
I.P.B.M.	74 50	....
Loca Investis.	180	....
Locamic	72	....
Matra Comm.	68	69 90
Molex	156	....
Publ.Filipacchi	342	....
Razel	301	....
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	310	....
S.H.M.	159 60	....
Select Invest (Ly)	101	....
Seribo	325 60	....
S.M.T. Goupil	130	....
Sopra	248 70	....
TF1	291 10	....
Thermador H. (Ly)	286	....
Unilog	217	....
Viel et Cie	97	....
Y. St-Laurent Groupe	692	....

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 30 décembre 1991

Nombre de contrats estimés : 30 123

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	107,38	108,22	108,14
Précédent	107,14	108,02	107,92

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92
107	0,97	1,91	0,61	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 10 590

COURS	Décembre	Janvier	Février
Dernier	1 743	1 756,5	1 757
Précédent	1 726	1 739,5	1 749,5

CHANGES

Dollar : 5,18 F =

A Paris, le billet vert était stable mardi 31 décembre, s'échangeant à 5,18 F contre 5,1825 F à la cotation officielle de la veille. Le mark remontait très légèrement à Paris, à 3,4175 F contre 3,4157 F.

FRANCFORT	30 déc.	31 déc.
Dollar (en DM)	1,5187	1,5170
TOKYO	**30 déc.**	**31 déc.**
Dollar (en yens)	125,83	125,25

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (31 décembre) .... 10 5/8 - 10 3/4 %

New-York (30 décembre) .... 3 3/8 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 28-12-90*)

	27 déc.	30 déc.
Valeurs françaises	113	114,40
Valeurs étrangères	103,80	104,10
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	470,29	470,70
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 720,65	1 741,86

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	27 déc.	30 déc.
Industrielles	3 101,52	3 160,33

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	27 déc.	30 déc.
100 valeurs	2 418,70	2 420
30 valeurs	1 841,80	1 836,60
Mines d'or	143,60	146,26
Fonds d'Etat	86,56	86,28

FRANCFORT

	27 déc.	30 déc.
Dax	1 563,59	1 577,98

TOKYO

	30 déc.	31 déc.
Nikkei Dow Jones	22 983,77	Clos
Indice général	1 715	Clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,1825	5,1875	5,2605	5,2665
Yen (100)	4,1388	4,1482	4,1869	4,1995
Ecu	6,9741	6,3342	6,9144	6,9317
Deutschemark	3,4113	3,4179	3,4159	3,4249
Franc suisse	3,8281	3,8347	3,8465	3,8564
Lire italienne (1000)	4,5070	4,5100	4,4828	4,4893
Livre sterling	9,6950	9,7000	9,6767	9,6893
Peseta (100)	5,3520	5,3600	5,3166	5,3307

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	4 1/16	4 3/16	4 1/16	4 3/16	4 1/16	4 3/16
Yen (100)	5 9/16	5 11/16	5 7/16	5 9/16	5 5/16	5 7/16
Ecu	10 7/16	10 9/16	10 1/2	10 5/8	10 1/2	10 5/8
Deutschemark	9 7/16	9 9/16	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8
Franc suisse	7 15/16	8 1/16	8	8 1/8	8	8 1/8
Lire italienne (1000)	12	12 1/2	12	12 1/2	12 1/8	12 5/8
Livre sterling	10 1/8	11	10 7/8	11	10 7/8	11
Peseta (100)	12 1/2	12 5/8	12 9/16	12 11/16	12 9/16	12 11/16
Franc français	10 7/32	10 11/32	10 3/16	10 5/16	10 1/8	10 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 31 DÉCEMBRE

Cours relevés à 10 h 12

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4210	C.N.E 3%	4380	4295	4295	- 1 94
822	B.N.P. T.P.	826	850	850	+ 2 91
814	Cr.Lyon. T.P.	815	830	830	+ 1 84
1131	Renault T.P.	1145	....	....	....
1460	Rhone Poul. T.P.	1440	1474	1474	+ 2 38
1025	Saint Gobain T.P.	1040	1049	1049	+ 0 87
850	Thomson T.P.	865	866	865	....
590	ACCOR	640	645	648	+ 1 25
635	Air Liquide	685	694	697	+ 0 29
530	Alcatel-Alsthom	556	562	564	+ 1 44
1320	Als.Superm.	1375	1400	1400	+ 1 82
275	A.L.S.P.I.	274 80	280	280	+ 1 97
2340	Arjom. Prioux	1935	1925	1925	- 0 52
415	AGF Sté Centrale	435	470	481	+ 5 98
1000	Aux. Entrepr.	1039	1018	1018	- 2 02
124	Avenir H. Médit.	139	139	139	....
650	Axa (ex Cie Midi)	726	745	747	+ 2 89
77	Bafip	100	101	101	+ 1 00
83	Bail-Equipem.	92 50	....	....	....
735	Bail Investiss.	740	760	760	+ 2 70
440	Bancaire	470	475	478	+ 1 70
665	Bazar H.-V.	635	....	....	....
525	Beghin-Say	595	605	605	+ 1 68
950	Berger (M)	948	1000	1000	+ 5 71
330	Bertrand Faure	329 90	330	330	+ 0 03
625	Bic	640	640	640	....
555	B.I.P.	950	....	....	....
270	BIS	275	275	275	....
310	B N P (CI)	320 90	313	313	- 2 46
680	Bollore Tech	684	720	720	+ 5 26
2390	Bongrain	2450	2520	2520	+ 2 86
680	Bon-Marché	726	736	736	+ 1 38
485	Bouygues	511	520	520	+ 1 76
110	BP France	105 70	105	105	- 0 66
945	B S N	999	1007	1018	+ 1 90
925	Canal Plus	1030	1035	1035	+ 0 49
250	Cap Gem.S.	289	290	291	+ 0 69
2180	Carrefour	2315	2315	2320	+ 0 22
125	Casino	136 50	138 50	138 50	+ 0 74
82	Casino ADP	84	85	85	+ 1 19
1700	Castorama D.I.	1700	1720	1720	+ 1 18
165	C.C.F.	167 50	167 90	168	+ 0 30
38	CCMC Ly.	41	40	40	- 2 44
315	C.D.M.E.	309	315	315	+ 1 94
150	C.E.G.I.D.	169	161	161	- 4 73
150	Centrest (Ny)	189	190	190	+ 0 53
320	C.E.P. Comm.	320	330	330	+ 3 13
88	Cerus	91 70	93	93	+ 1 42
575	Cetelem	620	625	625	+ 0 81
275	CF Int.	282	280	280	- 0 71
285	CGI Info	290 80	291	291	+ 0 07
870	C G I P	972	980	980	+ 0 82
570	CGP	598	599	599	+ 0 17
850	Chargeurs S A	897	897	899	+ 0 22
520	C I C A (M)	530	560	560	+ 5 66
245	Ciments franc.	279	280	280	+ 0 36
725	Clarins	746	750	750	+ 0 54
380	Club Méditer.	420	422	427	+ 1 67
158	CMB Packa.	162 50	162 90	162 90	+ 0 25
600	Coles	622	....	....	....
270	Cpt. Entrep.	270	273	273	+ 1 11
1020	Compt Mod.	1144	1140	1140	- 0 35
97	Concept S.A.	93	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
230	CPR (Paris Rée.)	230 50	230 20	230 20	- 0 13
865	Créd. Foncier	980	980	1009	+ 2 96
....	Crédit Loc France	199 90	198	198	- 0 95
465	Cr Lyon.(CI)	488	490	490	+ 0 41
910	Credit Nat.	948	960	960	+ 1 27
180	CSEE	194	198 70	198 70	+ 2 42
2070	Damart	2253	2250	2250	- 0 13
300	Dassault Aviation	307	307	307	....
143	Dassault Electr.	169	172	172	+ 1 78
1350	De Dietrich	1399	1399	1399	....
95	Dév.P.d.C.(LI)	95 50	98 90	98 90	+ 3 56
179	Dév.R.Sud-Est	180	....	....	....
250	D M C	258 30	258	258	+ 0 66
345	Docks France	350 50	353 70	353 70	+ 0 91
300	Dynaction	300	310	310	+ 3 33
1950	Eaux (Gle)	2022	2045	2084	+ 3 07
740	E.B.F.	741	740	740	- 0 13
335	Ecco	347	....	....	....
375	Elf Aquitaine	392	394 90	395	+ 0 77
240	Emp-Elf (Certif)	254 90	260	260	+ 2 00
280	Essilor	300	300 10	300 10	+ 0 03
143	Essil.Int.(DP)	149	148	148	....
580	Esso	584	588	588	+ 0 68
1230	Eurafrance	1251	1257	1257	+ 0 48
540	Eurocom	559	565	565	+ 1 07
134	Eurodisneyland	142 30	144	144	+ 1 19
810	Europe 1	812	834	834	+ 2 71
35	Eurotunnel	40 10	40 50	40 50	+ 1 00
1320	Exor	1324	1321	1321	- 0 23
118	Finextel	117	....	....	....
315	Fives Lille	310	318	318	+ 2 58
2250	Fromager. Bel	2270	2496	2496	+ 9 96
1370	Gal.Lafayette	1332	1410	1410	+ 5 86
1460	G.A.N.	1498	1510	1510	+ 0 80
430	Gascogne (B)	437	440	440	+ 0 69
1140	Gaz et Eaux	1196	1240	1240	+ 3 77
480	Geophysique	485	488	488	+ 0 62
560	Gerland Ly.	545	540	540	- 0 92
465	Groupe Cité	478	480	480	+ 0 42
325	GTM-Entrep.	330	335	335	+ 1 52
1290	Guyenne-Gas.	1325	1350	1350	+ 1 88
120	Hachette	146	150	150	+ 2 74
390	Havas	432	432	435	+ 0 69
290	Idia	320	....	....	....
225	Imétal	239 50	238	238	- 0 63
138	Immob. Phénix	188	186	188	....
66	Ingénico	72 90	72	72	- 1 23
4150	Inst. Mérieux	4230	4200	4200	- 0 71
445	Interbail	449	450	450	+ 0 22
680	Intertechnique	670	660	660	- 1 49
756	J. Lefebvre	811	825	825	+ 1 73
590	Klepierre	606	620	620	+ 2 31
720	Labinal	768	770	770	+ 0 26
290	Lafarge	323 50	328	329	+ 1 70
325	Labon	337	337	337	....
3540	Legrand	3610	3700	3720	+ 3 05
2020	Legrand (DP)	2115	2115	2115	....
330	Legris Industries	371	370	370	- 0 27
675	Locindus	730	720	720	- 1 37

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3820	L.V.M.H.	4134	4150	4170	+ 0 87
425	Lyon.Eaux/Dumez	427	432 20	432 50	+ 1 29
117	Majorette Ly.	116 90	113 60	113 60	- 2 82
255	Mar. Wendel	279	287	287	+ 2 87
150	Matra	172	173 50	175	+ 1 74
455	Merlin-Gerin	475	473	473 10	- 0 40
58	Metaleurop	61	62	62	+ 1 64
32	Métrologie In.	28	28 10	28 10	+ 0 36
115	Michelin	120	121	121	+ 0 83
156	Min. Salsig (Ms)	158 10	....	....	....
60	MMB	70	70 10	70 10	+ 0 14
144	Moulinex	151	160	160	+ 5 96
1220	Navig. Mixte	1279	1283	1283	+ 0 31
78	Nord-Est	85	87 50	87 50	+ 2 94
210	Nordon (Ny)	228	238 40	238 40	+ 4 56
480	Nouv Galeries	450 10	....	....	....
141	Olipar	140	143 50	143 50	+ 2 50
700	Oréal	748	751	760	+ 1 60
275	Paribas	308 80	318 90	318 90	+ 3 27
149	Pechiney Int.	165 40	165 40	165 40	....
240	Pechiney (CIP)	261 50	268	268	+ 2 49
405	Penhoet	422	....	....	....
1180	Pernod Ricard	1233	1210	1210	- 1 87
570	Peugeot	585	588	594	+ 1 54
250	Pinault	290	290	290	....
470	Plastic-Omn.	495	....	....	....
395	Poliet	392	....	....	....
530	Primagaz	551	515	515	- 6 53
795	Printemps	814	816	816	+ 0 25
2730	Promodès	2720	2700	2700	- 0 74
450	Radiotechn.	480	480	480	....
4450	Redoute (La)	4600	4600	4600	....
....	Remy Cointreau	210	210	210	....
470	R. Poulenc CIP	482	480	480	- 0 41
330	Robur Financ.	325	332	332	+ 2 15
45	Rochette(La)	47	47 90	47 90	+ 1 91
1810	Roussel Uclaf	1800	....	....	....
2890	R. Impé.Ly *	2875	3000	3000	+ 4 35
176	Sade (Ny)	181 50	181 90	181 90	+ 0 22
1580	Sagem	1595	1650	1650	+ 3 45
395	Saint Gobain	428 90	436	439 50	+ 2 47
1080	Saint Louis	1187	1185	1195	+ 0 67
1720	Salomon Ly.	1631	1665	1665	+ 2 08
295	Salvepar (Ny)	290	....	....	....
935	Sanofi	1045	1050	1053	+ 0 77
1330	S A T	1375	....	....	....
200	Saut. Chât.	200	....	....	....
950	Saupiquet (Ns)	981	1020	1020	+ 3 98
510	Schneider	560	568	579	+ 3 39
18	SCOA	18 20	18 45	18 45	+ 1 37
400	Scor s.a.	409 90	....	....	....
1620	S.E.B.	1670	....	....	....
480	Sefimeg	472 50	475	472	- 0 11
115	Sélectibanque	112 10	113	113	+ 0 80
164	Sextant A.	176	179	179	+ 1 70
790	S F I M	808	807	807	- 0 12
190	S.G.E.	195	195	195	....
490	Simco	500	510	510	+ 2 00
780	Sk. Rossignol	825	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
445	Sligos	479	479	479	....
425	Société Génér.	461	464 90	465	+ 0 87
68	Sodecco(B)	69	68	68	- 1 45
143	Sodero(Ly)	141	144 70	144 70	+ 2 62
785	Sodexho	819	....	....	....
69	Sogenal(Ny)	67	67	67	....
340	Sogerap	356	....	....	....
1110	Som-Allib.	1178	1178	1178	....
390	SOPHIA	400	....	....	....
1250	Source Perrier	1198	1225	1227	+ 2 42
680	Sovac	690	725	725	+ 5 07
270	SPEP	289 50	....	....	....
270	Spie-Batignol.	304	315	315	+ 3 62
670	Strafor Facom	690	700	700	+ 1 45
255	Suez	280 20	285	285 50	+ 1 89
940	Synthelabo	925	....	....	....
140	Thomson CSF	151 80	152 90	152 90	+ 0 72
930	Total	962	969	969	+ 0 73
150	- (certif)	154	154	154	....
191	Truffaut Fin	208	200	200	- 3 85
420	U.A.P.	473 10	484 90	492	+ 3 99
225	U F B Locab.	261	....	....	....
745	U I C	760	....	....	....
470	U I F	510	....	....	....
770	U I S	800	....	....	....
565	Unibail	593	....	....	....
530	Valéo	555	559	559	+ 0 72
255	Vallourec	245	....	....	....
330	Via Banque	325	323	323	- 0 62
330	Worms et Cie	325	315	315	- 3 08
1000	Zodiac	1019	....	....	....
1020	Elf Gabon	1156	1160	1160	+ 0 35
89	Amax	98 10	101	101	+ 2 96
135	Amer Barrick	137 10	137 20	137 20	+ 0 07
95	Amer. Express	104 10	111	111	+ 6 63
205	A.T.T.	202 10	....	....	....
200	Anglo Amer.C.	203	203 60	203 60	+ 0 30
350	Amgold	350	....	....	....
205	Banco Santander	206	....	....	....
725	B.A.S.F.	735	729	729	- 0 82
930	Bayer	934	930	930	- 0 43
....	Blenheim Plc	40 50	....	....	....
50	Buffelsfont.	49	48 10	48 10	- 1 84
82	Chase Manh.	97	96 80	96 80	- 0 21
2500	Daimler Benz	2525	....	....	....
142	De Beers	147 30	148 40	148 40	+ 0 75
2230	Deutsche Bank	2280	2282	2282	+ 0 09
1090	Dresdner Bank	1125	1080	1080	- 4 00
61	Driefontein	60 45	60 40	60 40	- 0 08
235	Du Pont-Nem.	240	244 90	244 90	+ 2 04
230	Eastman Kodak	241	....	....	....
15	East Rand	15 10	....	....	....
35	Echo Bay	36 40	37	37	+ 2 07
188	Electrolux	196	....	....	....
82	Ericsson	100	102	102	+ 2 00
310	Exxon Corp.	302	....	....	....
134	Ford Motor	144	....	....	....
44	Freegold	43 20	43 10	43 10	- 0 23
18 50	Gencor	19 10	19 40	19 40	+ 1 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
365	Gén. Elect.	385	401	401	+ 4 16
142	Gén. Motors	150 80	151	151	+ 0 13
280	Gén. Belgique	300	....	....	....
82	Gd. Métropol.	83	....	....	....
48	Guinness	48 60	49 80	49 80	+ 2 47
18	Hanson PLC	19 10	....	....	....
31	Harmony Gold	31 50	31 10	31 10	- 1 27
255	Hewlett Packard	282 50	292	292	+ 3 38
35	Hitachi	37	38 70	38 70	+ 4 59
720	Hoechst	737	721	721	- 2 17
80	Homestak	76 40	77 20	77 20	+ 1 05
107	I C I	108 60	110 70	110 70	+ 1 93
445	I B M	468	473 80	473 80	+ 1 24
270	I.T.T.	280 10	300 50	300 50	+ 7 28
178	Ito Yokado	171 30	178	178	+ 3 91
55	Matsushita	55 30	60 20	60 20	+ 8 86
3 55	Maxwell	3 55	....	....	....
193	Mc Donald's	203	202	202	- 0 49
810	Merck	861	862	862	+ 0 12
460	Minnesota M.	467 50	....	....	....
49	Mitsubishi	48	....	....	....
350	Mobil corp.	342 40	344 40	344 40	+ 0 58
335	Morgan J.P.	363 60	363 50	363 50	- 0 03
32510	Nestlé	33390	33990	33990	+ 1 80
110	Norsk Hydro	115 10	117 10	117 10	+ 1 74
100	OFSIL	95 10	....	....	....
1740	Pétrofina	1795	1819	1819	+ 1 90
380	Philip Morris	410	420	420	+ 2 44
89	Philips	89 10	89 50	89 50	+ 0 45
51	Placer Dome	51	54 80	54 80	+ 7 45
455	Procter Gamble	456 90	484 10	484 10	+ 5 95
143	Quilmès	149	....	....	....
26	Randfontein	26	26 55	26 55	+ 2 12
305	Rhone Poul. Rorer	324	....	....	....
420	Royal Dutch	426 10	430 20	430 20	+ 0 96
43	R T Z	44 40	44 70	44 70	+ 0 68
1 06	Saat.& Saatchi	1 09	1 11	1 11	+ 1 83
36	St Helena	35	....	....	....
310	Schlumberger	323 20	336 20	336 20	+ 4 02
45	Shell transp.	46 05	....	....	....
2080	Siemens	2122	....	....	....
630	Siemens Nixdorf	620	....	....	....
162	Sony	171	174	174	+ 1 75
80	Sumitomo Bank	85	....	....	....
166	T.D.K.	156	....	....	....
63	Telefonica	63 60	65	65	+ 2 20
25	Toshiba	25 06	....	....	....
510	Unilever	530	....	....	....
250	Unit.Techn.	264 80	....	....	....
315	Vaal Reefs	309 50	....	....	....
970	Volkswagen	1047	1023	1023	- 2 29
280	Volvo	287	....	....	....
1480	Wagons lits	1366	....	....	....
181	West. Deep	181 50	....	....	....
340	Xerox Corp.	351	....	....	....
114	Yamanouchi	115	125 90	125 90	+ 9 48
1 65	Zambia Cop.	1 65	....	....	....

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 30	5 33
Emp.Etat 9,8%78	100 35	4 60
10,80% 79/94	101 85	3 49
Emp.Etat 13,4%83	....	0 36
Emp.Etat 12,2% 84	101 60	2 80
Emp.Etat 11% 85	....	9 43
10,26% mars 86	....	8 24
OAT 10% 5/2000	....	5 95
OAT 9,9% 12/1997	....	0 48
OAT 9,8% 1/1996	....	8 99
ORT 10,30% 1985	1802	....
PTT 11,2% 85	105 20	0 99
CFF 10,30% 86	....	8 76
CFF 10,25% nov 90	....	8 15
CNA 10 % 1979	....	7 76
CNB Bques 5000F	....	4 55
CNB Paribas 5000F	....	4 55
CNB Suez 5000F	....	4 55
CNE 11,5% 85	102 50	5 96
CNI 1/82 5000F	....	4 55
CNT 9 % 86	....	6 93
CRH 10,90% déc.85	106 80	0 02
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	....	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	780	767
Applications Hydr.	1580	....
Arbel	383	384
Bains C.Monaco	1111	1145
B.Hypoth.Europ.	382	....
B.N.P. Intercont.	311	311
Beghin-Say (C.I)	469	....
Bénédictine	3000	....
Bidermann Internat.	480	....
Blanzy Ouest	1995	....
B T P	65	66
Cambodge	1120	....
Carbone Lorraine	436	465
Case Poclain	9	9
C.E.G.F (Frigor.)	510	....
Centenaire Blanzy	377	....
Cerabati	90	....
Champex Ny	118	....
CIC (CIP)	180	180

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1140	1146
C.I.T.R.A.M. (B)	2525	....
Codetel	94	....
Cogifi	350	350
Comiphos	442	....
Cie Industrielle	5800	....
Cpt Lyon Alemand	325	334 90
Concorde	645	645
Constr.Méc.Prov.	35 95	....
Crédit Gén.Ind.	145	....
Cr Universel (Cie)	327	....
Christian Dior	368 90	372
Darblay	599	....
Degremont	1679	1689
Delmas Vieljeux	3680	....
Didot Bottin	965	....
Eaux Bassin Vichy	2310	....
Eaux Vittel	939	940
Ecia	224	224
Electro-Banque	380	....
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eux (ex Eternit)	1715	1725
Finalens	269	....
F.I.P.P.	89	....
F.N.A.C.	1698	1760
Foncière (Cie)	518	....
Foncières Euris	370	....
Fonc.Lyonnaise	610	620
Foncina	450	....
Fougerolle	798	767
France I.A.R.D.	632	....
France SA (La)	1350	1350
From. Paul-Renard	2500	....
Gaumont	625	625
Genelim	320	318 90
Gévelot	500	....
G.F.C.	337	338
G.F.I.I.	226	....
Groupe Victoire	1520	....
G.T.I (Transport)	270	....
Immobail	339	355
Immobanque	700	711
Im.Marseillaise	5400	....
Immofice	435	435
Invest.(Ste Cle.)	3729	3750
Lambert Frères	290	....
Lille Bonnières	1291	....
Locafinancière	480	....
Louis Vuitton	700	....
Louvre	2507	2520
Lucia	1260	....
Machines Bull	26	....
Mag.Uniprix	152	....
Magnant	760	....
Métal Déployé	400	....
Mors	55 90	57 50
Navigation (Nle)	211 50	....
Optorg	248 10	240

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Oréal (CI)	383	....
Origny-Desvroise	749	....
Palais Nouveauté	1089	....
Paluel Marmont	660	....
Parfinance	183 50	....
Paribas (CIP)	650	648
Paris France	230	....
Paris Orléans	228	....
Parthena Invest.	300	295
Pathé Cinéma	550	....
Piper Heidsieck	1290	....
Porcher	416	....
Promodès (CI)	1414	....
Publicis	520	520
Rochefortaise	100	....
Rosario	187 50	186
Rougier	260	....
S.A.C.E.R.	400	....
S.A.F.A.A.	207 50	....
S.A.F.I.C Alcan	259	....
Saga	359	....
Saint Dominique (F.)	119 50	121
Salins du Midi	630	840
Savoisienne M.	165	....
S.C.A.C.	715	720
Senelle	410	430 50
S.Etud.Parr. (M)	144	....
Silic	531	534
Sinvim	143 80	143
S.I.P.H.	186	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	500	516
Sofio	240	284 60d
Sofical	1270	1270
Sofitam (ex Satam)	73	....
Sofragi	2311	2420
Sopagri	200	200
Soudure Autogène	745	740
Sovabail	376	....
Steri	650	....
Taittinger	2610	....
Testut-Aquitaine	720	....
Tour Eiffel	200	....
Ufiner	1110	....
Vicat	376	380
Viniprix	1340	....
Virax	89	....
Maroc Sté Brasseries	240 50	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	657	....
Akzo Nv Sico	370	....
Alcan Aluminium	99	....
American Brands	220 40	....
Arbed	510	....
Asturienne Mines	120	....
Banco Popular Espa.	548	....
B.Reglements Int.	21500	....
Can.Pacifique	72	....
Chrysler Corp.	52	....
C I R	6 80	....
Commerzbank	819	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	268	....
Fiat	19	....
GBL (Brux Lamb.)	520	....
Gevaert	975	....
Glaxo Holdings Ltd	81	....
Goodyear Tire	240 80	....
Grace and Co (WR)	199	....
Honeywell Inc	279 90	....
Johannesburg	75	....
Koninklijke Pakhoed	126	....
Kubota	24 35	....
Latonia inv.	310	310
Midland Bank	18 50	....
Noranda Mines	74 10	....
Olivetti priv.	8 30	....
Pfizer Inc	418	....
Ricoh	22	....
Robeco	278 80	....
Rodamco NV	189 50	....
Rolinco	285	....
Saipem	5 95	....
Sema Group	21	....
SKF Aktiebolaget	85	....
Tenneco Inc.	144	....
Thorn Electrical	70	....
Toray Ind.	23 60	....
Wagons Lits	1065	1120
West Rand Cons.	9 05	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	65 20	....
C G H Cogenitor	14	22 55d
Coparex	650	....
Drouot Assurances	272	....
Elf Antargaz	1400	....
Europ. Accum.	79	....
Europ Soudres Ind.	20	....
Gechot S.A.	56 90	....
Grds Moulins Paris	1460	....
Guy Degrenne	440	....
Jaeger	125	....
Lecteurs du Monde	200	....
Nicolas	850	1031 d
Paternelle RD	1410	....
Particip. Percier	350	....
Quadrant	22	....
Rorento N.V.	209 10	....
St-Gobain-Emballage	1255	1678 d
S.E.P.R.	990	....
S.P.R. act. B	349	....
Télémécanique Elect.	3350	....
Waterman	360	....

SICAV (sélection) 30/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	1013 78	989 05
Actilion	203 80	198 35
Agepargne	721 16	690 11•
Amén-gan	7663 98	7369 21
Amplia	255889 98	255889 98
Amplitude	604 45	588 84•
Arbitrages Court.T.	6922 88	6922 88
Associc	1154 47	1154 47
Atout Futur	372 13	363 05
Aurecic	1137 04	1103 92
Avenir Alizes	1707 84	1674 35•
Axa Capital	164 39	157 31•
Axa Court Terme	7606 28	7606 28•
Axa Europa	128 06	122 55•
Axa Investments	110 97	106 19•
Axa NPL	110 22	105 47•
Axa Première	114 42	114 08•
Axa Sélection	145 62	139 25•
Axa Valeurs PER	116 36	111 35•
BSD Avenir	109 08	105 90•
Cadence 1	1013 42	1013 42
Cadence 2	1012 45	1012 45
Cadence 3	1011 71	1011 71
Capimonetaire	6061 82	6055 76
Capioblig	6191 73	6070 32
Capitacic	1262 79	1244 13
Casden Pierre	27 07	26 41•
Conxis	1267 72	1238 80
Comptavalor	3372 75	3367 70
Converimmo	340 96	334 26
Credinter	454 27	441 04
Credit Mutuel Capital	1237 10	1212 84•
Diese	1229 78	1199 79
Drouot France	771 32	738 11•
Drouot Investiss.	916 71	877 23•
Drouot Sécurité	244 51	233 98•
Ecocic	1042 63	1012 26
Ecucic	1052 42	1036 87•
Ecupar	131 95	126 27•
Ecureuil Capitalisation	2476 45	2451 93
Ecureuil Géovaleurs	2218 49	2153 87
Ecureuil Invest.	404 36	392 58•
Ecureuil Monepremière	64309 08	64309 08•
Ecureuil Monétaire	37893 13	37893 13
Ecureuil Trésorerie	2339 49	2339 49•
Ecureuil Trimestr.	2019 32	1999 33
Elicash	2 680916	2 680916
Energia	254 49	242 95
Eparcic	3454 89	3454 89
Eparcourt-Sicav	4477 75	4466 58•
Epargne Associat.	26150 47	25930 06
Epargne Capital	10388 72	10285 86
Epargne Court Terme	645 14	645 14•
Epargne Croissance	1654 40	1610 12
Epargne Industrie	91 52	89 07•
Epargne J.	66871 04	66871 04•
Epargne Long Terme	192 12	186 98•
Epargne Monde	1175 14	1143 69•
Epargne Obligat.	201 62	196 22
Epargne Première	13926 83	13823 16•
Epargne Quatre	1085 09	1058 05•
Epargne-Unie	1269 76	1238 79
Epargne Valeurs	436 58	424 90
Epsilon	1230 60	1218 42•
Eufi Cash capi.	8054 17	8054 17•
Eufinvest capi.	608 94	591 20•
Eurocic Leaders	1011 44	981 98
Eurodyn	1127 69	1100 19
Euro Gan	5972 55	5742 84
Europe Nouvelle	512 88	489 62
Fonsicav	13817 74	13817 74
France-gan	8878 37	8536 89
France Garantie	271 82	271 28
France Index Sicav	103 21	100 19
France Investiss.	343 31	334 94•
France Obligations	480 35	475 59
Francic	428 79	414 36
Francic Pierre	103 20	100 19
Francic-Régions	1168 76	1134 72

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	34 01	34 01
Fructi-Capi	40 21	39 62
Fructi Court.	136496 00	136496
Fructidor	237 37	233 86
Fructi-Epargne	32 38	31 59
Fructifrance	827 67	807 48
Fructimmo	26 06	25 41
Fructi-Première	11208 17	11042 53
Fructivar	5160 21	5147 34•
Futuroblig	1364 65	1331 37•
Gestilion	14218 69	14147 95
Gest.Associations	165 22	161 58
Horizon	1167 20	1133 20
HLM Monétaire	13366 92	13366 92
Interepar	107766 21	104627 39•
Interoblig	13323 11	13061 87
Intersélection Fce	513 90	503 82
Japacic	151 38	146 97•
Jeunepargne	275 38	271 31•
Laffitte Amerique	228 83	219 50
Laffitte Europe	225 22	216 04
Laffitte Expan.	237 16	227 49
Laffitte France	283 14	271 60
Laffitte Immobil.	215 35	206 57
Laffitte Japon	385 45	369 74
Laffitte Oblig.	138 73	133 07
Laffitte Rendement	199 10	190 98
Laffitte Tokyo	313 30	300 53
Latitude	2168 71	2165 46
Leumi C.T	12081 26	12081 26•
Leumi L.T.	6608 03	6415 56•
Lion Association	11805 94	11805 94
Lion Institution	28485 53	28394 54
Lionplus	942 20	923 73
Lion Trésor	2207 60	2185 64
Lion 20 000	25284 82	25284 82
Livret Bourse Inv.	530 53	515 08•
Livret Portefeuil.	686 96	666 95•
Méditerranée	172 16	164 75•
Mensuel CIC	10087 11	9986 24
Monecic	5523 33	5523 33
Monedan	65164 40	65164 40•
Mone.J	69915 67	69915 67
Monévalor	78771 33	78771 33
Mutualité dépôts	12970 52	12944 63
Mutuelle Unie Sel.	147 75	141 39•
Natio Court Terme	272771 00	272771
Natio-Epargne	17054 69	16885 73
Natio-Ep Ret.	120 57	117 34
Natio Epargne Trésor	7538 07	7523 02
Natio-Imm.	1130 37	1100 12
Natio-Inter	1360 15	1323 75
Natio-Monétaire	24398	24398
Natio-Patrimoine	1297 41	1262 69
Natio-Placements	67261 10	67261 10
Natio-Revenu	1032 33	1022 11
Natio Sécurité	11630 50	11630 50
Natio-Valeurs	823 06	801 03
Nippon-Gan	5274 52	5071 65
Nord Sud Dévelop.	1489 36	1486 39
Obli-Associations	148 34	146 87
Oblicic-Mondial	2520 93	2483 67
Oblicic-Régions	1053 35	1037 78
Oblifutur	2739 78	2872 96
Oblig. tres caté.	170 13	167 62
Oblilion	1308 70	1295 74
Oblisécurité Sicav	12382 05	12382 05
Oraction	918 29	895 89
Orvalor	6429 94	6303 86
Paribas Capitalisation	1452 29	1430 83
Paribas Epargne	20016 18	19857 32
Paribas Opportunités	123 39	118 36
Paribas Patrimoine	561 76	538 86
Paribas Revenus	95 99	95 04
Patrimoine Retraite	214 55	210 34
Pervalor	621 89	609 70
Placement A.	1305 92	1280 31•
Placement J.	6948 20	6934 33•
Placement M.	64198 51	64070 37•

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Placement Nord	921 49	903 42•
Plenintar	1091 50	1064 88•
Pléiorude	124 32	120 99•
Poste Croissance	20935 62	20914 71•
Poste Gestion	63098 40	63088 40•
Première Oblig.	11061 32	11050 27•
Prévoy. Ecureuil	115 46	114 32
Prv'Associations	28312 50	28312 50•
Proficus	977 72	953 87
Quartz	126 78	123 69
Réalvalor	786 30	770 88
Rentacic	160 43	158 06
Revenus Trimestr.	5322 39	5269 69•
Revenu-Vert	1145 31	1128 38
St Honoré Bio-Alim.	929 68	887 52•
St Honoré Bons du Tr.	10804 45	10750 70
St Honoré Global	230 93	220 46
St Honoré Invest.	725 40	692 51
St Honoré Mat Plac.	189 16	180 58
St Honoré Pacifique	550 39	525 43
St Honoré PME	500 38	477 69
St Honoré Real	14387 36	14330 04
St Honoré Services	450 21	432 89
Séconcic	1678 76	1678 76
Sécuri-Gan	12349 99	12107 83
Sécuritaux	1338 65	1338 65
Sicasden	712 09	701 57
Sicav Associations	1779 19	1776 53
SFI-CNP Assur	635 92	617 40•
S.G. Fr. opportunités	1033 25	1012 99
Sicav 5.000	413 23	402 17
S.I. Est	1342 87	1285 04•
Silvafrance	635 05	618 05
Silvam	398 65	387 98
Silvarente	215 29	211 07
Silvinter	426 05	414 65
S.N.I.	1157 40	1123 69
Sogenfrance	1002 99	983 32
Sogépargne	305 35	299 36
Sogevar	998 99	979 40
Soginter	1244 10	1219 71
Soleil Investissements	568 20	546 35
Solstice	2194 98	2189 51•
State Street Act. Eur.	9557 09	9233 90•
State Street Act. Frce.	9382 08	9108 80•
State Street Emer. Mts	10308 57	9812 97•
Stratégie Actions	757 27	728 14
Stratégie Rendement	1358 88	1316 11
Technocic	995 56	966 56
Techno-Gan	5671 81	5453 66
Thesora	633 65	627 38•
Transplus	147 19	140 85•
Trésor Plus	1236 88	1224 42•
Trésor Real.	13810 02	13810 02
Trésoricic	124441 20	124441 20
Trilion	5117 65	5066 98
UAP Investissement	432 10	416 48
UAP Actions France	570 65	550 02
UAP Act. Select.	618 62	596 26
UAP Aedificandi	578 71	557 79
UAP Altafi	207 29	199 80
UAP Alto Sicav	165 52	159 54
UAP Moyen Terme	133 58	128 75
UAP Première Cat.	11145 77	10742 91
Uni-Associations	118 88	118 88
Uni-Foncier	1240 88	1210 61
Unifrance	554 43	540 91
Uni-Garantie	1397 29	1372 58
Uni Régions	1334 17	1301 63
Univar	228 43	228 43
Univers Actions	1174 66	1146 01
Univers-Obligation	1818 71	1774 35
Valorg	1979 86	1977 88
Valrea	51227 09	51201 49

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 182	....	....	....
Ecu	6 831	....	....	....
Allemagne (100 dm)	341 570	....	....	....
Belgique (100 F)	16 579	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	303 040	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 506	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 660	....	....	....
Gde.Bretagne (1 L)	9 705	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 955	....	....	....
Suisse (100 f)	383 100	....	....	....
Suède (100 krs)	93 330	....	....	....
Norvège (100 k)	86 580	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 526	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 380	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 846	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 469	....	....	....
Japon (100 yens)	4 119	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31/12
Or fin (kilo en barre)	59300	....
Or fin (en lingot)	60000	....
Napoléon (20f)	350	....
Pièce Fr (10 f)	433	....
Pièce Suisse (20 f)	351	....
Pièce Latine (20 f)	350	....
Souverain	439	....
Pièce 20 dollars	2025	....
Pièce 10 dollars	1055	....
Pièce 5 dollars	605	....
Pièce 50 pesos	2245	....
Pièce 10 florins	352	....

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

DÉFENSE

Blâmé par son ministre

Un officier de marine se pourvoit en Conseil d'Etat

La section du contentieux du Conseil d'Etat vient d'enregistrer le pourvoi d'un officier de marine sanctionné par ses supérieurs pour avoir publié une lettre dans un quotidien (*le Monde* du 6 novembre 1990), qui condamnait le choix du gouvernement de ne pas acheter des avions F-18 pour remplacer les vieux Crusader des porte-avions français. En allant jusqu'au bout de ses possibilités de recours contre le ministère de la défense, cet officier crée un précédent sur cette question, très sensible en milieu militaire, de la liberté d'expression des officiers et des sous-officiers.

Dans le courrier du *Figaro* du 3 octobre 1990, le capitaine de frégate Roger Martin qualifiait de *« cercueils volants »* les avions Crusader à bord du *Foch* et du *Clemenceau*, et il s'élevait contre la décision – en attendant le Rafale prévu pour 1998 – de les maintenir en activité plutôt que d'acquérir aux Etats-Unis des F-18 neufs ou d'occasion. Ce faisant, l'officier ne faisait que répéter les avis donnés par les responsables de l'aéronavale en faveur de l'avion américain.

Le 12 octobre suivant, le commandant Martin, qui sert auprès du commandement supérieur des forces armées aux Antilles-Guyane, était l'objet d'un blâme de sa hiérarchie au motif qu'il avait manqué à l'obligation de réserve. Le 18 mars 1991, le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, rejetait la demande en annulation, par l'intéressé, de sa sanction, et il était suivi en cela, le 3 septembre dernier, par le tribunal administratif de Fort-de-France. Le commandant Martin a formé un recours devant le Conseil d'Etat, qui l'a enregistré.

L'officier supérieur justifie son action par sa volonté d'obtenir une modification du règlement de discipline générale dans les armées, qui fixe la liberté d'expression des militaires, de façon que *« le ministre de la défense cesse de considérer ses « ouailles » comme des arriérés irresponsables ». « La pensée militaire y gagnerait sûrement »*, estime-t-il.

Un récidiviste déjà sanctionné

Le commandant Martin est un récidiviste. En août 1989, il avait déjà été sanctionné de quinze jours d'arrêt – une punition autrement plus grave qu'un blâme – pour avoir apporté son soutien public à la « grogne » épistolaire des gendarmes.

En avril dernier, trois mois après sa nomination, M. Joxe a diffusé une directive dans les armées, qui prescrit aux militaires d'obtenir l'*« accord de principe »* du ministre *« avant »* d'évoquer des sujets de leur responsabilité et de lui *« soumettre »* au préalable leurs interventions écrites. Cette directive a, d'une manière générale, été mal accueillie par la plupart des cadres, au point que le président des anciens élèves et élèves actuels de Saint-Cyr, le général de La Motte, l'a très vivement critiquée (*le Monde* daté 3-4 novembre).

Quelle que soit la personnalité du commandant Martin, qui est connu pour son franc-parler et son obstination, le sort réservé à son action administrative devrait intéresser la communauté militaire. La plupart de ses membres se plaignent, en effet, d'être de moins en moins traités comme des *« citoyens à part entière »* en un temps où la qualité et la densité des rapports entre l'armée et la nation deviennent un impératif.

J. I.

SPORTS

RAID-MARATHON : le Paris-Syrte-Le Cap

Solidaires dans la tempête

L'Italien Eddi Orioli (Cagiva) à moto et l'équipage français Hubert Auriol-Philippe Monnet (Mitsubishi Pajero) en auto se sont imposés, lundi 30 décembre, entre Tumu (Libye) et Dirkou (Niger), dans la plus longue épreuve chronométrée (738 kilomètres) du Paris-Syrte-Le Cap. Les Français accentuent leur avance au classement général, tandis qu'à moto l'Américain Danny LaPorte (Cagiva) succède à son coéquipier Alessandro De Petri, victime d'une fracture de la clavicule, qui terminera courageusement l'étape.

DIRKOU (NIGER)

de notre envoyé spécial

Le vent s'était levé peu après le soleil. Bientôt, le ciel et la terre s'étaient fondus en un grand halo jaunâtre. Une lumière diffuse donnait au terrain d'atterrissage de Dirkou des allures de piste polaire. La falaise qui longe l'oasis et les quelques maisons de pisé dont les habitants vivent du commerce avec les caravanes de chameaux s'étaient peu à peu estompées de la vue. Sur la ligne d'arrivée, le bruit des moteurs, porté par le vent, précédait la vision des concurrents.

La plus longue des étapes du Paris-Syrte-Le Cap restera sans doute l'une des plus difficiles à cause de la tempête de sable qui a soufflé sur la majeure partie du parcours. Comme chaque fois que l'environnement devient plus hostile, les motards ont retrouvé une solidarité que l'âpreté de leur course et les intérêts de leurs commanditaires leur font parfois oublier. Nombreux sont ceux qui ont préféré se regrouper pour rouler ensemble.

La chute de De Petri

« C'est logique, estime Hubert Auriol, deux fois vainqueur du Dakar à moto et désormais leader de la course en voiture. *La peur de se perdre est beaucoup moins sensible en auto. On a de la nourriture à bord et on est deux pour essayer de s'en sortir. A moto, on part avec le minimum de chargement. On préfère rouler ensemble ou suivre des traces pour être sûr de ne pas se retrouver seul si on se perd ou si on est accidenté. »*

L'Italien Alessandro De Petri (Cagiva), le Français Stéphane Peterhansel (Yamaha) et l'Américain Danny LaPorte (Cagiva), les trois premiers du classement général à Tumu, étaient pratiquement groupés après 480 kilomètres de course lorsque le motard italien, qui n'avait pas aperçu un trou dans le sable, a été éjecté par dessus son guidon. L'idée de ne pas s'arrêter n'est même pas venue à l'esprit du Français. *« Lorsque je suis arrivé près de lui, il avait perdu connaissance et ses yeux étaient révulsés. J'ai eu très peur, mais il est vite revenu à lui. Danny a refait les 5 kilomètres qui nous séparaient du point de ravitaillement d'essence, où stationnait une voiture de médecins. Nous n'avons guère perdu plus de dix minutes. »*

Ces dix minutes ont peut-être coûté la victoire d'étape aux deux motards. Mais ce succès était devenu très relatif, compte tenu des circonstances de la course. *« J'aurais peut-être pu tenter de lâcher Orioli dans les derniers kilomètres*, racontait le Français Gilles Picard, qui a dû se contenter de la deuxième place, *mais nous avions fait toute l'étape ensemble. Ca n'aurait pas été très sympa. »*

« Sans le GPS, je me demande comment on aurait fait et à quelle heure nous serions arrivés, racontait Stéphane Peterhansel. *On a dû faire près de 300 kilomètres sans distinguer le moindre relief à droite ou à gauche. »* A la nuit tombée, une trentaine de motards et une quinzaine de voitures seulement avaient pu rallier l'oasis de Dirkou. Pour les autres, commençait sans doute une nuit d'angoisse.

GÉRARD ALBOUY

CLASSEMENT

Cinquième étape : Tumu-Dirkou
(738 km chronométrés)

Autos. – 1. Auriol-Monnet (Fra., Mitsubishi Pajero), 2 h 56 min 25 s au delà du temps imparti ; 2. Weber-Hiemer (All., Mitsubishi Pajero), à 11 min 26 s ; 3. Shinozuka-Magne (Jap.-Fra., Mitsubishi Pajero), à 25 min 16 s.

Motos. – 1. Orioli (Ita., Cagiva) 7 h 33 min 43 s ; 2. Picard (Fra., Yamaha), à 1 min 9 s ; 3. Arcarons (Esp., Cagiva), à 9 min 34 s.

Classements généraux

Autos. – 1. Auriol-Monnet, 9 h 43 min 12 s ; 2. Shinozuka-Magne, à 33 min 15 s ; 3. Weber-Hiemer, à 38 min 31 s.

Motos. – 1. LaPorte (E.-U., Cagiva), 24 h 35 min 15 s ; 2. Peterhansel (Fra., Yamaha), à 1 min 12 s ; 3. Arcarons, à 2 min 34 s.

CARNET DU Monde

Naissances

– **Patrick et Alain VAUVY**

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Atahualpa,

le 22 décembre 1991, à Paris.

34, avenue Carnot,
94240 Cachan.

– **Agnès et Yannick LOISANCE**
laissent à
Virgile

la joie d'annoncer la naissance de

Capucine,

le 21 décembre 1991.

– **Christine et Henri SAFA**
souhaiteraient faire partager leur immense joie ressentie à la venue au monde de

Jean - Christophe,

le 22 décembre 1991, à Paris.

– **Boris**

a la joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur

Laura

chez
Nathalie et Patrick VON DAHLE,

le 27 décembre 1991.

86, rue Defrance,
94300 Vincennes.

– **Jean-Luc et Martine SCEMAMA**
laissent à Elodie et à Johanna
la joie d'annoncer la naissance de leur petit frère

Raphaël,

le 27 décembre 1991.

9, rue de Chaillot,
75116 Paris.

Mariages

– M. et Mme Elie Cohen,
M. et Mme Yves Le Gall,
sont heureux de faire part du mariage de

Annie
et
Noël

célébré à Vincennes, le 27 décembre 1991.

Vincennes (Val-de-Marne).
Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

Décès

– Mme Nelly Beretvas,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès brutal du

docteur Louis BERETVAS,

survenu le 27 décembre 1991, à son domicile.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

27, rue Franklin,
92600 Asnières.

– Ferny Besson,
sa mère,
Françoise Besson,
son épouse,
Claire et Valérie Besson,
ses filles,
Eric et Sylvie Besson,
son neveu et sa nièce,
Toute sa famille et ses nombreux amis,
ont la grande douleur de vous apprendre que

Jean-Pierre BESSON,
capitaine au long cours,

s'est endormi dans sa maison de Bromeilles, le 23 décembre 1991.

Selon ses désirs, il a été incinéré le 24 décembre (et ses cendres seront dispersées en mer ultérieurement).

On y associera le souvenir de
Raoul BESSON,
son père,
décédé le 13 octobre 1982,

et de
Gérard BESSON,
son frère,
mort pour la France le 17 janvier 1958.

26, rue des Plantes,
75014 Paris.
23, rue Brézin,
75014 Paris.
18, rue de la Saïda,
75015 Paris.

– Edith et Marc Hayat,
Leurs enfants Julien et Dyssia,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère

Alice GAGUECHE,
née Seroussi.

Les obsèques auront lieu le mercredi 1er janvier 1992, à Haïfa (Israël).

M. et Mme Hayat,
13, rue de Liège,
75009 Paris.

– Mme Fernand Boulmer,
son épouse,
Monique et Jean-Louis Trédé,
ses enfants,
Olivier Trédé,
son petit-fils,
Jeanne Luciani,
sa sœur,
Tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Fernand BOULMER,

survenu le 20 décembre 1991, en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 23 décembre, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Denise Brabant,
son épouse,
Janine Canope, née Brabant,
sa fille aînée,
Pierre et Jacques,
ses fils,
Et leurs familles,
Isidore Canope,
son gendre,
Emmanuelle, Frédérique, Mireille, Isabelle et Caroline Canope,
Fabienne, Anne et Serge Brabant,
ses petits-enfants,
Jessica, Stéphane, Ivan et Anouck,
ses arrière-petits-enfants,
Robert Boussaguet,
son beau-frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean BRABANT,
inspecteur (retraité)
de la Mutualité sociale agricole
de Rodez (Aveyron),

survenu le 29 décembre 1991, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La messe de funérailles a eu lieu le mardi 31 décembre, à 14 heures, en l'église du Sacré-Cœur de Rodez.

Inhumation au cimetière de Rodez.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue du Gez,
12000 Rodez.
Tél. : 65-67-14-96.

– Franklin et Isabelle Claude,
Yves et Véronique Claude,
Sabine Claude,
ses enfants,
Guillaume, Grégoire, Agathe, Alexandre,
ses petits-enfants,
Jean-Pierre et Suzon Claude,
son frère et sa belle-sœur,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Roger CLAUDE,

survenu le 28 décembre 1991.

Les obsèques auront lieu le 2 janvier 1992, à 8 h 30, en l'église réformée, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sully (Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Lyautey,
75016 Paris.

– Mme Maximilien David,
son épouse,
M. et Mme Philippe J. David,
Le docteur et Mme Noël Gofstein,
ses enfants,
Anne et Frédéric,
ses petits-enfants,
M. et Mme Germain David,
M. Jules David,
Ses frères et belle-sœur,
M. et Mme Manuel Dos Santos,
ont la douleur de faire part du décès de

Maximilien DAVID,

survenu le 27 décembre 1991, à l'Hôpital américain de Neuilly.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

3, boulevard Richard-Wallace,
92200 Neuilly.
15, rue Théodore-de-Banville,
75017 Paris.
1, rue Girodet,
45000 Orléans.

– Jean-Pierre Burgart,
son fils,

a la tristesse de faire part du décès de

Orane DEMAZIS,

à Paris le 25 décembre 1991.

(Lire page 11.)

– M. Pierre Dutronc,
son époux,
Ses enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Madeleine DUTRONC,
née SOUNIER,

survenu le 29 décembre 1991.

Le service religieux sera célébré le jeudi 2 janvier 1992, à 13 h 45, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e, sa paroisse. L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux.

9, rue Couche,
75014 Paris.

– Denis Duverne,
son époux,
Emilie, Timothée, Domitille, Clémentine et Grégoire,
ses enfants,
Mme François Pilliard,
Mme Jean Béguin,
M. et Mme Gérard Duverne,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Marie-Noëlle DUVERNE,
née PILLIARD,

survenu le 28 décembre 1991.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église de Saint-Léonard (Oise), le mardi 31 décembre.

Une messe sera dite ultérieurement en l'église de Saint-Lambert de Vaugirard, Paris-15e.

– Vaugneray.

Mme Georges-Henri Salvi,
son épouse,
Régine, Hugues et Martine,
ses enfants,
Vincent,
son petit-fils,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-neuf ans, après une longue et cruelle maladie, de

M. Georges-Henri SALVI,
inspecteur honoraire
de l'éducation nationale,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques.

Les funérailles auront lieu en l'église de Vaugneray, le jeudi 2 janvier 1992, à 10 h 30.
Condoléances sur registre.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Vaugneray.

– Jean Kaspar,
secrétaire général,
La commission exécutive,
Et le bureau national de la CFDT,
ont le regret de faire part du décès de

M. François STAEDELIN,
président du comité économique
et social des Communautés européennes,
ancien secrétaire de la Confédération
européenne des syndicats (1976-1986),
ancien membre du bureau national
de la CFDT,
ancien président
de la fédération des PTT-CFDT,
ancien secrétaire général de l'union
départementale CFDT du Haut-Rhin.

Le service religieux aura lieu le 3 janvier 1992, à 14 h 30, en l'église Saint-Georges de Brunstatt, Mulhouse (68200).

Confédération française démocratique du travail,
4, boulevard de La Villette,
75955 Paris Cedex 19.

(Lire page 18.)

– Mme Jean-Loup Terrier,
son épouse,
Jean-Christophe, Marie et Anne,
ses enfants,
M. et Mme Jean Terrier,
ses parents,
M. et Mme Hervé Terrier
et leurs enfants,
ses frère, belle-sœur, neveu et nièce,
M. Adrien Dugrosprez,
son beau-père,
Toute la famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Loup TERRIER,
professeur, pharmacien des hôpitaux,

survenu le 29 décembre 1991, dans sa quarante-septième année.

Priez pour lui !

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 janvier 1992, à 9 h 15, en la collégiale de Montmorency.

16, rue Le Laboureur,
95160 Montmorency.

– Le docteur et Mme Bruno Vuillemin,
ses enfants,
Thierry, Arnaud et Hugues,
ses petits-enfants,
Le docteur et Mme Max Filippi-Wicart,
son beau-frère, sa belle-sœur,
Leurs enfants et petits-enfants,
Me Marthe Noiret-Filippi,
sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel VUILLEMIN,
ingénieur des Arts et Métiers,
ingénieur-conseil ICF,

survenu le 28 décembre 1991, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 janvier 1992, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Joinville (Haute-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Charles-Bernard-Metman,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Anniversaires

– Pour le cinquième anniversaire du décès du colonel

Jacques BIFFAUD,

Son épouse,
Ses enfants,
Petits-enfants et arrière-petits-enfants,

prient ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

– Il y a cinq ans, le 1er janvier 1987, disparaissait

Lucien DIATKINE.

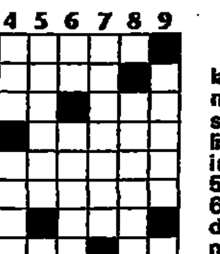
« What might have been and what has been
Point to one end, which is always present. »
T. S. ELIOT

Communications diverses

– Vœux 1992. – **Gérard GUILLOT**, conseil juridique à Paris, souhaite :
– à ses anciens et nouveaux confrères pleine réussite dans la nouvelle profession d'avocat ;
– à sa grand-mère d'heureux cent un ans ;
– aux sourds une éducation en langue des signes, plus de professeurs et moins de docteurs.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5684



HORIZONTALEMENT

I. Hommes au foyer. – II. Homme de fer. – III. Branches porteuses. Terme de jeu. – IV. Passe à l'hôtel. Qui n'aide pas à atteindre des sommets. – V. Interjection. Se font battre par bien des hommes. – VI. N'est donc pas un « sujet » de plainte. – VII. Tête que l'on peut faire tourner. D'un auxiliaire. – VIII. Préparer le jugement. Conjonction. – IX. Fermés au changement. – X. Est portée par des hommes... d'affaires. Oiseau... des bois. – XI. On y prend les rames. Maintes femmes lui donnaient leur main.

VERTICALEMENT

1. Quelqu'un qui désire être à la hauteur. – 2. Pierre que l'on ne saurait jeter. Chercha la réussite. – 3. Point autre. Spécialiste de l'abattage. – 4. Voleuse impénitente. Fait suite. – 5. Hauteur. Trois mois. – 6. Annonce la suite. A toujours du liquide sur elle. – 7. Retours non souhaitables. Défend un règne. – 8. Qui a donc de nombreuses « absentes ». Préfixe. – 9. Lieu où l'on peut rester en rade. Ne va pas de pair avec l'impair.

Solution du problème n° 5683

Horizontalement

I. Insanités. – II. Maison. Gé. – III. Ira. Ion. – IV. Timorés. – V. Anomalies. – VI. Teintes. – VII. Essieu. Or. – VIII. Vasque. – IX. Réjoui. – X. Suer. Sain. – XI. Etés. Ile.

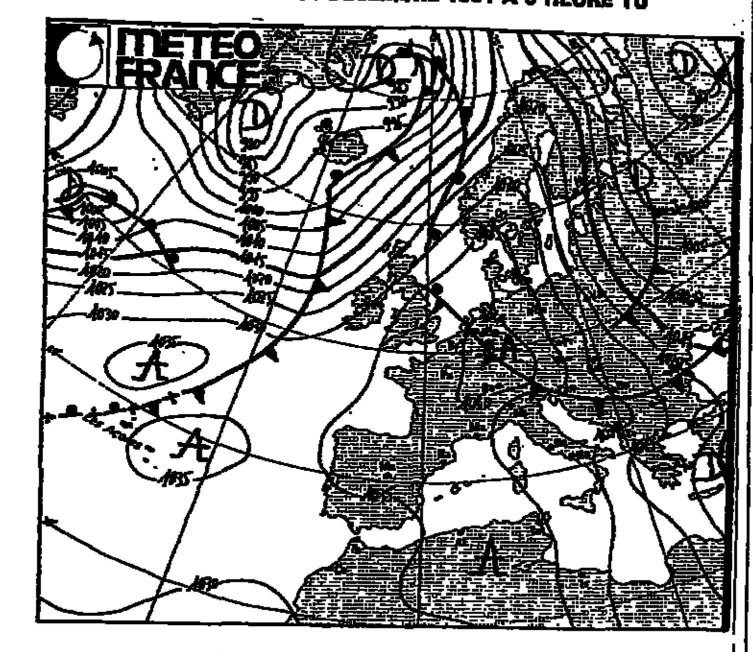
Verticalement

1. Imitateurs. – 2. Narines. Eue. – 3. Siamois. Jet. – 4. As. Omnivore. – 5. Nô. Râteau. – 6. In. Eleusis. – 7. Isis. Aï. – 8. Ego. Outil. – 9. Sénestre. Ne.

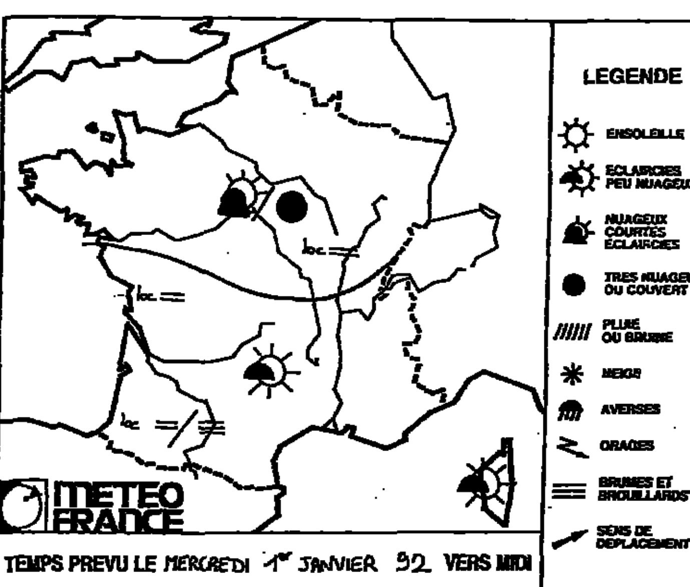
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 31 DÉCEMBRE 1991 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 1er JANVIER 1992



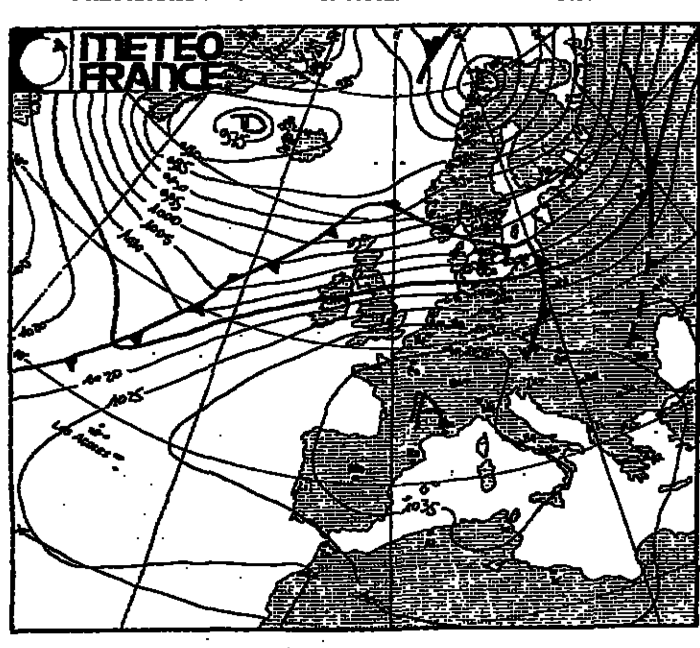
Mercredi : couvert au nord, soleil au sud. – Au lever du jour, les nuages bas couvriront le ciel au nord d'une ligne Nantes-Clermond-Ferrand-Lyon. Sur toutes ces régions, le soleil ne réussira pas à percer les nuages, et le temps gris persistera l'après-midi. Au sud de cette ligne, de la Vendée à l'Aquitaine jusqu'aux Alpes, les brouillards givrants seront nombreux, ne se dissipant qu'en fin de matinée. L'après-midi le soleil sera généreux, mais dans certaines vallées les brumes ou brouillards pourraient cacher le soleil.

Sur le Sud-Est et la Corse, le soleil brillera toute la journée. Le vent s'orientera au sud-ouest sur la moitié nord, apportant de l'air humide et doux.

Les températures minimales avoisineront 0 à 3 degrés sur la moitié nord, jusqu'à – 2 à – 7 degrés sur la moitié sud.

L'après-midi, le thermomètre indiquera 7 à 9 degrés de la Bretagne à l'Aquitaine, 5 à 6 degrés au Nord, et 0 à 2 degrés sur l'Est. Sur le Sud-Est et la Corse, elles atteindront 10 à 14 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 2 JANVIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 31-12-91
Valeurs extrêmes relevées entre le 30-12-1991 à 18 heures TU et le 31-12-1991 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	13	2	D
BIARRITZ	9	– 2	B
BORDEAUX	7	– 3	B
BOURGES	4	– 4	B
BREST	9	2	D
CAEN	5	4	C
CHERBOURG	3	4	C
CLERMONT-FER.	– 2	– 5	C
DIJON	5	– 7	C
GRENOBLE	3	– 5	D
LILLE	6	4	C
LIMOGES	9	– 1	D
LYON	– 1	– 3	B
MARSEILLE	10	– 2	D
NANCY	5	2	C
NANTES	6	– 1	D
NICE	13	5	D
PARIS-MONTS.	7	3	C
PAU	10	– 4	D
PERPIGNAN	10	3	D
RENNES	7	– 4	B
ST-ETIENNE	– 2	– 6	B
STRASBOURG	2	2	C
TOULOUSE	5	– 2	B
TOURS	6	1	N
POINTE-A-PITRE	23	23	D

ÉTRANGER

ALGER	16	– 1	D
AMSTERDAM	7	5	C
ATHÈNES	6	2	D
BANGKOK	27	19	D
BARCELONE	13	2	D
BELGRADE	1	– 1	C
BERLIN	6	3	C
BRUXELLES	6	4	C
COPENHAGUE	7	– 5	D
DAKAR	25	22	D
DELHI	18	6	D
DJERBA	14	9	N
GENEVE	3	– 3	D
HONGKONG	16	12	N
ISTANBUL	2	0	N
JÉRUSALEM	11	2	D
LE CAIRE	16	8	D
LISBONNE	13	7	D
LONDRES	8	5	C
LOS ANGELES	16	9	D
LUXEMBOURG	4	1	C
MADRID	10	– 4	D
MARRAKECH	21	5	D
MEXICO	18	7	C
MILAN	9	– 8	D
MONTRÉAL	– 8	– 9	D
MOSCOU	– 1	– 4	D
NAIROBI	25	15	N
NEW-YORK	3	2	D
OSLO	2	– 13	N
PALMA-DE-MAJ.	15	– 2	D
PÉKIN	4	– 5	D
RIO-DE-JANEIRO	29	25	N
ROME	12	– 1	D
SINGAPOUR	31	23	C
STOCKHOLM	4	– 6	D
SYDNEY	21	18	C
TOKYO	9	2	D
TUNIS	14	3	D
VARSOVIE	3	0	D
VENISE	7	– 4	D
VIENNE	4	2	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — PIERRE GEORGES

Le caméraman inconnu

C'ÉTAIT un caméraman-combattant. Il est mort caméra au poing, comme, dans cette guerre-là, de nombreux autres avant lui. Il était déjà mort que sa caméra filmait encore un mur de maison criblé des éclats de l'obus qui le tue.

Cela se passait en Croatie du côté d'Osijek. Et l'homme était un Croate que les siens avaient sans doute jugé plus utile de mobiliser sur l'information. Il avait été recruté, sur le front, par la BBC. Et, parce qu'il était volontaire pour tous les coups durs, parce que c'était sa guerre et qu'il entendait la montrer, le caméraman inconnu filmait. Il filmait partout, prenant des risques, insensés pour d'autres, nécessaires pour lui.

On ne l'a jamais vu. Il courait en filmant le bombardement d'un village. Et puis il y a eu un sifflement, nettement perceptible, une explosion. La caméra a chaviré, en un plan tournoyant, vers le ciel, ce genre de plan qui faisait valser les bouleaux dans *Quand passent les cigognes*.

Et puis la caméra au sol a continué, seule. A côté, un micro enregistrait les plaintes d'un homme blessé, un autre membre de l'équipe peut-être. On ne sait pas, on ne voyait que le mur d'une maison. Brusquement dans le champ de cette caméra orpheline, deux rangers, ces bottes de combat, sont passées. C'était un soldat ou un journaliste qui courait, en quête d'un abri.

La guerre continuait. Plus tard, dans la soirée, Antenne 2 diffusait sa rétrospective 1991. C'est là, pour les moyens d'information, une sorte de rituel, ce moment très précis où l'on compte les événements, recense les disparus et où l'on feint de croire que l'actualité obéit au calendrier.

La rétrospective 1991 ne pouvait évidemment que s'ouvrir sur la guerre du Golfe. Et les envoyés spéciaux d'Antenne 2 sont venus raconter «leur» guerre. Ils le firent sans grands mots, sans la vanité des anciens combattants de l'info. Bien plus, ils en profitèrent pour dire qu'ils n'avaient pas vu grand-chose. Sauf ce qu'on voulait bien leur montrer.

Et pas toujours montré ce que, malgré tout, ils avaient vu, puisque la censure, de tous côtés, s'exerçait. Toutes et tous, qu'ils aient été en Irak, en Arabie saoudite, au Koweït, ont dit leur frustration et leur certitude d'avoir été manipulés, utilisés, ou simplement empêchés de travailler.

Cette guerre-là ne voulait simplement pas se montrer, qui avait choisi de n'être filmée qu'en pellicule camouflée.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 31 décembre

TF 1

20.00 Vœux du président de la République.
20.05 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.

20.45 Théâtre : D'Artagnan. Pièce de Jérôme Savary et Jean-Loup Dabadie, mise en scène de Jérôme Savary.
23.10 Variétés : Re-Boom.

A 2

20.00 Vœux du président de la République.
20.05 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Théâtre : Bisous bisous.
22.25 Divertissement : Le Bêtisier 1991.
23.00 Variétés : Sur leur 31.
0.00 Concert pour la paix en direct et en Eurovision depuis Dubrovnik.
1.15 Soirée spéciale : Nuit RFO, il est toujours minuit quelque part. Le réveillon dans les DOM.

FR 3

20.00 Vœux du président de la République.
20.10 Un livre, un jour.
20.15 Divertissement : La Classe.
20.50 ▶ Téléfilm : Le Compagnon de voyage. De Ludvik Raza, d'après un conte d'Andersen.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Divertissement : Spécial Benny Hill.
23.55 Variétés : Paradis latin, viva Paradis.
1.00 Musique : Cocktail de nuit.

CANAL PLUS

20.35 Spectacle : Sirella.
21.55 Flash d'informations.
22.00 Cinéma : Drôle de frimousse. ■■ Film américain de Stanley Donen (1956).
23.40 Documentaire : Dansons comme des fous à Hollywood.
0.35 Clip des vœux de l'équipe de Canal Plus (et à 2.50, 5.55).
0.40 Magazine : L'Œil du cyclone.
1.10 Cinéma : Great Balls of Fire. ■ Film américain de Jim McBride (1989).

LA 5

20.25 Rallye : Paris-Le Cap.
20.40 Météo.
20.45 Téléfilm : Les Justiciers de l'Ouest.
22.30 Divertissement : C'est pour rire.
22.35 Cinéma : La Fille en rouge. ■ Film américain de Gene Wilder (1984).
0.05 Rallye Paris-Le Cap.
0.30 Divertissement Bernard Mabille One-man-show enregistré en août 1990.

M 6

20.00 Vœux du président de la République.
20.05 Série : Cosby Show.
20.40 Téléfilm : Lassie, aventures à Cap Kennedy.
21.50 Variétés : Surprise partie.

LA SEPT

21.10 Opéra : Cosi fan tutte. Opéra en deux actes de Mozart, mise en scène de Peter Sellars, avec Susan Larson, Janice Felty, Frank Kelley.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. L'idée musicale. 2. L'idée musicale à partir de Beethoven.
20.30 Trois, quat'sous... d'opéra. Les métamorphoses de l'Opéra de quat'sous, par André Heinrich et Claude Giovanetti.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Vœux du président de la République.
20.45 Concert (en direct de l'Opéra de Berlin) : Symphonie nº 9 en ré mineur op. 125 avec le chœur final interpétant l'Ode à la joie de Schiller, de Beethoven, par le Chœur de l'Opéra de Berlin et l'Orchestre de la Staatskapelle de Berlin, dir. : Daniel Barenboïm.
23.15 Poussières d'étoiles.

Mercredi 1er janvier

TF 1

15.20 Cinéma : Zorro. ■ Film franco-italien de D. Tessari (1974).
17.25 Divertissement : Vidéo gag.
17.35 Série : Premiers baisers.
18.00 Série : Tarzan.
18.30 Jeu : Une famille en or.
19.00 Feuilleton : Santa Barbara.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Tapis vert, Météo et Trafic infos.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Spécial cabaret.
22.45 Cinéma : Cette sacrée gamine. ■ Film français de Michel Boisrond (1955).
23.45 Magazine : Télévitrine.

A 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons.
16.25 Jeu : Des chiffres et des lettres juniors.
16.50 Magazine : Giga.
18.20 Série : Mac Gyver.
19.10 Jeu : Question de charme.
19.40 Divertissement : Caméra indiscrète.
20.00 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Divertissement : Les Inconnus.
22.15 Magazine : Sauve qui veut. Sauve qui veut la planète !
23.25 1. 2. 3. Théâtre.
23.35 Magazine : Musiques au cœur.

FR 3

16.30 Les Chemins de la découverte. Cap sur l'espace (on a marché sur la Lune).
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Richard Bohringer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. Sélection de livres pour enfants.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.45 Opérette : Le Prince de Madrid. De Francis Lopez.
22.15 Journal et Météo.
22.35 Série : Gabriel Bird.
23.25 ▶ Traverses. Sur les traces de Gengis Khan, histoire secrète, de Gilles Combet.

CANAL PLUS

17.15 Documentaire : Les Plus Grandes Cascades du monde.
18.05 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Flash d'informations.
19.30 Divertissement : Spécial Karl Zéro.
20.30 Les Fables géométriques.
20.33 Le Journal du cinéma.
21.00 Cinéma : Biloxi blues. ■ Film américain de Mike Nichols (1988).
22.40 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Lacenaire. ■■ Film français de Francis Girod (1990).

LA 5

16.00 Cinéma : La Tulipe noire. □ Film franco-italo-espagnol de Christian-Jaque (1963).
17.55 Rallye : Paris-Le Cap.
18.45 Les Géants du music-hall.
20.00 Journal.
20.25 Rallye : Paris-Le Cap.
20.40 Météo.
20.45 Téléfilm : Le réveillon, c'est à quel étage ?
22.30 Rallye : Paris-Le Cap.
23.00 Magazine : Ciné Cinq nostalgie.
23.05 Cinéma : Lucrèce Borgia. ■ Film franco-italien de Christian-Jaque (1952).

M 6

16.15 Magazine : Nouba.
16.50 Série : Drôles de dames.
17.45 Jeu : Zygomusic.
18.10 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.40 Téléfilm : Des vacances de rêve.
22.15 Téléfilm : Roméo et Julia.
23.50 Magazine : Vénus.
0.15 Six minutes d'informations.

LA SEPT

17.00 Magazine : Avis de tempête.
18.50 Histoire parallèle.
19.50 Cinéma d'animation : Des chats.
20.00 Documentaire : Naissance d'un bateau. De Frédéric Variot.
20.55 Le Courrier des téléspectateurs.
21.00 ▶ Documentaire : Anna, la corde de la vie. D'Ylva et Staffan Julen.
22.30 Documentaire : Bergman par Bergman. Autour du film « la Source ».
22.35 Cinéma : La Source. ■■ Film suédois d'Ingmar Bergman (1959).

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Sapphô. Entre désert et désir.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
20.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 décembre 1990 à Amsterdam) : Symphonie nº 2 en ut mineur op. 17, de Tchaïkovski ; Symphonie nº 8 en sol majeur op. 88, de Dvorak.
23.07 Nos plus belles musiques.

Le Monde

L'ouverture dominicale des commerces

Nouvelle assignation de la CFDT contre Virgin

Virgin Megastore ayant annoncé son intention d'ouvrir une nouvelle fois dimanche 5 janvier, la CFDT l'a assigné en référé, lundi 30 décembre, pour s'opposer à cette opération. Le syndicat demande que l'astreinte soit portée à 200 000 francs par heure d'ouverture (contre 50 000 francs pour le dimanche 29 décembre).

Par ailleurs, le ministre délégué au commerce à l'artisanat, au commerce et à la consommation, M. François Doubin, a assuré que le projet de loi réformant les règles d'ouverture dominicale sera présenté *« dans les prochaines semaines »* au conseil des ministres et soumis au Parlement, *« dès la session de printemps »*.

Alors que le syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) apporte son soutien à Virgin, plusieurs syndicats protestent contre l'ouverture du magasin, le dimanche 29 décembre. C'est le cas des fédérations CGT (*« Un coup médiatique autour d'un coup de force »*), CFTC (*« Le seul souci de ces commerces est la recherche du profit pour le profit »*) et FO, qui préconise *« des sanctions plus dissuasives »*.

Le tournoi d'échecs de Reggio-Emilia

Karpov battu par Khalifman

Chacun son tour. Après Kasparov étrillé par Anand dans la deuxième ronde, c'est Karpov qui s'est fait battre, lundi 30 décembre, dans la quatrième ronde du tournoi de Reggio-Emilia (Italie). Le deuxième joueur du monde s'est incliné au 45e coup face à Khalifman, dix-septième au classement ELO avec 2 625 points.

Quant au champion du monde, il s'est dignement ressaisi en battant Ivantchouk, troisième au classement mondial, tandis qu'Anand, lui, trébuchait devant Gourevich et que Beliavsky subissait, face à Poulougaevsky, sa troisième défaite en quatre rondes.

Classement après quatre rondes : 1. Guelfand, 3 ; 2. Anand, Kasparov, Khalifman, 2,5 ; 5. Gourevich, Karpov, Poulougaevsky, 2 ; 8. Ivantchouk, Salov, 1,5 ; 10. Beliavsky, 0,5. Il reste cinq rondes.

Alors que les combats se poursuivent en Croatie

M. Cyrus Vance entame sa cinquième mission à Belgrade

Les combats se sont poursuivis lundi 30 décembre en Croatie, alors que l'envoyé spécial des Nations Unies, M. Cyrus Vance, censé évaluer l'opportunité du déploiement de casques bleus, était attendu dans la soirée à Belgrade pour sa cinquième mission.

Une nouvelle alerte aérienne a été déclenchée dans la matinée dans une quinzaine de villes croates. A Karlovac, centre de communication stratégique situé à 50 kilomètres au sud de Zagreb, autour duquel s'étaient concentrés les plus durs combats ces derniers jours, la situation parait s'être quelque peu apaisée lundi.

La radio croate a annoncé qu'un raid aérien avait visé une usine sidérurgique mais les correspondants de presse occidentaux présents dans la ville n'ont entendu que des explosions sporadiques. A l'hôpital, on a indiqué que les bombardements de ces quatre derniers jours avaient fait 11 morts et 64 blessés. On a en revanche démenti que l'établissement ait été bombardé dimanche comme l'avait annoncé la radio : des roquettes sont tombées à 1 500 mètres de l'hôpital, a-t-on précisé.

La ville croate d'Otocac, en lisière de la région de la Krajina contrôlée par la minorité serbe de Croatie, a en revanche subi lundi une attaque aérienne, des bombes à fragmentation ayant été larguées contre les lignes de défense croates, selon la police locale. La radio et la télévision croates ont d'autre part fait état d'attaques à l'artillerie lourde lancées par l'armée fédérale dans la région de Pakrac (à 120 kilomètres à l'est de Zagreb) ainsi que contre Zadar, sur la côte adriatique, et les villages environnants.

Enfin, pour la première fois depuis le début du conflit en Yougoslavie, un incident violent s'est produit au Kosovo. Selon l'agence fédérale Tanjug, une fusillade a opposé lundi la police et des autonomistes albanais dans le village de Donji Prekaz où le Front de résistance et de libération nationale des Albanais (interdit) aurait caché des armes.

Les « nouvelles frontières »

M. Cyrus Vance est arrivé lundi soir à Belgrade pour un séjour d'environ une semaine en Yougoslavie, après une escale à Lisbonne où il s'était entretenu notamment avec M. Joao de Deus Pinheiro, ministre des affaires étrangères du Portugal qui assumera à partir du 1er janvier la présidence de la Communauté européenne et avec Lord Carrington qui préside la Conférence de paix sur la Yougoslavie. M. Cyrus Vance a réaffirmé le soutien de l'ONU aux efforts déployés par la Communauté européenne. La dernière initiative des Douze, fixant comme échéance le 15 janvier pour une reconnaissance des Républiques réclamant leur indépendance et remplissant les conditions nécessaires, avait été vivement critiquée par le bloc serbe à Belgrade.

Ce dernier a rendu public lundi le texte d'une *« convention sur la nouvelle Yougoslavie »* qui devrait être adoptée formellement le 3 janvier, lors d'une réunion des forces pro-serbes et qui définit le nouvel Etat assumant la continuité de la Fédération yougoslave. *« Ceux des peuples yougoslaves et leurs républiques qui n'ont pas opté pour la sécession assurent la continuité de la Yougoslavie dans de nouvelles frontières ainsi que sa transformation en une communauté fédérale »*, dit notamment ce texte.

Dans une lettre adressée à la Commission d'arbitrage que préside M. Badinter, la présidence yougoslave estime toutefois indispensable une *« négociation »* sur les frontières internes avec les républiques indépendantistes. Ces frontières sont *« administratives »*, dit la lettre, et ne sauraient être transformées automatiquement en *« frontières d'Etat »*. M. Cyrus vance devait s'entretenir mardi avec le président serbe Slobodan Milosevic et avec le général Veljko Kadijevic, ministre fédéral de la défense. – *(AFP, AP, Reuter)*.

Les représentants des communautés religieuses françaises et yougoslaves ont lancé un appel à la paix

Les représentants français et yougoslaves de cinq communautés religieuses, réunis à Sarajevo à l'initiative de M. Bernard Kouchner, ont lancé, lundi 30 décembre, un *« appel urgent »* à la paix en Yougoslavie. Les représentants des communautés juive, catholique, protestante et musulmane de France devaient rejoindre mardi 31 décembre à Dubrovnik d'autres personnalités françaises conviées à assister à un concert pour la paix organisé par le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire dans la ville assiégée.

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Ce n'est pas un hasard si Sarajevo, *« lieu si chargé de l'histoire de l'Europe »*, a été choisie pour cet appel, lancé à l'initiative de M. Bernard Kouchner. Véritable poudrière à la lisière de la Croatie en guerre, la Bosnie réunit sur son sol tous les ingrédients qui ont fait exploser la République croate voisine : les communautés serbes et croates y vivent imbriquées les unes dans les autres, aux côtés de musulmans – Slaves islamisés lors de la conquête ottomane.

Mais aux yeux des auteurs de cette initiative (1) c'est également une terre d'espoir par la *« tolérance »* en vertu de laquelle les communautés bosniaques ont su jusqu'à présent éviter la conflagration redoutée. C'est pour cela que, s'étant joints aux représentants religieux des catholiques, des orthodoxes et des musulmans de Sarajevo, ainsi qu'à l'archevêque catholique et au mufti de Belgrade, ils ont instamment prié dans leur appel commun *« tous les habitants de Bosnie-Herzégovine d'avoir l'audace de préserver la tolérance qui a prévalu jusqu'à ce jour »* et souhaité qu'*« ils puissent aussi servir de témoins aux autres Républiques afin d'initier l'indispensable dialogue »*.

« Afin d'éviter la poursuite de l'effusion de sang [en Croatie], *nous invitons les représentants des communautés religieuses : catholique, orthodoxe, protestante, juive et musulmane, à se réunir avec nous, avant fin janvier 1992 à Paris, pour favoriser les voies de la paix dans la justice pour tous »*, conclut l'appel de Sarajevo. Ses auteurs ne se bercent pas d'illusions sur les retombées immédiates de leur démarche : *« Nous ne ferons pas la paix à nous seuls »*, dit M. Kouchner. Mais, alors que les responsables politiques paraissent eux aussi *« incapables »* de la faire tout seuls, ils ont tenu à faire entendre ce message.

Le salut par l'ONU

Pour l'heure, toutefois, le grand espoir des autorités bosniaques réside dans l'éventuel déploiement de « casques bleus » sur le territoire de la République, seul capable à leurs yeux d'empêcher la contagion de la guerre. De plus en plus inquiètes des risques d'un dérapage qui plongerait la Bosnie dans un conflit dont l'horreur pourrait dépasser ce qui se passe en Croatie, les autorités de Sarajevo – où les musulmans sont en plus grand nombre – ne voient de salut que dans l'ONU.

Or l'Organisation des nations unies a multiplié les missions de *« repérage »* mais s'est jusqu'à présent refusée à faire un premier pas concret, arguant de la poursuite des combats en Croatie. Des combats qui pourraient bien finir par rattraper la Bosnie si la communauté internationale tardait encore à réagir.

YVES HELLER

(1) M. Bernard Kouchner était accompagné à Sarajevo par M. Jean Kahn, président du CRIF, le pasteur Jacques Stewart, le recteur de la Mosquée de Paris Tejjini Haddam et Mgr Lucien Dalloz, archevêque de Besançon, représentant Mgr Decourtray.

Plusieurs morts à Tbilissi

La situation reste bloquée en Géorgie

Les combats entre forces de l'opposition et partisans du président Zviad Gamsakhourdia se sont poursuivis lundi 30 décembre, faisant plusieurs morts. Des unités loyalistes ont lancé une offensive dans la matinée, et pris quelques positions qui ont ensuite été reprises par les forces de l'opposition. Celles-ci ont été rejointes par un groupe paramilitaire d'environ cinq cents hommes, appartenant à la milice « Mhedrioni » (les Cavaliers), dirigée par un opposant déclaré au président Gamsakhourdia. Ce dernier a déclaré lundi qu'il était disposé à négocier avec l'opposition mais pas à démissionner. Un porte-parole du président a, d'autre part, annoncé l'arrestation, par les forces loyalistes, du vice-ministre de la défense, M. Nodar Gueorgadze, qui avait rejoint l'opposition, mais cette arrestation n'a pas été confirmée.

Dans le bunker de Zviad Gamsakhourdia

TBILISSI

de l'envoyé spécial de l'AFP

Dans le Parlement de Tbilissi, assiégé par les opposants au président Zviad Gamsakhourdia, des hommes en armes, le temps d'une pause dans les combats, se restaurent, discutent ou jouent aux cartes. Dans un « café » de fortune, une femme souriante, d'âge moyen, sert des tasses de thé géorgien sucré aux combattants revêtus de gilets pare-balles. Comme eux, elle vilipende les *« infâmes bandits »* qui se sont insurgés contre le président géorgien. *« Quand tout ceci sera terminé, ils paieront pour leur crime contre le peuple de Géorgie »*, s'exclame-t-elle.

Un peu plus loin, des médecins vont et viennent, transportant les blessés dans l'infirmerie improvisée. Le centre de soins provisoire a été installé dans une grande salle où d'autres hommes – une centaine environ – mangent, boivent ou discutent. Tous font silence peu après l'entrée d'un soldat en tenue de combat qui annonce l'arrivée de Zviad Gamsakhourdia. Celui-ci apparaît, il marche à grands pas en traversant la pièce, les mains dans les poches de son manteau. On l'applaudit quand il sort.

Dans les bâtiments fortement endommagés, on assiste à des scènes montrant la loyauté indéfectible que ses partisans témoignent au président géorgien. Rien ne donne à penser que celui-ci pourrait abandonner la lutte, et ses fonctions. Lundi, Zviad Gamsakhourdia a tenu une brève réunion avec le haut commandement de ses forces. L'atmosphère était tendue mais Zviad Gamsakhourdia paraissait calme et déterminé en s'adressant à l'un des chefs militaires dont la tête était ceinte d'un large bandage maculé de sang. En sortant de la petite pièce de réunion, qui donnait sur un large hall ouvert, le président géorgien déclarait : *« Nos forces attaquent les rebelles. »* Et moins de trois minutes plus tard, retentissaient des tirs d'armes automatiques et d'artillerie légère. Les soldats du président tiraient des étages supérieurs, d'autres tentaient une sortie sur l'avenue.

Durant les combats, certains s'affairent aussi à traîner les corps des victimes jusqu'à l'infirmerie, laissant parfois dans les couloirs des traînées de sang. Plusieurs pleurent après avoir accompli cette tâche mais semblent aussi plus déterminés que jamais à retourner à leurs postes de combat.

CHRISTOPHER BOIAN

Président du Comité économique et social européen

François Staedelin est décédé

Président du Comité économique et social (CES) de la Communauté européenne, François Staedelin est décédé le 30 décembre, à l'âge de soixante-trois ans. Il avait été hospitalisé à Mulhouse depuis quelques jours, à la suite d'affections cardiaques et rénales.

Membre du CES, à Bruxelles, depuis 1986, sur proposition de la CFDT, François Staedelin avait été élu président du collège des travailleurs puis, en octobre 1990, porté à la présidence de l'institution, exercée alternativement, tous les deux ans, par un représentant des employeurs ou des salariés. Européen convaincu, il avait été auparavant désigné secrétaire politique de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui rassemble les organisations des pays membres dont, en France, FO et la CFDT.

Né le 9 décembre 1928 à Kembs (Haut-Rhin) François Staedelin a commencé sa carrière professionnelle comme auxiliaire des PTT. Militant de la CFTC, à l'époque, il devient permanent syndical en 1962 et occupera ensuite diverses fonctions militantes au sein de la CFDT, quand la majorité se prononcera pour la transformation du syndicat d'origine chrétienne. Successivement, il sera, entre autres, de 1965 à 1971, président de la fédération des PTT pour la région Alsace, de 1972 à 1976, secrétaire général de l'Union départementale CFDT du Haut-Rhin, et, de 1973 à 1976, membre du bureau national de la CFDT.

Enjoué, volubile, François Staedelin savait jouer de son éloquence pour défendre avec force sa passion de la construction européenne. Il voulait faire du Conseil économique et social l'un des hauts lieux capables de *« conseiller les décideurs politiques »*.

SOMMAIRE

DÉBATS

Un entretien avec M. Guy Braibant, président de section au Conseil d'Etat, sur la législation dans le domaine de la bioéthique ; Tchécoslovaquie : « Au pays dont Vaclav Havel est président ! », par Daniel Bensaïd 2

ÉTRANGER

Après le sommet de Minsk 3
L'aide d'urgence à la Russie s'organise en Europe 3
Les Arméniens lancent un appel au secours à l'ONU 3
Portugal : le Parti communiste reste figé dans son orthodoxie ... 4
Albanie : s'échapper de Tirana ... 4
Algérie : le FIS a remporté 188 sièges et près de 48 % des voix au premier tour des élections législatives 6
Liban : le gouvernement accuse Israël de l'attentat de Basta 6
Maroc : portés « disparus » depuis dix-huit ans, les trois frères Bourequat ont été libérés 6

POLITIQUE

Le Conseil constitutionnel annule les dispositions contre la fraude à la redevance audiovisuelle 7
Diagonales : « Vœux », par Bertrand Poirot-Delpech 7

SOCIÉTÉ

Justice : la procédure de révision du procès de Mohamed Chara va se poursuivre 8
Médecine : un somnifère retiré du marché 8
Religions : l'islam entre Le Bourget et Alger 8

SCIENCES ◆ MÉDECINE

• Le « Vasa » sauvé des eaux ; les cent ans du Skansen • Ozone Airlines • Point de vue : « Les effets des benzodiazépines sur la mémoire : Dr Jekyll ou Mr Hyde ? », par Elisabeth Bacon .... 9 et 10

CULTURE

Cinéma : la mort d'Orane Demazis, la Fanny de Pagnol 11
Photo : Ralph Gibson, un magicien du visible 11
Théâtre : « Grand'Peur et misère du IIIe Reich », de Brecht, à la Comédie de Paris 11

ÉCONOMIE

Le conseil d'administration de La Cinq décide de déposer le bilan 13
Les prix de détail ont augmenté de 3 % en un an 13
La CGT va renouveler ses instances dirigeantes 13
Le peso remplace l'austral en Argentine 14
Lyonnaise-Dumez resserre ses liens avec la Caixa 14

Services

Abonnements 2
Carnet 16
Marchés financiers .... 14 et 15
Météorologie 17
Mots croisés 16
Radio-télévision 17
Spectacles 12

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 31 décembre 1991 a été tiré à 476 806 exemplaires.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 31 décembre

La hausse continue

Le mouvement de hausse s'est poursuivi mardi matin rue Vivienne pour la dernière séance de l'année 1991. De nouveau bien amorcé dès l'ouverture (+ 0,91 %), il s'amplifiait par la suite, et aux alentours de 11 heures l'indice CAC 40 enregistrait une avance de 1,45 %. A cette heure-là, le gain du marché en l'espace d'un an s'élevait à 16,50 %. Comme les autres places restées ouvertes, tel Londres, Paris est vivement encouragé à monter par le formidable tonus de Wall Street.

Fermeté de Penhoët, Bel, Arjomari, Galeries Lafayette.

Baisse de UIF, Locindus, Truffaut, SFIM, Majorette.

EN BREF

□ **Violents incidents à la cité des Francs-Moisins de Saint-Denis.** – Onze personnes de la cité des Francs-Moisins à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ont été interpellées et placées en garde à vue à la suite d'incidents provoqués par la mort d'un jeune motard, Marcel Gomis, vingt et un ans, dans un accident de la circulation, samedi 28 décembre, décédé à l'hôpital de la Fontaine de Saint-Denis. Vers 21 heures, un groupe de personnes a passé à tabac un médecin de l'hôpital et les incidents se sont poursuivis toute la nuit, et jusqu'à dimanche soir, dans la cité. Six véhicules ont été incendiés et les forces de l'ordre ont reçu des jets de pierres.

□ **Opération du cœur pour Mère Teresa en Californie.** – Mère Teresa, quatre-vingt-un ans, a été opérée du cœur, dimanche 29 décembre, à l'hôpital de la Fondation Scripps de la Jolla, en Californie. Souffrant d'une pneumonie, elle était tombée malade à Tijuana (Mexique), visitant les Missionnaires de la Charité, congrégation qu'elle a créée à Calcutta en 1950. La religieuse d'origine albanaise a obtenu le prix Nobel de la Paix en 1979. *« Mère Teresa est gravement malade, mais son état de santé s'améliore »*, disait, mardi matin 31 décembre, un communiqué de l'hôpital californien. – *(AFP)*.

□ ***Un nouveau logo pour la RATP.*** – M. Christian Blanc, PDG de la RATP, a rendu public, mardi 31 décembre, le nouveau logo de la Régie : un profil humain s'inscrivant dans un cercle aux couleurs bleue et verte. Conçu par RSCG-SOPHA, ce logo symbolise une roue et Paris, à l'intérieur desquels la Seine dessine une tête tournée vers le ciel, signe d'ouverture et de disponibilité. Cette création s'accompagne du lancement du nouveau ticket de bus et de métro, qui ne sera plus jaune mais vert. Le nouveau logo remplacera progressivement les anciens sigles dans les locaux, sur les plans et sur les documents de la RATP.

□ **Soirée Beethoven sur France-Musique.** – Claudio Abbado et Daniel Barenboïm se partageront le programme d'un grand concert Beethoven retransmis, en direct de Berlin, le 31 décembre. A 17 h 30, Abbado dirigera la Philharmonie de Berlin, la soprano américaine Cheryl Studer, dans l'air de concert « Ah perfido », et le pianiste russe Evgeny Kissin, dans la *Fantaisie, pour piano, chœur et orchestre*. A 20 h 45, Daniel Barenboïm, qui doit prendre en charge la direction de l'Opéra national allemand de Berlin, dirigera Lucia Popp, Uta Priew, Peter Seiffert et René Pape dans la *Neuvième Symphonie*.